

# Contribution du CESER Centre-Val de Loire au SRADDET

27 chantiers pour doper l'attractivité régionale  
et répondre aux besoins des populations



## ■ AVANT-PROPOS

Dans la présente contribution à l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), le CESER Centre-Val de Loire propose de franchir une nouvelle étape décisive dans le développement de la région et de se détourner des pratiques et des solutions anciennes en répondant à la question : comment assurer la prospérité collective et individuelle dans les bouleversements économiques, sociaux et environnementaux actuels ?

Dans les prochaines années, la région Centre-Val de Loire devra choisir et mettre en œuvre les solutions qu'elle se propose d'apporter à la fois aux défis majeurs des transitions environnementale et numérique de la société, et, plus régionalement, aux défis locaux de l'évolution différenciée des bassins de vie, de la cohésion sociale et de l'égalité territoriale.

C'est tout l'enjeu du SRADDET : accorder la réponse aux défis globaux avec celle des défis locaux.

Le CESER Centre-Val de Loire propose de construire les solutions à partir des besoins des habitants et des expériences de territoires pour que, dans le cadre fixé par le SRADDET, la société régionale trouve le chemin d'un nouveau modèle de développement capable, en respectant l'environnement, de fournir à chaque habitant de la région la réponse aux besoins exprimés ou latents (activité, utilité sociale, mobilité, épanouissement individuel et collectif...) sur le territoire où il vit.

Dès lors, cette contribution identifie les thématiques que le CESER souhaiterait voir porter par le SRADDET. Ainsi, la première partie, synthétique et transversale, pose les grands sujets qui devraient préfigurer l'avenir de la région, de la gestion des transitions à l'organisation des territoires en passant par la définition de nouveaux objectifs. La seconde partie identifie 27 chantiers, classés par thématique, pour permettre d'atteindre ces objectifs, sans vouloir traiter de façon exhaustive les champs du possible mais plutôt identifier certains chantiers qui apparaissent prioritaires.

Le SRADDET fixera donc les grands axes et donnera le cap ; des politiques publiques imaginatives devront être déployées dans ce cadre pour proposer des actions performantes. Le CESER y contribuera à l'aide notamment des travaux de ses deux Sections : la Section Prospective sur le thème de l'avenir des territoires et de leur attractivité (Métropoles, villes moyennes et ruralité), la Section Évaluation sur le thème des politiques de la Jeunesse en région.

Avant 2020, les deux Sections auront achevé leurs travaux pour qu'ils puissent inspirer les politiques publiques dès le démarrage opérationnel du SRADDET, au bénéfice des habitants des territoires de la région.

Enfin, les thématiques qui sont mises en avant dans cette contribution constitueront autant de sujets de réflexion pour les travaux du CESER tout au long de la présente mandature.

## PARTIE I - QUEL AVENIR POUR LA RÉGION ?

La Loi NOTRe renforce la compétence d'aménagement du territoire des Régions en leur confiant l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.

Le SRADDET doit fixer un cap et projeter une vision unifiée et claire de l'aménagement régional, poser un développement durable et équilibré des territoires, identifier des enjeux et des objectifs.

La Région a fait le choix de ne pas limiter la construction du SRADDET à la seule définition d'une architecture territoriale mais d'en faire un outil stratégique du développement régional : il doit permettre, en ce sens, la convergence des politiques publiques et, pour les acteurs du territoire, fixer un cadre d'intervention stable et cohérent inscrit dans la durée.

Au-delà de ses compétences propres et de celles qu'elle partage avec les autres collectivités, la Région dispose d'une légitimité confortée pour une action globale. Elle est le chef de file pour porter la gouvernance du SRADDET et coordonner l'action publique à moyen terme. Le SRADDET atteindra d'autant mieux son but que sa construction associera non seulement les pouvoirs publics et les collectivités locales, mais aussi l'ensemble des acteurs : les entreprises, les associations et, plus généralement, les citoyens.

Élaboré collectivement, ce schéma d'aménagement – intégrateur des différents schémas antérieurement réalisés par la Région (SRDEII, SRCAE, SRCE, SRESRI, CPRDFOP<sup>1</sup>...) –

---

<sup>1</sup> SRDEII : Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation  
SRCAE : Schéma Régional Climat Air Énergie  
SRCE : Schéma Régional de Cohérence Écologique

doit permettre de construire un avenir commun qui réponde à la diversité des problématiques régionales. Il vise à identifier les axes permettant de développer l'attractivité des territoires de la région, tant vis-à-vis de l'extérieur pour attirer des activités et des habitants, qu'au sein du territoire régional où l'attractivité différenciée des bassins de vie est aujourd'hui porteuse de déséquilibres. Il en va de la cohésion de la région Centre-Val de Loire.

Plus encore que le SRADDT, le SRADDET, obligatoire et prescriptif, devra élever le niveau d'ambitions partagées. Son caractère inclusif en fait un outil de planification et de cohérence.

Si les ambitions portées par le SRADDET n'auront pas toutes la même valeur prescriptive, certains domaines devront traduire un sursaut et une prise de conscience, afficher des objectifs forts (en matière de biodiversité, de déchets ou de consommation foncière), confirmer et renforcer d'autres (l'énergie, le climat, l'eau...) car il est urgent d'agir.

Proposer des objectifs serait vain s'ils ne sont pas portés collectivement et s'ils ne sont pas relayés par tous les acteurs.

La planification locale devra jouer tout son rôle mais gardera en perspective l'objectif d'une transformation positive de l'organisation de la région, sur les plans environnemental, social et économique, ce qui rendra compatible le développement humain avec la préservation et la restauration de l'environnement naturel.

---

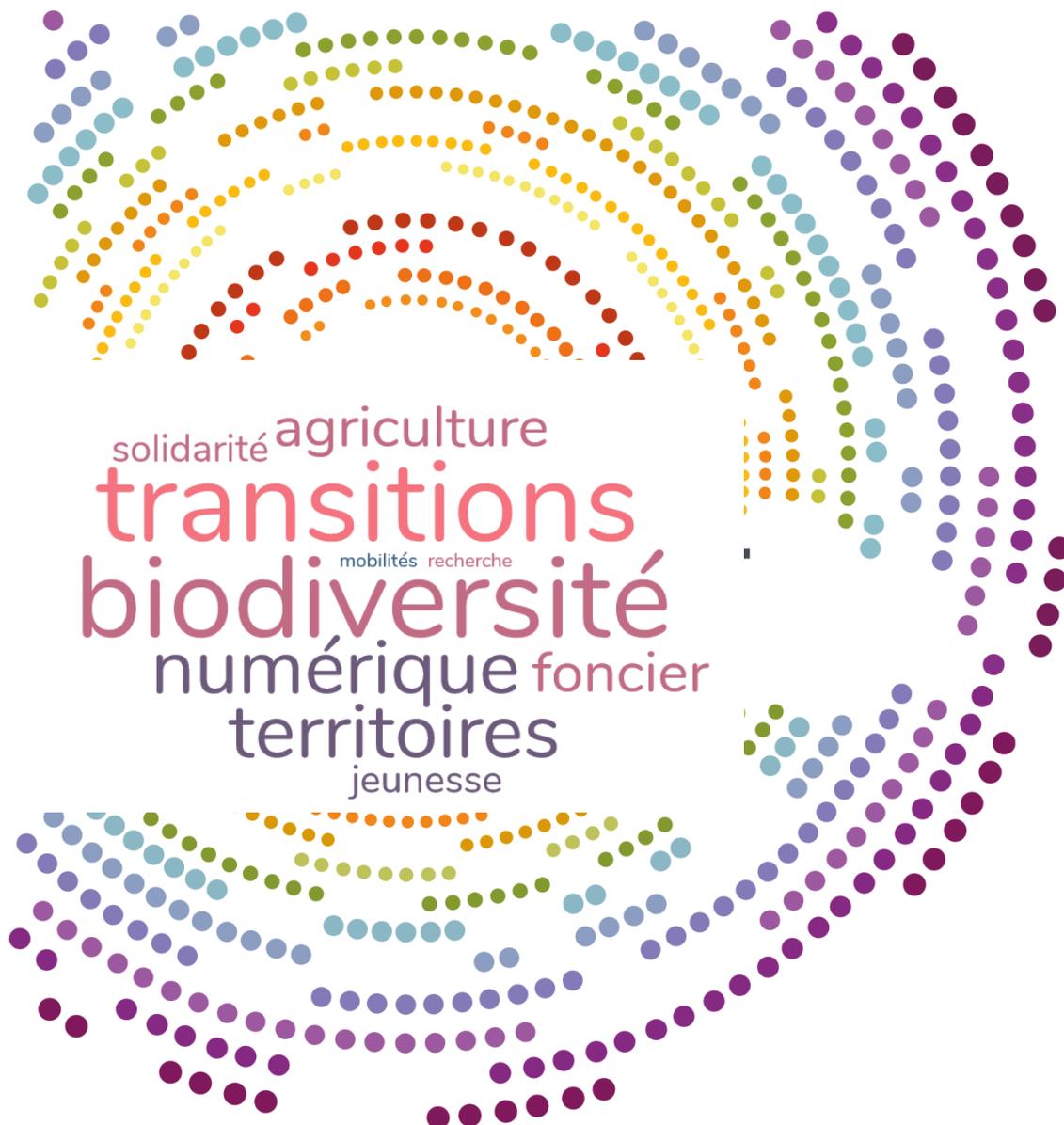
SRESRI : Schéma Régional Enseignement Supérieur Recherche et Innovation  
CPRDFOP : Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et d'Orientation Professionnelles

Au lancement de la concertation sur l'élaboration du SRADDET, le CESER avait présenté 12 défis (structuration du territoire, mobilité, inter-régionalité, numérique, activités économiques, transition énergétique, habitat, gestion de l'espace, environnement, santé, formation, attractivité territoriale) pour poser l'ambition.

Dans la présente contribution, en s'appuyant sur les travaux dans les ateliers 360° et en collaboration avec les conseils de développement actifs, il propose d'aller plus

loin en définissant 27 chantiers pour participer à la construction de solutions collectives qui s'articulent autour :

- de l'opportunité des transitions (écologique, numérique, économique, etc.),
- d'une gestion plus économe des ressources naturelles pour tendre vers une sobriété raisonnée permettant dans le même temps l'épanouissement des individus,
- et de l'aménagement de l'espace pour la solidarité et l'égalité territoriales.



# 1. Un SRADDET qui saisit l'opportunité des transitions : une urgence à agir

Pour ancrer la région Centre-Val de Loire dans une dynamique positive et viser un développement harmonieux, il est essentiel qu'elle s'approprie les mouvements globaux des transitions écologique, numérique, économique et sociale (économie circulaire, industrie du futur...), celle du développement de la société de la connaissance et de la transformation des territoires.

## ▼ Relever le défi de la transition écologique, pour des territoires durables

La transition écologique doit être au cœur des orientations du SRADDET. Ce dernier doit dresser, de manière ambitieuse, les pistes à suivre pour accompagner les territoires dans une démarche de développement durable, intégrant les problématiques environnementales.

**Sur la question de la biodiversité et du patrimoine naturel [chantier 1]**, un premier pas consisterait à rendre systématique la réalisation des inventaires de la biodiversité communale (IBC) dans le cadre de l'élaboration des documents d'aménagement. Une région à « biodiversité positive » est un objectif ambitieux qui nécessite, au-delà d'une stratégie régionale élaborée notamment par l'Agence régionale de la biodiversité et de l'environnement, une mobilisation de tous. En ce sens, le caractère prescriptif du SRADDET sera une opportunité pour fixer des règles partagées permettant de freiner l'érosion de la biodiversité et d'engager la reconquête de territoires en matière de biodiversité ordinaire et remarquable.

Cette approche nouvelle par la biodiversité et l'intégration des fonctionnalités écologiques dans les politiques d'aménagement devrait permettre de préserver et de restaurer certains espaces naturels remarquables en tant que « réservoirs de biodiversité » et de promouvoir une exploitation des terroirs plus respectueuse de l'environnement. Cette stratégie concertée participerait à la lutte contre l'érosion de la biodiversité régionale et les effets du changement climatique.

Pour tenir ses engagements pris lors de la signature de l'accord de Paris (COP 21), en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la France ne peut pas faire l'impasse sur la redéfinition de sa politique de fret ferroviaire. La région Centre-Val de Loire, territoire de transit, doit également intégrer dans son SRADDET **un volet fret ferroviaire [chantier 6]** en cohérence avec les six régions voisines.

## ▼ Connecter la région et les territoires au monde : la transition numérique comme outil au service des transitions

**La révolution numérique [chantier 10]** est une mutation structurelle de l'ensemble du

tissu productif, social et politique. Elle peut être perçue comme une menace par une partie de la population, notamment celle résidant dans les territoires plus isolés. Or elle est une réalité et une chance qui peuvent au contraire favoriser le désenclavement de ces territoires.

Les nouveaux usages et les nouveaux outils permettent d'envisager un développement économique différent, présentiel, plus déconcentré, une qualité de services publics et de santé plus égalitaire sur l'ensemble du territoire national.

Fin 2016, en région, la part de la population ayant accès au Très Haut Débit était estimée à 42 %. Pour que la région Centre-Val de Loire soit réellement connectée au monde et prenne le virage du numérique, le SRADDET ne peut faire l'impasse sur un certain nombre de prérequis :

- Parvenir à une couverture à 100 % du territoire pour la téléphonie mobile en 2020,
- Amplifier le déploiement du Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire pour qu'en 2025 l'accès au réseau soit total,
- Devenir une *smart région* maillée de *smart cities*, multiplier et mettre en réseau les tiers-lieux,
- Déployer véritablement une e-administration régionale et locale en s'assurant que les dispositifs d'accompagnement pour les personnes rencontrant des difficultés dans l'usage du numérique soient effectifs, accessibles et de qualité,
- Parachever le déploiement de la télémédecine comme un des outils permettant de répondre à l'enjeu d'accessibilité des soins et du maintien à domicile des personnes âgées,
- Développer l'enseignement des compétences numériques dans les

formations professionnelles et continues (agricoles, artisanales...).

## **Accompagner la transition économique pour développer l'activité, les emplois, les entreprises et l'industrie du futur en Centre-Val de Loire**

### La formation et la recherche, des préalables indispensables à la transformation de l'économie

Les conséquences de la révolution numérique sont importantes dans le monde économique. Le SRADDET devra poser les conditions de l'émergence des activités économiques de demain, créatrices d'emplois pour lesquels **des formations mettront en adéquation compétences et emploi [chantier 19]**.

La Région Centre-Val de Loire doit également entrer pleinement dans une société de la connaissance, une société dont les processus et les pratiques sont fondés sur la production, la diffusion et l'utilisation des connaissances. À cet égard, il y a un enjeu majeur à **réussir la structuration des universités via la COMUE<sup>2</sup> [chantier 16]**. Le développement de la recherche, des nouvelles technologies, les échanges, les déplacements et la communication élargissent les horizons de chacun et bouleversent les règles de concurrence entre les économies.

Pour relever ce défi, l'accompagnement de programmes à destination des entreprises permettant d'encourager la Recherche et le Développement ainsi que l'investissement dans les technologies innovantes, disponibles sur le marché (fabrication additive<sup>3</sup>, robotisation...) sont indispensables.

<sup>2</sup> COMUE : Communautés d'Universités et d'Établissements.

<sup>3</sup> La fabrication additive désigne les procédés de fabrications par ajout de matière, la plupart du temps assistés par ordinateur.

Le potentiel de **Recherche en région [chantier 18]**, trop méconnu, est pourtant considérable. Des passerelles doivent être dressées entre recherche appliquée et recherche fondamentale, recherche publique et recherche privée. Il faut accentuer la liaison permanente entre l'enseignement (secondaire et supérieur) et les entreprises.

### L'économie circulaire au cœur du développement durable

Changer de paradigme par rapport à l'économie traditionnelle, limiter son impact environnemental et le gaspillage des ressources, augmenter l'efficacité à tous les stades de la conception à l'utilisation, **l'économie circulaire [chantier 9]** apparaît comme la voie à suivre pour relever le défi environnemental, climatique et démographique. Le SRADDET est l'opportunité pour la Région d'impulser une politique volontariste de transformation de l'économie régionale tout en permettant le bien-être des individus. L'économie circulaire n'est donc pas une déclinaison **d'un plan régional de prévention et de gestion des déchets [chantier 5]**, que la loi impose dans le SRADDET, mais bien un prisme de développement qui relève du développement économique, de l'aménagement, de l'urbanisme, de la Recherche et de la formation.

## **Un marketing territorial porteur d'image**

Même si la reconnaissance identitaire des habitants de la région a progressé à la faveur de la loi NOTRe, l'absence de métropole de rang supérieur, la dépendance vis-à-vis de

---

*Elle est définie comme étant le procédé de mise en forme d'une pièce par ajout de matière, par empilement de couches successives, en opposition aux procédés par retrait de matière, tel que l'usinage. Le terme est synonyme de Impression tridimensionnelle ou impression 3D qui sont des appellations grand public.*

l'Île-de-France et l'histoire de sa construction expliquent pour partie le manque de lisibilité de la région au niveau national et européen.

Pour compenser son déficit d'image et de notoriété, une stratégie de marketing territorial ambitieuse devra valoriser les atouts de la région et ainsi favoriser le développement humain, professionnel et entrepreneurial. La région doit apparaître comme un territoire d'installation et de développement personnel et professionnel portant une politique d'accueil forte.

Avec la création d'une marque de territoire et la proposition d'un nom pour ses habitants, le Centre-Val de Loire pourrait s'engager dans une démarche d'attractivité globale pour enrichir, rajeunir et dynamiser son image. Elle pourrait trouver sa concrétisation dans une campagne de communication percutante pour assurer la promotion de la région Centre-Val de Loire.

Cette marque unique doit être partagée avec tous les acteurs privés et publics, du monde de l'entreprise, des arts, de la Recherche, de l'enseignement ou encore du sport, qui souhaitent se référer au territoire régional et à son identité pour se faire connaître et promouvoir leurs activités sur la scène nationale et internationale.

Elle doit permettre aux bassins de vie qui n'auront pas les moyens nécessaires pour déployer leur propre politique de marketing territorial de s'adosser à cette marque pour leur promotion propre.

Une **démarche de marketing territorial globale [chantier 27]** intégrant la dimension économique, **d'accueil touristique [chantier 14]**, **culturelle [chantier 26]**, sportive et institutionnelle, ainsi que la qualité de vie dans un environnement respecté, permettrait de rayonner plus largement.

## 2. Un SRADDET qui anticipe l'avenir vers une sobriété raisonnée



Face aux défis climatiques, environnementaux, énergétiques et sociétaux, des bouleversements importants sont en cours et sont amenés à s'accélérer. Le XX<sup>ème</sup> siècle a vu se développer une société de consommation qui a augmenté de façon exponentielle son prélèvement sur les ressources naturelles en le multipliant par un facteur 10. Les travaux du programme des Nations Unies pour l'environnement montrent que par la conjonction du développement démographique, de la croissance de la consommation dans les pays développés et de l'aspiration des pays émergents à un modèle de consommation similaire, le niveau de consommation des ressources naturelles sera insoutenable avant 2050.

Aussi, nous devons parvenir à changer nos pratiques et nos modes de consommation qu'il soit question d'énergie, de foncier, d'alimentation... Un engagement collectif et individuel est urgent et s'impose pour qu'un changement de paradigme s'amorce. La transition écologique et sociétale doit être rapide sans qu'elle revête un caractère punitif qui la disqualifierait : il s'agit d'inventer un chemin vers une frugalité respectueuse de l'environnement mais porteuse d'épanouissement pour les individus. Elle implique moins d'utilisation de ressources épuisables et néfastes au climat (énergie, eau, matières premières), moins de pression sur les espaces naturels, moins de déchets...

### **Vers une région 100 % énergies renouvelables pour ses propres besoins à l'horizon 2050**

L'enjeu est essentiel et l'objectif doit être ambitieux : aller vers **une couverture de 100 % des besoins énergétiques de la région par les énergies renouvelables en 2050 [chantier 2]**. Le futur SRADDET devra en fixer les moyens et les échéances. La recherche de nouvelles productions et de stockage d'énergies renouvelables est une opportunité de développement pour les entreprises, les exploitations agricoles et les territoires de la région. Cette transition ne sera plausible qu'en réduisant les besoins énergétiques dans tous les domaines.

L'effort doit être porté sur la performance énergétique des bâtiments, le bâtiment et les

transports étant les postes principaux de consommation énergétique.

La diminution du prélèvement des ressources, le recyclage de granulats, l'utilisation du bois dans la construction, l'utilisation de matériaux biosourcés constituent autant de mesures qui doivent être encouragées. La sobriété en énergie et en matières premières induit des approches low tech, ce qui ne signifie pas une absence de technologie, mais bien au contraire le recours en priorité à des techniques pertinentes, adaptées, non polluantes ni gaspilleuses et des pratiques permettant de réparer, recycler et réemployer.

Il y a aussi un enjeu d'exemplarité dans l'emploi et la gestion de ces ressources (en particulier, issues de la biomasse), afin que ce prélèvement ne s'effectue pas au détriment de la biodiversité et du patrimoine naturel.

En conception comme en réalisation, la sobriété raisonnée demande de l'innovation, de l'invention et de l'intelligence collective. La recherche a en la matière un rôle prépondérant à tenir.

## **L'eau, une ressource vitale à préserver**

Dans une région largement structurée autour du bassin de la Loire, la gestion, la préservation et le partage de **la ressource en eau [chantier 3]** sont un enjeu majeur. Le mode de développement économique et l'aménagement du territoire jouent un rôle sur la qualité des eaux, des rivières et des fleuves et sur la préservation de cette ressource qui est tarissable. Les hydrosystèmes, comme bassin de la Loire sont aussi des réservoirs de biodiversité d'importance majeure et des corridors écologiques pour la faune aquatique (notamment les poissons migrateurs) et à ce titre les eaux pluviales ne sont pas des ressources exploitables mais aussi des milieux naturels dont il faut assurer la conservation.

Par les problématiques quantitatives et qualitatives, par l'étendue du champ des usages, par la diversité des impacts (milieux naturels, santé, prévention des pollutions...), l'eau est une préoccupation transversale. La question de la ressource en eau est abordée à travers plusieurs dispositifs ou documents de planification (SDAGE<sup>4</sup>, Schéma régional de cohérence écologique, CPIER<sup>5</sup> Loire, contrats de rivière...).

Le SRADDET doit favoriser la cohérence des politiques publiques dans ce domaine, d'autant que la Loire présente aussi une valeur patrimoniale (inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO) constituant un réservoir

<sup>4</sup> SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

<sup>5</sup> CPIER : Contrat de Plan Inter-régional État-Région.

de biodiversité remarquable et dont il faut préserver les fonctionnalités écologiques des milieux naturels qui lui sont attachés.

Le SRADDET doit être l'occasion de promouvoir une réflexion globale entre politique de l'eau et politiques d'urbanisme et d'aménagement. Cette réflexion doit permettre de s'interroger sur les finalités de nos activités et de nos comportements et imaginer de nouvelles pratiques, de nouveaux systèmes plus équilibrés et porteurs d'avenir.

Les actions engagées devront bien sûr tenir compte des problématiques sanitaires et être en concordance avec les orientations prises dans le cadre du troisième Plan Régional Santé Environnement (PRSE) défini par l'Agence Régionale de Santé. Une attention particulière devra être portée à la présence de substances émergentes<sup>6</sup> et de polluants dans les eaux.

## **Une gestion économe de l'espace – Un solde de 0 consommation de foncier à l'horizon 2030**

Les sols constituent un bien commun qu'il faut préserver. Cette **maîtrise du foncier [chantier 4]** est une responsabilité collective qui appelle la vigilance de chacun. Il incombe aux différents acteurs de se saisir du SRADDET pour définir des objectifs ambitieux et partagés qui garantissent la préservation de cette ressource. Les mesures compensatoires ne peuvent soustraire les acteurs à leur responsabilité. Pour limiter les effets négatifs de l'étalement urbain, de la dé-densification des villes et de l'artificialisation des sols, il s'agira de permettre l'édification d'une ville plus compacte et plus économe en terrain, en

<sup>6</sup> Les substances émergentes : il s'agit notamment de substances chimiques dont les hormones, les perturbateurs endocriniens, les nouveaux pesticides, les composés pharmaceutiques, les produits de beauté ou tout autre nouveau composé pour lequel les connaissances actuelles sont insuffisantes pour évaluer le risque de leur présence dans l'environnement.

ressources énergétiques et en infrastructures tout en préservant ou créant des espaces de respiration en cœur d'îlots et des circulations douces.

De même l'urbanisme commercial mal maîtrisé depuis de nombreuses décennies mérite une attention particulière car extrêmement consommateur d'espace.

En matière d'économie de l'espace, les SCOT et PLU(I)<sup>7</sup> devront suivre les orientations du SRADDET. Ce dernier devra fixer des objectifs forts, supérieurs à ceux du SRADDT.

La reconversion des friches urbaines, la réhabilitation ou la restructuration de logements anciens, la transformation d'espaces et le changement de destination de certaines constructions, la recomposition de quartiers d'habitat social et l'utilisation de dents creuses sont autant d'actions possibles pour reconstruire la ville sur la ville. L'objectif de 0 consommation de foncier passera nécessairement par la restitution d'espaces grâce à des outils adaptés (établissement public foncier régional...). Une étape intermédiaire consisterait à faire converger l'évolution de la consommation foncière et celle de la démographie.

## Une alimentation et une agriculture responsables et durables

L'alimentation porte un enjeu fort de durabilité. Elle représente près de 30 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire français (IFEN, 2006). Elle est créatrice, sur un territoire, de paysages, de services écosystémiques, de richesses, d'emplois et de lien social. Un **système alimentaire répondant à des enjeux de soutenabilité [chantier 15]** contribuera à développer une dynamique d'économie

circulaire en région. Il faut engager des choix alimentaires et logistiques qui minimisent l'impact de l'alimentation sur le réchauffement climatique. Des expérimentations d'organisation et de distribution contractualisées entre producteurs et acteurs (collectivités, entreprises, écoles) peuvent se multiplier dans nos territoires.

L'alimentation revêt aussi une dimension patrimoniale et culturelle qui renforce l'identité régionale. Par ailleurs, les liens entre qualité de l'alimentation et santé sont déterminants et doivent être intégrés dans cette nouvelle gouvernance territoriale alimentaire.

La question de l'intégration des systèmes alimentaires de territoire dans la gestion du foncier mérite d'être intégrée dans le SRADDET (sanctuarisation foncière). Cela doit s'accompagner d'un soutien à l'activité agricole quelle que soit la filière, du développement d'une agriculture urbaine et périurbaine au plus près des grands bassins de consommation, du développement d'outils de transformation permettant notamment une consommation plus locale, de l'essor de l'auto consommation, autant de pistes qui soutiendront la production alimentaire sur le territoire régional.

## Entrer dans l'ère des nouvelles mobilités

**La mobilité dans et pour le territoire [chantier 7]** est un enjeu essentiel de l'aménagement et de l'équilibre des territoires. Il s'agit à la fois de lutter contre « l'assignation territoriale » dans les territoires à faible densité et de répondre à l'augmentation des besoins de mobilités des habitants, tout en protégeant notre environnement et en favorisant la transition énergétique. Le SRADDET ne devra pas faire

<sup>7</sup> SCOT : Schéma de COhérence Territorial.  
PLU(I) : Plan Local d'Urbanisme (Intercommunal).

l'impasse sur l'avenir des lignes 7 à 9. Leur rôle en termes d'aménagement du territoire doit être reposé comme celui d'autres grandes infrastructures (RN 154 par exemple...).

Si l'on veut une région pleinement inscrite dans les transitions environnementales et numériques, le réseau de transport doit être modernisé et cohérent, alliant transport inter-régional, national (POLT, routes d'intérêt national...) et international (meilleur raccordement aux aéroports d'Île-de-France). Il faut également favoriser le développement de réseau de transports collectifs 100 % électriques dans les villes et agglomérations de plus de 50 000 habitants à court terme. Il

doit aussi répondre aux attentes et aux besoins des populations. La mobilité du futur doit favoriser le report modal, inciter à un usage plus rationnel de la voiture et à un recours accru aux mobilités propres.

Ces nouveaux usages nécessitent de revoir les dispositifs d'information du public et la politique de billettique en permettant la création d'un titre unique étendu à l'ensemble du territoire régional et en combinant tous les moyens individuels et collectifs de transport possibles.

### 3. Un SRADDET qui dessine l'espace et assure les solidarités et les égalités territoriales

La réforme territoriale, en créant de grandes régions, en articulant celles-ci autour d'une ou deux métropoles et en clarifiant les compétences régionales a donné les moyens aux nouvelles Régions de devenir des acteurs majeurs de l'égalité des territoires.

Mais les problématiques structurelles sont fortes en Centre-Val de Loire : les métropoles régionales sont des constructions institutionnelles, les villes moyennes sont confrontées au déclassement et en milieu rural, le sentiment d'abandon est réel.

Le SRADDET doit devenir l'instrument de lutte contre ces dichotomies internes : entre la ruralité et les villes, entre les quartiers et la centralité, entre les villes et les métropoles, entre les bassins de vie eux-mêmes.

Pour y parvenir, il doit faciliter et accentuer le développement des potentiels territoriaux identifiés dans les bassins de vie. C'est d'abord en interne au bassin que se trouveront les solutions de son propre développement. Le SRADDET pourra aussi faciliter la conduite de nouvelles expérimentations, comme les territoires zéro chômeur pour **favoriser la reprise d'activité des personnes les plus éloignées de l'emploi [chantier 13]**.

#### Une dynamique métropolitaine qui doit tirer l'attractivité de la région

Orléans et Tours ne peuvent prétendre constituer à elles seules et séparément des métropoles au sens géoéconomique du terme. Elles constituent des métropoles « incomplètes » car non dotées de tous les attributs spatio-économiques (haut niveau d'exercice de fonctions supérieures et de services rares, nœuds de communication de rang international, forte attractivité...) dont disposent les principales métropoles européennes. De plus, largement sous l'influence parisienne, le binôme ligérien peut difficilement se départir d'un rôle de centralité secondaire en périphérie d'une « méga-région urbaine », celle du Grand Paris.

Néanmoins, les deux villes se sont vu reconnaître en 2017 un statut de métropole. Il y a tout lieu de supposer que, confortées par ce nouveau statut, les deux nouvelles métropoles vont, à travers leurs dynamiques propres et l'exercice de leurs nouvelles compétences, favoriser une forte polarisation du développement régional, dont les effets induits sur les 7 agglomérations moyennes et les espaces ruraux de la région restent à apprécier et à anticiper :

- L'institutionnalisation de deux métropoles, dans un contexte géoéconomique constitué par un seul axe diffus et tripolaire (Orléans, Blois, Tours) amène à s'interroger sur la possibilité de créer un espace de coopération intermétropolitain, seul à même d'atteindre la masse critique d'une véritable métropole. Il faut imaginer un Pôle métropolitain unique ligérien, le pôle

OBT (Orléans – Blois – Tours) et concevoir un (inter) SCOT unique en cohérence avec le SRADDET.

- L'axe ligérien et ses deux métropoles doivent devenir un espace moteur participant par capillarité et percolation au développement des territoires limitrophes, tout en gagnant en attractivité ;
- Le développement et la résilience des pôles de second rang (Bourges, Châteauroux, Chartres, Dreux...), qui ont vocation à irriguer les espaces à dominante rurale qu'ils polarisent, doivent être accompagnés pour un meilleur maillage régional de l'offre de services et de l'emploi.

Le SRADDET devra permettre de **conforter un axe ligérien qui doit trouver une lisibilité au niveau national et européen [chantier 8]** et de construire collectivement une cohésion régionale à partir de l'organisation de réciprocity et de complémentarités entre les différents types de territoires qui la composent. Il faut également veiller à éviter une bipolarisation entre les deux métropoles qui soit source de compétition néfaste pour la région.

## **Un maillage de villes moyennes dynamiques au cœur d'une ruralité vivante**

La structuration territoriale du SRADDT reposait sur les 8 agglomérations et les 16 pôles de centralité qui remplissent des fonctions urbaines, irriguent un espace plus rural et jouent un rôle majeur dans l'équilibre des territoires. Ces villes dites « moyennes » constituent l'échelon idéal pour mutualiser nombre de services publics indispensables à la population et animer un monde rural.

Si l'enjeu affiché dans le SRADDT de 2011 était de renforcer les fonctions urbaines, économiques et sociales de ces pôles de

centralité, 11 des 16 pôles perdent de la population de façon constante (en particulier Nogent-le-Rotrou, Saint-Amand-Montrond, Issoudun, Aubigny-sur-Nère, Châteaudun, Le Blanc et La Châtre). Ils connaissent des situations peu favorables, subissent les effets d'une baisse significative des emplois liés à l'industrie, de la métropolisation, vivent des restructurations lourdes de conséquences opérées par l'État avec la fermeture de services publics.

Freiner et inverser cette tendance, éviter une fracture territoriale, repenser les moyens de consolider ce maillage pour disposer d'une proximité de services, porter un développement économique et social pour ces villes mais aussi pour les territoires qu'elles irriguent sont des enjeux que le schéma devra poser. En concurrence pour attirer les entreprises et les cadres, les villes doivent porter un modèle de développement d'abord axé sur le potentiel économique de leur territoire et les besoins des populations locales.

Les efforts conjugués de tous les acteurs, au premier rang desquels les collectivités, doivent permettre d'activer les leviers de la redynamisation pour l'attractivité et la cohésion du territoire :

- L'attractivité et le développement économique : soutien au tissu des TPE-PME très présentes dans leur transition vers **l'industrie du futur [chantier 11]** (économie circulaire, *smart city*, économie de la transition démographique...),
- L'encouragement de l'économie présente au travers du **développement d'emplois non délocalisables dans l'économie sociale et solidaire [chantier 12]**,
- Des politiques de l'habitat ambitieuses et visant notamment la réhabilitation de l'habitat ancien dégradé en cœur de ville,

- Des actions en faveur de la dynamisation du commerce et des services, un rééquilibrage entre commerce de centre-ville et commerce de périphérie (limitation des installations commerciales en périphérie),
- Une volonté affirmée de maintenir des services aux publics en centre-ville,
- Le développement des infrastructures numériques,
- Un appui fort pour l'accessibilité aux villes moyennes, notamment par la qualité de la desserte ferroviaire (une réduction brutale des dessertes ferroviaires des villes moyennes donnant la vision d'un déclasserment des villes concernées, de leurs territoires ruraux environnants et développant un sentiment de relégation des populations),
- Le développement de l'offre de soins,
- Le maintien de l'offre d'enseignement supérieur de proximité et **des antennes universitaires [chantier 17]**.

L'anticipation reste une clé de la reconversion de ces territoires, qui doivent, lorsque cela est possible, amorcer des actions avant que les difficultés économiques ne soient trop grandes et mettre en place un accompagnement des salariés via une politique de formation et de conservation des savoir-faire locaux.

De plus, l'apport de potentiels de développement économique ne génère pas automatiquement de développement social. Les créations d'emplois peuvent être rapides sans être au bénéfice des habitants d'un quartier, d'une ville ou d'un territoire.

Les contrats de ville constituent un des outils qui permettent de développer la cohésion sociale, d'intervenir sur le cadre de vie et le renouvellement urbain, l'activité économique et l'emploi. La lutte contre les discriminations est un axe transversal des contrats de ville

2015-2020, tout comme l'égalité femmes/hommes et la jeunesse.

L'effort doit être redoublé pour **les quartiers relevant de la politique de la ville [chantier 22]** pour assurer une mixité sociale et donner l'assurance à tous leurs habitants de bénéficier d'équipements scolaires de qualité, d'emplois, de la sécurité, etc. comme n'importe quel quartier de la ville.

Le SRADDET doit être l'occasion de repenser la ville dans sa globalité et arrêter de sectoriser et stigmatiser les quartiers dits de la politique de la ville. Il est nécessaire de renforcer la cohésion sociale et urbaine dans les villes de la région, d'accompagner l'émergence des nouveaux usages de l'espace urbain par les individus notamment du fait de la révolution des transports et des technologies.

## Une région à l'épreuve des inégalités

L'existence d'inégalités sociales pose plusieurs questions qui sont autant d'enjeux : dans une société démocratique, responsable et solidaire, les inégalités sociales ne sont pas acceptables. Les inégalités croissantes sont donc au cœur des problématiques posées pour l'avenir de la région. Le succès d'une politique d'égalité des territoires est une nécessité sociale, mais aussi économique, et *in fine* démocratique.

Le SRADDET est une opportunité pour la mise en œuvre de politiques publiques volontaristes qui permettent l'atténuation des caractères multidimensionnels et auto-entretenus de ces **inégalités [chantier 23]**.

Leur réduction, au niveau social, économique, de genre, etc. doit être appréhendée au travers de différents prismes :

- Mesurer les inégalités : dresser un diagnostic sérieux sur l'état des inégalités en région Centre-Val de Loire pour

déterminer leur ampleur et en suivre l'évolution,

- Inclure la lutte contre les discriminations dans toutes les politiques publiques existantes, et non uniquement dans la politique de la ville et ce, afin d'assurer une égalité de traitement pour chaque citoyen,
- Agir pour que la région Centre-Val de Loire soit une région 100 % accessible aux personnes en situation de handicap en conformité avec la loi de 2005,
- Impulser une politique forte de formation et d'emploi pour parvenir à l'égalité professionnelle (mixité des métiers, égalité salariale, lutte contre les stéréotypes...),
- Lutter contre les inégalités impactant les jeunes (emploi, mal logement, santé).

## **Un SRADDET qui assure à tous un accès aux services et aux soins de première nécessité**

La solidarité requiert l'accès de tous à un bouquet minimal de services et de commerces de proximité, y compris des services publics ou des services au public (services postaux, bancaires, trésorerie, écoles, commerces de bouche...), en milieu rural comme dans les centres villes. Ce n'est pas tant la densité du maillage qui est en jeu que la possibilité d'accès à ces services, notamment par le numérique. Toutefois, ce bouquet minimal ne doit pas faire l'impasse sur certains champs, comme le sport ou la culture, qui peuvent apparaître comme secondaires mais qui sont en réalité le ciment du vivre ensemble.

**La politique sportive [chantier 21]** doit être envisagée comme un élément de l'aménagement, du développement et de l'animation du territoire régional. L'accès au sport passe nécessairement par l'existence d'équipements adaptés, diversifiés et

répondant aux normes actuelles. Or en région Centre-Val de Loire, nombre d'équipements sont anciens (construits avant 1994) voire vétustes. De ce fait, le CESER pense nécessaire de renforcer les démarches de mutualisation en matière d'équipement sportif et la définition de schémas directeurs. Il est également important de promouvoir l'émergence de projets ambitieux et structurants pour le haut niveau et pour le développement des pratiques au sein de la population.

La nouvelle politique culturelle régionale, adoptée en 2017, a pour ambition de couvrir 100 % des territoires par des interventions régionales d'ici 2020. Cette ambition doit trouver pleinement sa place dans le cadre du SRADDET. La Conférence Permanente Consultative de la Culture (CPC), instance associant les autres niveaux de collectivités, l'État, les acteurs de la culture et les citoyens, doit veiller à la pleine réalisation de cet objectif avec le souci de l'accès de tous les publics à la culture.

**Une attention particulière doit être portée aux questions de santé [chantier 20].** Pouvoir accéder à un médecin traitant, près de chez soi et dans un délai raisonnable, constitue une des préoccupations majeures des habitants de la région. Or actuellement, on assiste à une rupture d'égalité dans l'accès aux soins corollaire aux inégalités territoriales en matière de démographie de professionnels de santé. Il y a là un enjeu fort à saisir dans le cadre du SRADDET. Un lien doit être établi avec le Projet Régional de Santé 2018-2027 ; celui-ci ayant vocation à dresser une vision stratégique partagée en matière de santé pour les 10 ans à venir.

Plusieurs leviers doivent être conjugués pour atteindre l'objectif de zéro habitant sans médecin traitant à l'horizon 2027. Ainsi, la recherche de la cohérence et de la complémentarité entre les initiatives portées

par les acteurs régionaux en matière de santé doit être favorisée afin d'éviter de nourrir les concurrences, sachant que cela peut, à terme, aller à l'encontre du renforcement de l'attractivité et de la meilleure répartition des professionnels de santé sur le territoire régional.

La Communauté Hospitalière Territoriale (CHT) Centre-Val de Loire existe, il faut maintenant qu'elle se renforce avec son volet universitaire (vers un CHU Val de Loire) puis qu'elle s'étende à l'ensemble du territoire régional pour assurer une offre plus équilibrée, Orléans demeurant la dernière capitale régionale à ne pas en être dotée. La présence d'un CHU permettrait à Orléans d'assurer son statut de métropole et les fonctions supérieures métropolitaines qui en découlent.

La Faculté de médecine de Tours doit être, comme son nouveau nom l'indique (Faculté de médecine de la région Centre-Val de Loire), la Faculté de médecine de toute la région, en s'appuyant sur les centres hospitaliers de Bourges, Orléans et Tours. Il est souhaitable que la Faculté de médecine puisse poursuivre son ancrage régional (recrutement des maîtres de stages sur tout le territoire régional, action concertée avec tous les centres hospitaliers de la région...).

## Un SRADDET pour la jeunesse

Dans une société vieillissante, la Région doit déterminer quelle place elle souhaite accorder aux jeunes. Le SRADDET a un rôle à jouer à cet égard. Il est nécessaire de **faire de la « priorité jeunesse » une réalité [chantier 24]**, tout en gardant à l'esprit la dimension intergénérationnelle.

La position de chef de file de la Région en matière de politique jeunesse doit être saisie

dans ce cadre, afin de définir une culture commune qui doit aboutir à des dispositifs uniques dédiés à la jeunesse. Il conviendra de veiller à la cohérence des politiques publiques entre les différents niveaux de compétences (État, Région, Départements, collectivités locales) et à la responsabilité de chaque acteur dans le principe de continuité et de non abandon des situations.

Il est nécessaire de garantir la participation des jeunes à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques et assurer leur prise en compte dans l'ensemble des enjeux de société, en mettant en place la clause d'impact jeunesse<sup>8</sup>.

Il faut favoriser l'accueil et le maintien des jeunes dans les territoires ruraux et péri-urbains, au sein des villes moyennes (désertées) notamment en réalisant des investissements dans des équipements à vocation collective et partagée, à vocation sociale, culturelle, socio-culturelle, et proposant des services de base à destination des jeunes.

Une attention particulière doit être portée à cet égard au **logement des jeunes [chantier 25]**, attention qui pourrait se traduire par l'élaboration d'un Schéma régional de l'habitat des jeunes intégré au SRADDET.

---

<sup>8</sup> La circulaire du 2 mai 2016 rend obligatoire la prise en compte de la situation des jeunes dans les travaux d'évaluation préalable des textes préparés par le Gouvernement. Dans le cadre du développement d'une politique interministérielle de la jeunesse, et par souci d'exemplarité, l'État s'oblige à documenter les projets et les textes réglementaires qu'il produit à l'aune de l'intérêt pour la jeunesse. Cette méthode vise à prévenir les impacts négatifs sur les jeunes aujourd'hui et/ou sur le moyen/long terme et à prévoir des mesures correctrices en tant que de besoin. Elle présente notamment un fort intérêt dans le cas de textes dont les jeunes ne constituent pas directement le public cible.

## ■ Conclusion

Le défi majeur du changement climatique nous conduit à envisager un modèle de développement plus économe : en énergie, en espace, en eau, en ressources naturelles mais aussi plus respectueux de l'Environnement et de la vie sauvage...

La qualité de la réponse à ce défi que le SRADDET portera dessinera l'avenir de la région. C'est une exigence que le SRADDET fasse entrer la région et ses habitants dans l'ère des transitions (écologique, numérique, économique...). Le CESER propose de s'orienter vers une sobriété raisonnée pour construire un avenir désirable pour la jeunesse de la région, une sobriété respectueuse de l'environnement mais généreuse pour l'épanouissement des habitants et attractive pour l'extérieur.

### **Échéances, évaluation, gouvernance**

Expérimentation de territoires zéro chômeur de longue durée, 75 000 étudiants en 2025, déploiement complet du très haut débit à horizon 2025, zéro habitant sans médecin traitant à l'horizon 2027, zéro consommation de foncier en 2030, 100 % d'énergies renouvelables en 2050... Les échéances ne sont pas homogènes et nécessitent de disposer d'étapes intermédiaires qu'il conviendra de suivre, grâce à une gouvernance du SRADDET organisée au sein de la Conférence Territoriale pour l'Action Publique (CTAP).

Ainsi, le CESER propose que chaque année un débat se tienne en CTAP sur le déroulement du SRADDET et notamment sur la mise en perspective des décisions publiques de l'année écoulée en regard des objectifs du SRADDET.

Ces étapes annuelles participeront ainsi à l'évaluation *in itinere* du Schéma et permettront d'envisager, si besoin, les actions correctrices au cours de son exécution.

Enfin, les SRADDET élaborés par les différentes Régions devront aboutir à une cohérence d'ensemble pour répondre à des problématiques régionales, inter-régionales mais aussi aux enjeux nationaux. Régions de France jouera, en ce sens, un rôle déterminant.

## PARTIE II - 27 CHANTIERS POUR LE SRADDET

Les chantiers sont illustrés d'expériences de territoires, de problématiques territorialisées identifiées dans le cadre des travaux du CESER, à l'occasion des ateliers 360° et des rencontres avec les conseils de développement.

Chantier 1 - Biodiversité et patrimoine naturel, pour une reconquête volontariste	18
Chantier 2 - Pour une région qui couvre 100 % de ses besoins en énergies renouvelables à l'horizon 2050	22
Chantier 3 - Faire de l'eau un bien commun	25
Chantier 4 - Un solde de 0 consommation de foncier à l'horizon 2030	28
Chantier 5 - La gestion des déchets, un changement de paradigme nécessaire	31
Chantier 6 - Favoriser le fret ferroviaire pour diminuer l'empreinte carbone	35
Chantier 7 - Mobilité dans et pour le territoire	38
Chantier 8 - Un axe métropolitain ligérien qui doit trouver une lisibilité au niveau national et européen	41
Chantier 9 - L'économie circulaire, un nouveau modèle de développement	45
Chantier 10 - La révolution numérique, une transition à ne pas rater	47
Chantier 11 - L'industrie du futur, un enjeu pour les villes moyennes	50
Chantier 12 - L'économie sociale et solidaire comme source d'emplois non délocalisables	53
Chantier 13 - L'activité pour tous, expérimenter les territoires zéro chômeur de longue durée	56
Chantier 14 - L'hébergement touristique, pour un tourisme ambitieux demain en région Centre-Val de Loire	58
Chantier 15 - Construire un système alimentaire répondant à des enjeux de soutenabilité	62
Chantier 16 - La coopération entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche au sein de la COMUE	65
Chantier 17 - Les sites d'enseignement supérieur décentralisés, un enjeu d'aménagement du territoire	69
Chantier 18 - La recherche en Centre-Val de Loire, une richesse à développer	72
Chantier 19 - La formation de demain	74
Chantier 20 - Santé, zéro habitant sans solution à l'horizon 2027	77
Chantier 21 - Une région qui promeut le sport pour tous	81
Chantier 22 - La politique de la ville en Centre-Val de Loire, pour des territoires solidaires	84
Chantier 23 - La région Centre-Val de Loire à l'épreuve des inégalités	87
Chantier 24 - La jeunesse, partie prenante du SRADDET	90
Chantier 25 - Le logement des jeunes, développer une offre adaptée pour répondre à des besoins spécifiques	93
Chantier 26 - La culture, un support et un lien essentiels pour le développement du territoire et l'épanouissement des populations	96
Chantier 27 - Marketing territorial, une identité régionale vectrice d'image et de sentiment d'appartenance	99

## Chantier 1 - Biodiversité et patrimoine naturel, pour une reconquête volontariste

1

### CONSTATS

Dans le cadre du SRADDT actuel, le Conseil régional s'est fixé comme ambition que la région Centre-Val de Loire devienne la première de France à biodiversité positive, à l'horizon 2020.

Depuis l'adoption du SRADDT, quelques actions importantes ont été entreprises en faveur de la biodiversité, à savoir : élaboration du SRCE, création de l'Ecopôle, mise en place de l'Observatoire régional de la biodiversité, montant minimum de 5 % alloué à des actions en faveur de la biodiversité dans les CRST, mise en place prochaine de l'Agence Régionale de la Biodiversité et de l'environnement (ARBe),... Néanmoins, dans le domaine de la protection de la biodiversité et du patrimoine naturel, de nombreuses actions restent encore à mener. La connaissance de la biodiversité demeure également insuffisante et morcelée : nous ne disposons pas d'une vision globale et homogène, selon les sous-régions géographiques. Le livre rouge des habitats naturels et des espèces menacés montre les risques pesant sur la biodiversité en région Centre-Val de Loire.

2

### ENJEUX POUR LE SRADDET

Le caractère prescriptif du SRADDET doit permettre de limiter l'atteinte aux milieux naturels et notamment freiner l'artificialisation des sols. La loi sur la biodiversité d'août 2016 rappelle d'ailleurs la séquence « éviter, réduire et compenser les impacts sur l'environnement » pour tout projet d'aménagement. L'enjeu ne doit pas être seulement de préserver ce qui reste, mais bien de reconquérir la biodiversité dans l'objectif d'une région à biodiversité positive.

La préservation et la reconquête de la biodiversité doit intégrer à la fois les **espèces et les habitats rares / en danger, mais également la nature dite ordinaire.**

L'ARBe doit être un **lieu de rassemblement, de concertation et de médiation de l'ensemble des acteurs** pour mettre en œuvre et valoriser la protection de la biodiversité de manière transversale.

L'un des sujets majeurs concernant la protection de l'environnement est le

changement climatique. Le climat change rapidement, avec des phénomènes imprévisibles. Certaines espèces arrivent à s'adapter mais d'autres disparaissent. Par ailleurs, **de nouvelles espèces, plus résistantes, apparaissent au détriment d'autres, qui vont régresser, voire disparaître.** Ceci est d'autant plus grave qu'il s'agit souvent d'espèces exotiques envahissantes, devenues une des principales causes de disparition des espèces autochtones à l'échelle de la planète. Préserver la biodiversité constitue l'un des moyens pour lutter contre le changement climatique

Le SRADDET ne doit **pas isoler la biodiversité** comme un sujet élitiste ou une affaire de spécialistes, déconnectés des réalités socio-économiques. Il doit lui donner sa vraie dimension et **intégrer ce thème dans chaque projet.** Il ne s'agit **pas de voir la biodiversité comme un frein, mais comme un atout.** Il ne s'agit pas non plus d'opposer biodiversité et développement économique ; tout au

contraire, il convient de construire, d'informer, de former. La région doit tirer profit d'une politique volontariste, mobilisant tous les acteurs pour valoriser ses potentiels

et renforcer son image ; c'est ainsi que se construit une biodiversité positive, profitable à tous.

3

### PRÉCONISATIONS POUR LE SRADET

> **Rendre systématique la réalisation d'inventaires de biodiversité communale (IBC), initiés par la Région**, qui permettent d'avoir une connaissance suffisante du patrimoine naturel, en impliquant les communes et les élus : ils pourraient même être menés à l'échelle intercommunale ou d'un SCoT/PLUi, afin de parvenir à une meilleure cohérence. Ces inventaires ont permis de découvrir des espèces rares, qui avaient échappé aux recensements de biodiversité officiels (ZNIEFF, Natura 2000).

> **Travailler avec des organismes de recherche** et poursuivre des collaborations en dehors des limites régionales. Certains groupes d'espèces (champignons, mousses, certaines familles d'insectes...) restent encore très mal connus ; la connaissance de la richesse microbiologique des sols est à approfondir. Des moyens financiers devront être déployés pour amplifier ces connaissances, préalable indispensable à la protection et à la gestion de la biodiversité.

> **Constituer une ARBe forte et fonctionnelle, co-construite**, qui implique l'ensemble des acteurs, dont la profession agricole et les forestiers. L'objectif est d'aboutir à une **stratégie concertée de la biodiversité**. L'Observatoire régional de la biodiversité doit constituer l'un des fondements de l'ARBe.

> **S'appuyer sur la trame verte et bleue (TVB)** qui se situe sur les mouvements et la dynamique des populations, meilleure garante d'une protection des communautés animales, dans l'espace et dans le temps. Pour qu'elle soit efficace, il faut opérer à une échelle locale, communale ou intercommunale, afin de **travailler sur le parcellaire pour la mise en place d'actions** en veillant à s'interconnecter aux réseaux des trames et des corridors d'échange.

> **Placer au minimum 2 % du territoire régional sous protection forte d'ici l'horizon 2019, comme les pelouses sèches, les zones humides et les tourbières, via la Stratégie de création des aires protégées (SCAP)**, initiée par le Grenelle de l'Environnement. **Ces espaces protégés sont des réservoirs de biodiversité et à l'avenir ils deviendront les noyaux de dispersion pour la reconquête des espaces dégradés et appauvris**. Un premier pas consisterait à préserver les forêts domaniales qui représentent 15 % du territoire régional.

> Porter une attention toute particulière à la **maîtrise du foncier**, afin d'agir prioritairement sur la conservation **des habitats et des milieux**. Face aux enjeux climatiques et de lutte contre l'érosion de la biodiversité, une vigilance particulière sera portée pour éviter de nouvelles artificialisations des sols dans les zones naturelles. Dans les franges franciliennes et

autour des agglomérations, la pression urbaine est et sera encore forte dans l'avenir. Des corridors écologiques et des passages à faunes opérationnels doivent impérativement être intégrés pour les linéaires routiers et ferroviaires existants et futurs selon les besoins.

> **Intégrer la biodiversité dans chaque nouveau projet d'aménagement** pour maintenir une diversité et une bonne connectivité entre les foyers de biodiversité et limiter les impacts humains sur les écosystèmes.

> Expérimenter et favoriser des systèmes agricoles alternatifs pour lutter contre la désertification agricole et l'enfrichement de certaines régions pour maintenir des paysages ruraux traditionnels et par la même occasion la biodiversité locale. Ainsi, les **pelouses sèches ou calcicoles et les zones humides constituent des milieux bien spécifiques**, fragiles et riches en biodiversité, favorisés et entretenus par l'activité de fauche et le pastoralisme.

#### En Centre-Val de Loire

Le Conservatoire régional d'espaces naturels, avec l'aide la Région, préserve déjà des milieux naturels riches en espèces patrimoniales et les entretient avec la participation de plus de 50 éleveurs, sur plus d'un millier d'hectares

> **Tendre vers plus d'opérationnalité et d'actions concertées** sur le terrain, en gardant à l'esprit l'adage « *Penser globalement, agir localement* ». Bien entendu, il faut mener connaissance et gestion de la biodiversité en parallèle : dans le contexte actuel d'érosion de la biodiversité, il ne faut pas attendre de tout

connaître pour entreprendre. Une action phare consisterait à favoriser des programmes de replantation de haies bocagères et de fédérer les acteurs autour d'un plan de prévention des bocages dans une perspective mixte écologique et économique, à l'échelle locale des territoires.

> **Faire appel aux acteurs locaux, tels que les agriculteurs et sylviculteurs, pour une préservation efficace et pérenne de la biodiversité.** En matière de sylviculture, il faudrait favoriser la diversité des essences, la présence de bois sénescents (bois morts au sol et sur pied) et de limiter la perturbation des sols. Profiter des compétences et expériences de ces acteurs, pour élargir la connaissance des milieux naturels et des systèmes exploités. Ainsi, il faut **être davantage dans le volontariat, le contractuel et l'accompagnement technique et financier des agriculteurs**, pour aller vers une meilleure prise en compte de la biodiversité, et éviter les nouvelles contraintes, souvent mal vécues.

> Expérimenter, en vraie grandeur sur quelques sites pilotes, des pratiques agricoles favorisant la biodiversité, à l'échelle d'une exploitation, en partenariat avec les lycées agricoles.

> Surveiller l'évolution des milieux boisés exploités en tant que bois énergie et leurs capacités de résilience, afin d'éviter une utilisation trop drastique qui fragiliserait encore la biodiversité. Prévoir une convention localisée pour chaque projet de chaufferie bois. Garantir la traçabilité de provenance et une gestion pérenne des prélèvements destinés au bois-énergie. Ne pas autoriser la commercialisation ou la transformation (plaquettes) de bois issus de destruction ou d'arrachage.

> Lutter contre l'engrillagement incontrôlé d'espaces naturels et forestiers (sauf pour les aspects sécuritaires), notamment en Sologne, qui bloque la circulation de la grande faune.

> Préserver la qualité paysagère des territoires et ses fonctions agro-écologiques associées ; mener des actions de reconquête (plantations de haies bocagères, ripisylves, arbres isolés,...) en accord avec les motifs paysagers des territoires.

> **Amplifier le déploiement des sciences participatives**, intéressantes d'un **point de vue pédagogique** ; elles sensibilisent le citoyen qui se sent acteur. Elles peuvent être utiles pour l'inventaire des espèces ordinaires notamment et l'évolution de leurs populations dans le temps en fonction des activités humaines.

> Vulgariser la notion de biodiversité pour les usagers et citoyens ; il est impératif d'en montrer l'importance, de présenter les services rendus par la biodiversité et de sensibiliser davantage tous les publics. **Nous sommes tous responsables collectivement de la biodiversité.** Celle-ci est par définition en perpétuelle évolution, du fait de sa nature et de l'action de l'Homme. Le rôle des établissements d'enseignement comme lieux de formation est aussi indispensable qu'évident.

### Dans l'Indre

« J'accueille la biodiversité chez moi ! »  
L'association Indre Nature publie des livrets à destination du public en faveur de l'environnement

> Anticiper les changements climatiques, **pour permettre l'adaptation des milieux** aux crises climatiques qui vont survenir et rechercher les actions pertinentes en fonction des milieux et des zones géographiques. Certains forestiers s'y préparent déjà, en choisissant des espèces plus adaptées à un climat plus chaud et plus sec.

> Véhiculer une vision dynamique de la biodiversité pour qu'elle apparaisse comme une richesse, un facteur d'équilibre, une valeur patrimoniale et non uniquement comme une ressource consommable. La défense de la biodiversité ne doit pas être interprétée uniquement au travers de nouvelles contraintes ; au contraire, elle peut avoir des incidences économiques, touristiques et culturelles positives. Les territoires auraient tout intérêt à **se saisir de l'opportunité que représente la biodiversité en tant que valeur patrimoniale, facteur d'attractivité et qualité de la vie.**

## Chantier 2 - Pour une région qui couvre 100 % de ses besoins en énergies renouvelables à l'horizon 2050

### 1 CONSTATS

L'accord de Paris sur le climat (COP 21) donne pour objectif central de contenir l'augmentation de la température moyenne en-deçà de 2°C, et de s'efforcer de limiter cette augmentation à 1,5°C, afin de réduire les risques et les impacts liés aux conséquences du changement climatique.

Au niveau national, la loi de transition énergétique d'août 2015 donne plusieurs objectifs à atteindre dont notamment :

- réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à 2012,
- diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 (facteur 4),
- porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030.

En région, le résidentiel et le tertiaire représentent 44 % de la consommation d'énergie finale en 2015, et les transports 34 %. La production d'énergie électrique et thermique à partir de sources renouvelables se chiffre à 7 570 GWh en 2015, soit + 2,8 % par rapport à 2013 (données : OREGES). En région, 27 % des ménages sont considérés en situation de vulnérabilité énergétique, qu'elle soit liée au logement ou aux déplacements ; pour beaucoup ce sont des ménages situés en zone rurale.

La Région a adopté son Schéma régional climat, air, énergie (SRCAE) en 2012. Par rapport aux objectifs régionaux fixés à horizon 2020, il existe un retard important (en considérant une trajectoire linéaire) en matière de baisse de consommation d'énergie (dans les bâtiments notamment), de réduction des gaz à effet de serre et de développement des énergies renouvelables (retard notamment sur la biomasse, la méthanisation, l'éolien, la géothermie et le solaire thermique).

### 2

#### ENJEUX POUR LE SRADDET

**L**e SRADDET doit porter une véritable transition énergétique régionale, et apporter sa pierre pour participer à l'atténuation et à l'adaptation au dérèglement climatique à l'œuvre au niveau mondial. Il doit permettre d'amplifier les initiatives régionales pour répondre aux enjeux de la mutation de notre société vers une économie à faible teneur en carbone, ainsi que sur la nécessité d'infléchir durablement les consommations d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre.

**Le CESER estime que la transition vers des énergies décarbonées doit être le fil directeur des stratégies développées.**

Le SRADDET doit avoir une stratégie d'ensemble sur la question énergétique, en intégrant l'ensemble des domaines qui ont un impact fort tels que le logement, les transports (voyageurs et fret), l'urbanisation (étalement urbain), l'industrie ou l'agriculture.

Ainsi, l'objectif devra être ambitieux et aller vers une couverture de 100 % des besoins énergétiques de la région par les énergies renouvelables.

> **Agir sur les trois piliers de la politique**

**énergétique** : sobriété énergétique, efficacité énergétique, puis développement des énergies renouvelables. Il faut chercher en premier lieu à diminuer la consommation énergétique, avant de développer de nouveaux moyens de production d'énergie renouvelable.

> Accompagner et sensibiliser tous les publics (citoyens, collectivités, entreprises, artisans,...) à la nécessité de sobriété énergétique, qui consiste à diminuer les consommations énergétiques superflues dans les différents usages (par exemple : extinction des vitrines des magasins et bureaux la nuit, limitation du suremballage, utilisation de régulateurs thermiques,...). Cet aspect implique nécessairement des changements comportementaux et sociétaux importants, qui seront parfois difficiles à modifier ; la sensibilisation et l'accompagnement doivent donc être déployés à grande échelle et dans le temps.

> Accompagner et sensibiliser à l'efficacité énergétique, qui consiste à réduire la quantité d'énergie nécessaire pour la satisfaction d'un besoin identique (par exemple : isolation massive des bâtiments, amélioration des rendements des appareils électriques,...).

À Orléans (45)

Orléans métropole souhaite devenir un territoire à énergie neutre, à l'horizon 2050

> **Simplifier et clarifier les démarches pour mener à bien les rénovations énergétiques d'habitations et de bâtiments privés ou publics.**

S'appuyer pour cela notamment sur le Service Public Régional de l'Énergie (SPRE) qui devra permettre un accompagnement des particuliers, les espaces info-énergie ainsi que les Plateformes Territoriales de Rénovation Énergétique (PTRE) qui doivent être généralisées sur l'ensemble des territoires.

> Accompagner les usagers à la suite de travaux de rénovation, afin que la baisse théorique de consommation énergétique devienne bien réelle.

> **Développer les sources d'énergies renouvelables**, en prenant en compte l'empreinte carbone et l'impact sur l'environnement de l'ensemble du processus (transports de matières, recyclage des composants, consommation de terres agricoles...).

Dans le Berry

Méthanisation Berry Energie : actuellement une quinzaine d'agriculteurs travaillent en partenariat sur un projet de fourniture en biométhane directement injecté dans le réseau GRDF pour l'usine Balsan à Arthon et au lycée agricole Naturapolis à Châteauroux

La biomasse, la méthanisation, la géothermie ou les panneaux solaires ont ainsi un potentiel de développement important, en faisant attention que les bénéfices attendus n'empiètent pas sur l'environnement. Le développement de fermes photovoltaïques ne

doit pas se faire au détriment des surfaces dédiées à la production agricole ou naturelles (privilégier en premier lieu des surfaces déjà artificialisées). L'utilisation du bois en tant que bois énergie doit être davantage encadrée afin de ne pas aller vers des dérives comme la surexploitation, au détriment de la biodiversité : cela nécessite une réelle traçabilité des produits bois utilisés.

> **Œuvrer pour l'émergence de l'hydrogène en tant que vecteur énergétique**, le dihydrogène (qui n'existe pas à l'état naturel) présentant cette double caractéristique de pouvoir être produit sans avoir recours ni aux hydrocarbures, ni aux méthodes de fission ou fusion, et dont l'intérêt majeur est de pouvoir être stocké. Il offre ainsi la possibilité d'une production directe sans émission de gaz à effet de serre lorsqu'il est produit par hydraulique, éolien, solaire, géothermie ou biomasse, et permet surtout d'envisager un stockage des énergies nouvelles renouvelables en palliant la problématique d'intermittence, principal frein à leur développement.

> **Favoriser les systèmes de cogénération** afin de valoriser la chaleur produite lors de la transformation de l'énergie. Ces possibilités devront être mieux exploitées pour valoriser l'eau tiède rejetée par les centrales nucléaires.

#### À Chartres (28)

La centrale de cogénération biomasse de Chartres métropole devrait alimenter de façon plus écologique 4 500 foyers en chauffage et 10 000 en électricité, à compter de novembre 2018

> Favoriser les dispositifs de production individuelle d'énergie couplée à une autoconsommation, notamment pour les

bâtiments tertiaires, administratifs, industriels et agricoles.

> Mobiliser davantage les universités et l'INSA, les organismes de recherche, publics et privés, et les pôles de compétitivité tels que S2E2 et DREAM, à l'échelle régionale et inter-régionale, sur les questions d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables et de stockage de l'énergie.

> **Développer dans les lycées des opérations innovantes et ambitieuses de rénovation énergétique et de déploiement d'énergies renouvelables**, en visant des bâtiments à énergie positive (BEPOS). Sensibiliser les lycéens et les personnels des lycées à des pratiques responsables en termes d'économies des ressources.

> Porter une attention particulière aux ménages en situation de vulnérabilité énergétique, en lien avec les territoires.

> Porter une attention particulière au lien entre type de production / consommation d'énergie et qualité de l'air.

> Accompagner le devenir de la filière électronucléaire régionale, qui exporte 80 % de sa production, rassemble des savoir-faire et des compétences et fera l'objet de travaux de maintenance lourde dans le cadre du « Grand carénage » : accompagner sur le plan de l'emploi et de la formation.

> Établir des objectifs avec paliers, afin de maintenir la motivation dans la durée. Pour cela, il est important de disposer de résultats rapides qui puissent se mesurer selon les critères du développement durable (économie, emploi, environnement), à la fois pour les actions menées mais aussi pour leurs dommages collatéraux éventuels.

## Chantier 3 - Faire de l'eau un bien commun

1

### CONSTATS

L'atteinte du bon état des eaux est un objectif fondamental et obligatoire fixé au niveau européen par la Directive Cadre sur l'Eau. Elle vise toutes les masses d'eau, superficielles ou souterraines. Dans le cadre du SRADDT actuel, le Conseil régional s'est fixé comme ambition de garantir la qualité de l'eau.

Même si la situation de l'état écologique des masses d'eau de surface a évolué positivement pour certains paramètres dans les deux bassins hydrographiques qui couvrent la région Centre-Val de Loire (Loire-Bretagne et Seine Normandie), ce n'est pas à la hauteur des ambitions affichées dans les deux Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

En région, en 2015, près de 98 000 personnes n'avaient pas accès à une eau conforme en pesticides. La quasi-totalité des nappes souterraines ne pourrait avoir un bon état d'ici 2022. La présence de résidus de médicaments et de perturbateurs endocriniens est de plus en plus fréquemment constatée dans les eaux de surface et souterraines. Ces substances se retrouvent *in fine* dans l'eau potable.

En 2011, le volume d'eau prélevé en région est de 1,24 milliard de mètres cubes. Dans le détail, 52 % du volume sert au refroidissement des centrales thermiques et nucléaires, 28 % à l'irrigation des cultures, 18 % aux usages domestiques et 2 % à l'industrie. Des fluctuations importantes existent selon les années, dues souvent à la météorologie. Il faut également considérer les volumes restitués dans les milieux : ainsi, le taux de restitution est de 10 % pour le secteur agricole (l'essentiel du volume utilisé sert à la croissance des productions agricoles) et de 75 % environ pour les autres usages. Attention néanmoins, certains volumes d'eau sont à traiter ensuite, il ne faut pas considérer uniquement le volume.

2

### ENJEUX POUR LE SRADDET

L'eau, élément naturel précieux et collectif, constitue une composante environnementale vitale pour l'Homme. La prise en compte de cette ressource et des milieux aquatiques représente un enjeu majeur de développement, de bien-être et de richesse pour les territoires. Les réserves en eau permettent d'approvisionner des activités agricoles et économiques, des espaces d'activités touristiques et de loisirs. Les fleuves, rivières, canaux, lacs ou étangs constituent un potentiel environnemental, économique et social majeur.

Cependant, le mode actuel de développement économique et d'aménagement du territoire et les activités humaines jouent un rôle sur la disponibilité de la ressource en eau et sur sa qualité.

Les collectivités territoriales doivent assurer une alimentation en eau potable de la population en quantité suffisante et une qualité conforme aux exigences sanitaires. Les politiques d'urbanisme sont étroitement liées aux problématiques de l'eau : elles peuvent encourager des modes d'habiter plus ou moins économes en eau, moduler

l'occupation des sols en fonction de la vulnérabilité des eaux souterraines et superficielles, influencer l'équilibre entre foncier agricole et urbain.

Par les problématiques quantitatives et qualitatives, par l'étendue du champ des usages, par la diversité des impacts (milieux naturels, santé, prévention des pollutions...), l'eau est une préoccupation transversale. De nombreuses instances, structures, services publics et privés sont concernés par cette question et participent de plus ou moins près à l'élaboration des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) qui doivent être compatibles avec le SRADET. La question de la ressource en eau est abordée à travers plusieurs dispositifs ou dans différents documents de planification (SDAGE, SAGE, Schéma de cohérence écologique, CPIER Loire, contrats de rivière...). Avec le changement climatique déjà à l'œuvre et qui implique une diminution des ressources en eau, la maîtrise des prélèvements pour les différents usages constituera un enjeu majeur afin de la préserver. Des adaptations de pratiques devront être établies et priorisées entre les différents besoins dans un intérêt collectif.

### Le Val de Loire, facteur d'attractivité et d'images paysagères et patrimoniales fortes

Le Val de Loire, inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO comme « paysage culturel » constitue un patrimoine reconnu et partagé par la communauté internationale.

Le SRADET devra reprendre cet engagement collectif qu'est l'inscription et intégrer le Plan de gestion, référentiel commun qui pose les conditions de la conservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle dans l'occupation, l'organisation et l'aménagement du territoire du site UNESCO Val de Loire.

Ce classement doit être porteur d'image, d'identité et de développement au niveau national comme à l'international.

Plus largement, l'intégration des enjeux paysagers dans les politiques publiques d'aménagement du territoire doit être affirmée comme un moyen de préservation des paysages identitaires de la région, facteurs de qualité de vie, d'identité et d'attractivité territoriale.

## 3

### PRÉCONISATIONS POUR LE SRADET

> Favoriser la cohérence des politiques publiques dans ce domaine en prévoyant notamment une meilleure articulation entre les documents et dispositifs.

> Mener une réflexion globale entre politique de l'eau et politiques d'urbanisme et d'aménagement. Cette réflexion doit permettre de s'interroger sur les finalités de nos activités et de nos comportements et imaginer de nouvelles pratiques, de nouveaux systèmes plus équilibrés et porteurs d'avenir.

> Conserver les zones d'expansion naturelle des crues, afin de limiter au maximum les débordements et inondations des zones habitées, par le maintien et la mise en place d'espaces-tampons.

> Prolonger le principe « pollueur/payeur » dans une démarche de responsabilités élargies, en optant pour un système plus équitable de « chaîne de responsabilités ». La chaîne de responsabilités permet de visualiser l'ensemble des protagonistes et permet

d'identifier les leviers d'actions les plus efficaces.

> Inciter les SDAGE à mettre les gestionnaires de réseaux d'eaux devant leurs responsabilités afin qu'ils financent les travaux sur ces réseaux qui sont pour certains dans un état de délabrement avancé, ce qui permettrait d'économiser la ressource (pertes d'eau potable), tout en ayant un effet sur la qualité (fuites de réseaux d'eaux usées se retrouvant dans l'environnement sans traitement préalable).

> Réfléchir, sur les territoires non-pourvus en Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE), à la création d'un Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE), solution alternative plus souple que les SAGE qui sont longs à mettre en place. En effet, la région Centre-Val de Loire n'est pas encore totalement couverte par des SAGE alors qu'ils sont censés mettre en pratique les préconisations des SDAGE sur des territoires plus limités.

> S'adapter face au changement climatique en complétant les outils de programmation actuels par une vision prospective territoriale afin d'anticiper à la fois les évolutions de la ressource et des besoins en eau. Evaluer les incidences des choix d'aménagement sur les ressources en eau.

#### À Romorantin (41)

Dans le quartier Matra, sur la Sauldre, un ensemble d'immeubles construits en 2011 et intégrant l'aléa possible d'une crue, a montré ses qualités de résilience lors des inondations de mai 2016

> Réduire les quantités d'eau prélevées, notamment dans l'optique du changement climatique, en accompagnant les acteurs

ayant besoin de cette ressource, et si besoin, les orienter vers de nouvelles pratiques moins gourmandes en eau. Il faudra également anticiper les risques de sécheresse majeure qui pourraient avoir un impact sur la biodiversité, les productions agricoles et d'énergie.

> Accompagner dans le temps la profession agricole à des évolutions de pratiques, qui sont nécessaires afin d'atteindre le niveau qualitatif prévu pour les nappes souterraines.

> Intégrer le suivi de résidus de médicaments et de perturbateurs endocriniens (dites substances émergentes), de plus en plus fréquemment constatée dans les eaux de surface et souterraines ; ces substances se retrouvant *in fine* dans l'eau potable. Les récentes études montrent que ces molécules ont des effets néfastes aussi bien sur la population humaine que sur la faune aquatique.

> Amplifier l'information et la sensibilisation pour faire connaître l'importance des enjeux de l'eau, tout particulièrement en direction des jeunes générations, si l'on veut demain une véritable évolution des comportements et désamorcer les risques de conflits d'usage.

> Réduire la vulnérabilité aux risques d'inondation.

> Sensibiliser sur le risque d'inondation et sur l'importance écologique et fonctionnelle des cours d'eau et zones humides, notamment sur l'aspect « Loire vivante », Loire pour laquelle un maintien des continuités hydrogéologiques et écologiques doit être assuré.

#### En Centre-Val de Loire

Les documents d'urbanisme et les décisions en découlant devraient davantage prendre en compte les risques d'inondation comme l'ont rappelé les intempéries de 2016

## Chantier 4 - Un solde de 0 consommation de foncier à l'horizon 2030

1

### CONSTATS

En 2014, la région Centre-Val de Loire a toujours une vocation largement agricole (60,5 % du territoire, contre 51 % pour la moyenne nationale). Les sols boisés et naturels représentent un peu plus de 30 % du territoire régional, avec de fortes disparités : 15 % dans l'Eure-et-Loir, autour de 30 % dans l'Indre-et-Loire et le Cher, 42 % dans le Loir-et-Cher (source : DRAAF, enquête Teruti-Lucas). Les sols artificialisés représentent 8,6 % du territoire quant à eux. La part des sols artificialisés est la plus importante dans le Loiret ; à l'inverse le département le moins artificialisé est l'Indre.

Le rythme d'artificialisation des sols est important entre 2006 et 2014, avec de fortes disparités régionales : les surfaces artificialisées ont augmenté de plus de 15 % dans l'Indre et l'Indre-et-Loire durant cette période, alors que la progression est de l'ordre de 8 % pour le Loir-et-Cher et le Loiret. Ainsi en région Centre-Val de Loire l'artificialisation des sols augmente de 11,5 % entre 2006 et 2014 alors que la population augmente dans le même temps de 2,9 %. L'artificialisation concerne aussi les deux départements les moins densément peuplés (Indre et Cher), qui ont enregistré une légère baisse de leur population en 8 ans, mais une augmentation de leurs surfaces artificialisées. Entre 2006 et 2014, la région a perdu 51 000 hectares de terres agricoles (l'équivalent de 1,3 % du territoire régional), ce qui représente une perte de 6 400 hectares par an.

Par ailleurs, l'augmentation des gaz à effet de serre dans notre atmosphère due à un relargage des matières fossiles (charbon, gaz, pétrole) prélevées dans le sol et utilisées ensuite sans une combustion complète est à l'origine de l'accroissement de la température planétaire. Le sol a la particularité, entre autres, de pouvoir séquestrer du carbone ; il en est même le premier réservoir. Toutefois, selon les choix opérés concernant l'usage des sols, il peut relarguer comme à l'inverse capter. Plusieurs actions demandent donc une analyse fine afin de se donner les moyens d'emprisonner le maximum de carbone : une forêt jeune et dynamique, une agriculture céréalière avec moins d'intrants organiques, l'implantation de bandes arborées pour réduire l'érosion des sols.

2

### ENJEUX POUR LE SRADDET

Une politique foncière volontariste peut être mise en œuvre au sein des territoires, aussi bien urbains, que périurbains et ruraux, avec le soutien et le relais de la Région. Cette dernière peut elle-même adopter des mesures en faveur d'une consommation plus équilibrée des sols sur son territoire, tout en veillant à concilier les

impératifs de développement économique et social et de préservation de l'environnement, de la biodiversité et des paysages.

C'est pourquoi le futur SRADDET aura à intégrer des propositions de politique foncière à mettre en œuvre en partenariat avec les collectivités locales et les intercommunalités,

répondant à une multiplicité d'objectifs, à savoir notamment :

- Reconstruire la ville sur la ville,
- Favoriser la réduction des distances domicile-travail,
- Contribuer à une organisation polycentrique des agglomérations,
- Créer les conditions d'une plus grande mixité sociale et fonctionnelle,
- Veiller à l'articulation urbain-rural,
- Mieux maîtriser l'étalement et l'émiettement urbain, optimiser l'utilisation de l'espace intra-urbain,
- Limiter les consommations énergétiques,
- Prendre en compte l'environnement naturel (préserver ou recréer les zones d'extension naturelles des crues par exemple),

- Être attentif à la préservation des espaces agricoles,
- Profiter de l'emplacement stratégique de certaines friches urbaines pour favoriser le développement économique et social,
- Veiller à la santé et à la sécurité des populations dans le cas de friches dont le sol est pollué,
- Valoriser l'image d'une ville, préserver le patrimoine bâti et paysager,
- Recréer des espaces verts et des espaces propices à la biodiversité dans le centre des villes,
- Favoriser un tissu rural équilibré et dynamique par une gestion foncière adaptée,
- Créer une dynamique locale autour des projets d'urbanisme.

3

### PRÉCONISATIONS POUR LE SRADET

Ces préconisations sont liées à une politique d'aménagement du territoire régional, préconisations qui pourraient être reprises dans le SRADET. La politique du foncier ne peut être dissociée des choix qui seront faits dans le SRADET.

**> Intégrer un volet foncier dans le SRADET :** en effet, il est essentiel dans un document d'orientation à 20 ans de la Région de se donner les moyens d'innover collectivement afin d'intégrer dans les équipements et infrastructures retenus des solutions pérennes de maîtrise des prélèvements agricoles et forestiers, et d'éviter les conséquences souvent négatives sur les milieux naturels et la biodiversité.

#### À Bourges (18)

Créée en 1992 dans l'ancienne usine Leising, l'Antre-Peaux constitue la plus grande friche culturelle de la région Centre-Val de Loire. Les bâtiments appartiennent à la ville de Bourges et la structure de gestion est composée de quatre associations : Emmetrop, les Mille-Univers (atelier typographique), Bandits-Mages (arts audio-visuels et multimédia) et le Nez dans les Etoiles (école de cirque)

**> Mener une pédagogie active :** face aux risques d'incompréhension, de rejet, voire de repli sur des intérêts trop locaux, une sensibilisation aux problèmes de durabilité foncière doit être engagée. Sans l'adhésion des élus de tous niveaux, le projet n'aura pas la portée souhaitée.

**> Mettre en place un observatoire régional du foncier :** Sans observation et connaissance des données locales (foncier, prix, disponibilité, PLU...), il est impossible d'opérer une gestion pertinente. Comme cela se pratique ailleurs, un observatoire régional n'a pas vocation à prendre d'initiatives, encore moins de décisions : il s'agit avant tout d'avoir un lieu focalisant la réception des informations et d'apporter en contrepartie une aide logistique et technique sur les demandes, émanant de quelque organisme public ou collectivité que ce soit.

> **Mettre en place un outil régional, l'Établissement Public Foncier Régional (EPFR) :** il devient évident que des réponses partielles de type Établissement Public Foncier Local, même si elles ont leur utilité, ne sont pas suffisamment appropriées aux enjeux soulevés dans un cadre d'aménagement du territoire régional. Si elles répondent certainement aux besoins de réserves foncières des communes, elles sont inadaptées aux autres défis que sont les aspects sociaux, environnementaux et économiques des territoires. C'est pourquoi le CESER estime qu'il faut que la Région s'empare à nouveau de cette thématique pour explorer les meilleures réponses à apporter, en termes de politiques et de moyens financiers.

#### À Blois (41)

51 ha c'est la surface foncière concernée par les réhabilitations de friches depuis une vingtaine d'années sur la commune de Blois. Par une politique ambitieuse de reconquête (acquisition, dépollution, remise en état, viabilisation...), ce sont plus de 30 emprises foncières qui ont été réutilisées dont certaines en hyper centre de Blois (Poulain – Gare – Médicis : 90 000 m<sup>2</sup>)

> **Instituer un débat annuel sur la maîtrise du foncier dans le cadre de la CTAP :** cela peut permettre de construire de manière pertinente une politique foncière régionale en la rendant plus localisée. Les conclusions de ces travaux bénéficieraient à l'observatoire et aux collectivités territoriales.

> **Annexer un schéma des friches urbaines au SRADET :** la Région a également vocation à s'emparer de la question des friches à travers son futur SRADET, qui, de façon prescriptive, pourra définir le cadre de son

action en la matière, par le biais d'un schéma régional de mise en valeur des friches.

#### À Châteauroux (36)

Le site de l'ancienne manufacture de draps de Balsan à Châteauroux est en cours de réhabilitation et est intégré à un projet urbain avec de multiples destinations : logements sociaux et privés, résidence seniors, accueil de services publics et sièges d'associations, projet de centre aquatique... tout en préservant le cadre historique des lieux

> **Aller vers un solde de consommation de zéro foncier à l'horizon 2030 :** Il est urgent d'arrêter le gaspillage des espaces naturels et agricoles. Aussi afin de stopper le grignotage des terres et le mitage particulièrement développé depuis ces dernières décennies, le CESER propose de ne pas avoir une consommation de foncier qui excède l'augmentation de la population à l'horizon 2025. Puis, d'aller vers l'objectif de zéro artificialisation à un horizon de 2030 : dans ce cadre, soit la ville est reconstruite sur la ville, soit, pour tout nouvel espace artificialisé, un autre est rendu à la nature, à la forêt ou à l'agriculture, en lien avec tous les acteurs.

## Chantier 5 - La gestion des déchets, un changement de paradigme nécessaire

1

### CONSTATS

La loi NOTRe a transféré la compétence de la planification pour la gestion de l'ensemble des déchets aux Régions (sauf déchets radioactifs de la filière nucléaire et explosifs), auparavant partagée entre les Régions et les Départements. Ainsi, le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) constituera le volet « déchets » du SRADDET.

Le Conseil régional Centre-Val de Loire mène actuellement la consultation des partenaires et a mis en place une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) du PRPGD. Des groupes de travail thématiques ont également été mis en place (sur les déchets ménagers, dangereux, non-dangereux, du BTP et l'économie circulaire). En parallèle la Région met en place un Plan Régional d'Action en faveur de l'Économie Circulaire (PRAEC).

La loi de transition énergétique donne la priorité à la prévention et donne notamment pour objectif de diminuer de 10 % les quantités de déchets ménagers et assimilés en 2020, par rapport à 2010.

2

### ENJEUX POUR LE SRADDET

L'élaboration du Plan régional des déchets doit constituer une opportunité pour **mettre en place une véritable stratégie régionale, voire interrégionale**, de prévention et de gestion des déchets, qui doit aller bien au-delà du simple suivi. L'élimination des déchets par enfouissement ou incinération ne doit plus être la solution pour l'avenir mais devenir temporaire et exceptionnelle. **Le changement des mentalités devant la saturation de déchets produits par notre société et la gestion intégrée de cette**

**matière secondaire, désormais ressource utilisable, sera le garant de la réussite de cette reconversion sociétale à l'échelle de notre région.**

Le Plan pourra se fixer des **objectifs plus ambitieux** que ceux établis par la loi, dans le cadre du processus d'élaboration de ce Plan, pour devenir une Région pilote en la matière. Celui-ci doit ensuite se doter d'un plan d'actions détaillé à mettre en œuvre afin de parvenir dans les délais impartis.

3

### PRÉCONISATIONS POUR LE SRADDET

➤ Mettre en place un **Observatoire régional** destiné à établir un bilan et à mieux connaître et recenser la production, le stockage, le traitement et le recyclage des déchets ; ceci afin d'aboutir à une vision régionale de la

situation et à optimiser la gestion de l'ensemble des déchets, y compris ceux des entreprises et du BTP. Choisir et renseigner des **indicateurs quantitatifs et qualitatifs**, dans le cadre de cet Observatoire, pouvant être facilement suivis.

> Mettre en priorité l'accent **sur la prévention pour réduire la surconsommation et la production de déchets qu'elle engendre.** La hiérarchie européenne et française des modes de gestion des déchets place la prévention au sommet. Il faut donc en premier lieu réfléchir à une diminution du volume de déchets produits et aux actions à mettre en œuvre pour y parvenir, avant de se pencher sur le mode de récupération et de traitement des déchets.

#### Dans l'Indre-et-Loire

L'association « Zéro déchet Touraine » créée en janvier 2017, compte près de 500 membres. Elle a pour but de sensibiliser et informer les citoyens ou d'accompagner les acteurs socio-économiques à agir sur la prévention des déchets

> Se rapprocher des autres Régions afin d'avoir un poids plus important en la matière (vis-à-vis de l'État et des industriels par exemple) mais aussi pour échanger sur les bonnes pratiques.

> **Promouvoir au niveau des entreprises, en collaboration avec les chambres consulaires, une attitude responsable en réduisant la quantité de déchets prévisibles, en amont de la phase de production.** Le suremballage des produits est de plus en plus dénoncé par bon nombre de consommateurs, même si des efforts ont été réalisés ces dernières années par certains industriels. La démarche doit insister sur les avantages à diminuer le volume de déchets et s'inscrire plus globalement dans l'économie circulaire ; par exemple, en faisant témoigner des entreprises ayant déjà adopté ces principes.

> Accompagner les territoires pour mailler intégralement la région par ces programmes

locaux de prévention. L'appel à projet « territoire zéro déchet/zéro gaspillage » permet de distinguer les territoires les plus engagés dans la démarche de réduction des déchets ; la Région pourrait accompagner les collectivités souhaitant s'inscrire dans cette approche.

> Faire en sorte que la Région soit identifiée comme partenaire privilégié des collectivités territoriales, du monde industriel et des entreprises du BTP en accompagnant ces acteurs dans la réduction de leur production de déchets.

> **Sensibiliser l'ensemble des publics :** consommateurs et citoyens, entreprises dont celles des Bâtiments et Travaux Publics, industriels, exploitants agricoles, élus et collectivités territoriales,... afin que chacun se sente acteur, dans les choix d'achats par exemple.

> **Mettre en avant les différentes possibilités offertes pour diminuer le volume de déchets et s'inscrire dans le cadre des principes de l'économie circulaire :** approvisionnement durable, écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable, allongement de la durée d'usage, réemploi, recyclage.

> Sensibiliser au plus proche des territoires, à l'aide des réseaux associatifs existants, afin de toucher le plus large public possible.

> Fixer des objectifs qualitatifs et quantitatifs en termes de sensibilisation afin de parvenir à une meilleure conscience environnementale. La sensibilisation doit s'appuyer sur la nécessité environnementale (ressources naturelles limitées, pollution occasionnée par le transport et l'élimination des déchets,...)

mais également comme une opportunité offerte (insertion par l'emploi, développement de nouveaux secteurs économiques,...). La sensibilisation doit aussi permettre de toucher le jeune public, qui constituera la société de demain.

> **Sensibiliser davantage à la culture de l'usage**, en remplacement de la culture de la possession. En effet, il est plus avantageux économiquement et écologiquement de louer un bien ou de l'acheter à plusieurs si celui-ci n'est utilisé que ponctuellement dans l'année.

#### Dans le Loiret

Mise en place d'une filière de réemploi en déchetterie par le SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire (45) : souhaitant concilier cet objectif de réduction des déchets avec des problématiques d'insertion professionnelle et sociale, le SICTOM a signé une convention avec l'association Emmaüs, afin qu'elle récupère certains objets en vue de leur réemploi

> **Lutter contre le gaspillage alimentaire**, efficace sur un plan éducatif parce que la préoccupation est quotidienne et qu'elle peut être mise en application dans les cantines scolaires dès le plus jeune âge mais aussi, plus largement, dans les restaurants des collectivités territoriales.

> Prioriser réellement la gestion des déchets, après les politiques de sensibilisation, comme l'indique le Code de l'Environnement : préparation en vue de la réutilisation ; recyclage ; valorisation, notamment énergétique ; si aucun autre choix n'est possible, élimination (stockage ou incinération sans valorisation).

> Recenser précisément les capacités de traitement des ordures par incinération

(nombre et capacité des incinérateurs) en région, avec et sans valorisation énergétique. A priori, certains incinérateurs seraient actuellement en surcapacité (gisement régional en ordures insuffisant), avec des problèmes récurrents de manque de combustibles (et donc importation de matières d'autres régions).

#### Dans l'Indre

La valorisation des déchets verts à la ferme au SYMCTOM Le Blanc (36) : depuis 2011, les déchets verts sont gratuitement récupérés par des agriculteurs qui les valorisent sur deux exploitations agricoles. Les branches sont broyées et utilisées en litière pour les animaux ; les tontes et les feuilles servent d'intrants en étant incorporées au fumier

> Rechercher la bonne adéquation entre la production et l'apport de déchets, au regard de la capacité actuelle d'incinération. Le cas échéant, il faudrait reconsidérer l'ouverture de nouvelles unités de traitement qui augmenteraient encore le potentiel d'incinération, alors que la production de déchets régresse et devrait à terme accentuer sa courbe décroissante. Pour l'avenir, étudier la fermeture progressive des installations les plus vieilles et les moins performantes et, en priorité, celles qui ne sont pas conçues pour exploiter l'énergie.

> Associer les acteurs de la recherche technologique et du développement durable à l'élaboration et à la mise en application du PRPGD. **Des partenariats doivent être développés avec les établissements d'enseignement supérieur régionaux et les laboratoires de recherche publics et/ou privés, afin d'imaginer des solutions et technologies innovantes en termes de prévention, de gestion et de transformation des déchets.**

> Mailler le territoire en unités de méthanisation, afin de valoriser la matière organique au plus près du lieu de production (certaines zones comme l'Indre ou le nord de l'Eure-et-Loir ont très peu d'unités fonctionnelles ou en projets), en favorisant le déploiement d'unités de méthanisation bien dimensionnées et localement plus adaptées.

Accompagner pour cela, en lien avec l'ADEME, les agriculteurs souhaitant mettre en place un méthaniseur pour diversifier leurs activités et mettre en pratique une économie circulaire de proximité. Il faut trouver la bonne adéquation entre les subventions publiques, le système économique et l'impact environnemental, en veillant notamment à ne pas détourner la vocation première de l'agriculture régionale.

## Chantier 6 - Favoriser le fret ferroviaire pour diminuer l’empreinte carbone

1

### CONSTATS

Depuis des dizaines d’années, le fret ferroviaire, au niveau national comme au niveau régional, a drastiquement diminué au profit du transport routier, aussi bien en termes de volumes transportés que de part modale. Le volume de marchandises transportées par voie ferrée en France a diminué de 30 % en 15 ans, pour se stabiliser autour 32-34 milliards de tonnes.kilomètres depuis 2011. Les résultats de 2015 étaient encourageants (34,3 Md t.km en 2015), mais l’année 2016 a connu une nouvelle baisse (32,6 Md t.km). **La part modale du ferroviaire dans les transports de marchandises en France représente ainsi 9,6 % en 2016, contre 16,3 % en 2000.** (Source : Union routière de France, Faits et chiffres 2017)

Parallèlement, la Région Centre-Val de Loire s’est déjà impliquée financièrement ces dernières années dans la rénovation des lignes ferroviaires, notamment de lignes capillaires.

2

### ENJEUX POUR LE SRADDET

**M**algré les contraintes qui peuvent exister, la région possède des atouts et peut profiter de certaines opportunités pour redynamiser ce secteur des transports. **Dans un contexte d’adaptation au changement climatique et de prise en compte croissante des externalités négatives de la route (sur la santé ou la sécurité par exemple), le fret ferroviaire a toute sa place, à condition d’avoir une vision prospective à long terme avec des actions stables et cohérentes dans le temps.**

**Le SRADDET doit constituer une opportunité pour donner un nouvel élan au fret ferroviaire en lien avec les différents acteurs :** industriels, agriculteurs, acteurs de la logistique, entreprises, opérateurs ferroviaires, gestionnaire d’infrastructures, État, collectivités territoriales. Pour réussir la redynamisation du fret ferroviaire, les démarches locales et nationales devront se mener conjointement ; le CESER ne reviendra

cependant pas ici sur les actions à mener au niveau national.

**Sans être contradictoire avec la route, le fret ferroviaire doit s’intégrer dans une vision logistique d’ensemble, en développant l’intermodalité.**

Le rapport du Conseil d’orientation des infrastructures sur les mobilités du quotidien, ainsi que le rapport sur l’avenir du transport ferroviaire, dit rapport Spinetta, remis au Gouvernement en février 2018, constituent de nouveaux éléments. La Région doit cependant continuer à prendre en considération les nécessités de développement économique, d’aménagement du territoire et de contribution à la diminution des gaz à effet de serre, le fret ferroviaire étant contributeur à ces trois aspects. Les lignes capillaires, dites 7 à 9 sans voyageur, sont essentielles pour l’irrigation des territoires et sont à maintenir pour le transport des marchandises, mais également des voyageurs.

> **Inscrire l'action de la Région à la suite de la COP 21** en proposant des actions concrètes en faveur de l'atténuation du changement climatique. Compte-tenu de ses engagements pour le ferroviaire, la Région pourrait ainsi amplifier son action dans ce domaine et notamment dans le fret ferroviaire. Bien menées, ces actions auront un effet positif en matière de dynamique économique et de création d'emplois.

> **Se doter d'un coordinateur moteur au niveau régional, qui pourra fédérer les différents acteurs utilisant ou souhaitant utiliser le ferroviaire pour le transport de marchandises.** Il faut trouver un cadrage souple, qui peut prendre la forme de cluster, plate-forme d'échanges ou association, pouvant permettre des échanges entre les divers protagonistes impliqués ou souhaitant s'impliquer dans le fret ferroviaire. Cette démarche devra partir des besoins et des attentes des clients potentiels. **Le système de wagons isolés constitue un potentiel de développement et nécessite pour cela une mutualisation et une coopération locale.**

> **Intégrer un volet fret et logistique dans le schéma régional des infrastructures de transport,** partie intégrante du SRADET. Ce schéma devra prendre en compte les besoins des populations et des entreprises (services voyageurs et fret), des divers modes de transport et devra être élaboré en concertation avec les régions voisines.

> **Développer une stratégie du fret ferroviaire de la Région, compte-tenu des sommes investies, dans le cadre d'une démarche partenariale (intercommunalités,**

**entreprises...)** ; l'approche devra intégrer les aspects économiques et environnementaux, au vu du renforcement des compétences des Régions dans le cadre de la loi NOTRe. La loi propose un transfert possible des lignes capillaires aux collectivités territoriales, possibilité qui nécessitera d'être finement étudiée au préalable (conditions économiques notamment, prenant en compte la maintenance et l'exploitation). La Région peut donc en profiter pour **confirmer son rôle de leader en matière de développement économique.** La Région doit voir le fret ferroviaire comme un outil économique, qui possède une logique différente de celle du transport de voyageurs.

#### Dans le Loir-et-Cher

La nécessité de rénovation des lignes capillaires de fret ferroviaire de Blois-Villefrancoeur et Vendôme-Montoire-Troo a abouti à un montage financier original : en plus de la participation financière de la SNCF Réseau et de l'État (environ à hauteur de 10 % respectivement), le Conseil régional, le Département et les EPCI ont participé au tour de table financier, ainsi que les industriels utilisant la ligne

> **Se porter volontaire auprès de l'État pour être une Région expérimentale, voire pilote, dans le domaine du fret ferroviaire, en tant que coordinatrice.** L'expérience de la régionalisation des TER, même si elle est très différente, a été bien menée par les Régions et peut être source d'inspiration.

> **Créer et renforcer les liens avec les régions voisines en termes de fret ferroviaire, la région Centre-Val de Loire étant située sur un carrefour ferroviaire. Un plan interrégional**

pour le fret ferroviaire pourrait être mis en place avec les régions Atlantique par exemple (Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine, Normandie, Bretagne).

#### En Centre-Val de Loire

Inscrire dans le SRADDET la réouverture d'Orléans-Chartres aux voyageurs dans une vision interrégionale vers Rouen et Le Havre (sans passer par Paris), avec une vocation fret et voyageurs. En effet, l'Île-de-France est quasiment saturée entre les différents trafics qui transitent par la région

#### > Développer une identité Atlantique /

**Ouest** plus forte, se regrouper entre acteurs publics et privés, car de nombreux centres de décision et des activités économiques se déplacent vers l'Est de l'Europe. Cela nécessite de trouver des partenariats plus larges, selon les filières. La démarche doit également être coordonnée et connectée à l'échelle nationale et européenne, via les corridors européens de fret ferroviaire notamment.

#### > Trouver une synergie avec les ports les plus proches et leurs hinterlands ferroviaires.

Les Régions et CESER sont attentifs au développement de leurs ports, ceux-ci restant encore en retrait en termes de volumes transportés par rapport aux ports du Nord de l'Europe.

#### > Se rapprocher des Grands Ports Maritimes

les plus accessibles (ceux de la façade Atlantique et de la Manche : Nantes Saint-Nazaire, La Rochelle, Rouen et Le Havre par exemple), mais également ceux de la Méditerranée. La Région pourrait accompagner les acteurs et **saisir l'opportunité de l'objectif de développement du ferroviaire des ports en amplifiant le volume d'activités de la plateforme**

**logistique de relais de Vierzon (port sec), voire à créer d'autres plateformes multimodales en région.** Ce développement doit s'appuyer sur les objectifs stratégiques des Grands Ports Maritimes.

#### > Maintenir les lignes capillaires existantes

**(transports de marchandises mais également de voyageurs) et poursuivre la rénovation des lignes de fret capillaires,** avec la participation financière d'autres acteurs (industriels, collectivités, gestionnaire d'infrastructures, État,..), permettant ainsi de maintenir et développer les connexions ferroviaires des implantations industrielles de la région.

#### > Inscrire dans le SRADDET le projet

**d'interconnexion sud TGV en Île-de-France,** qui permettrait de construire une voie nouvelle pour les TGV province/province et ainsi d'alléger le trafic sur la voie existante Massy/Valenton. La région doit continuer à s'impliquer pour permettre une meilleure régularité des trains de fret circulant à ce niveau et ouvrir de nouveaux sillons. L'urgence en premier lieu est de réhabiliter la ligne actuelle sur le tronçon Massy-Valenton.

**Inscrire dans le SRADDET la rénovation de la transversale Nantes-Lyon (Voie Ferrée Centre Europe Atlantique - VFCEA),** afin de proposer une circulation plus performante entre la façade Atlantique et l'Est de la France, en contournant le bassin parisien (zone saturée au niveau ferroviaire).

#### > Valoriser les infrastructures existantes

**dont notamment la plateforme logistique multimodale de Vierzon et l'aéroport de fret de Châteauroux.**

#### > Continuer à solliciter des financements de

**l'Union Européenne (FEDER, Plan Interreg...),** notamment pour les projets structurants.

## Chantier 7 - Mobilité dans et pour le territoire

### 1 CONSTATS

La question des transports et de la mobilité demeure un des enjeux essentiels de l'aménagement et de l'équilibre des territoires. Le besoin de mobilité a fortement augmenté ces dernières décennies et apparaît indispensable à l'exercice des droits fondamentaux tels que l'accès au travail, au logement, à la santé ou à l'éducation.

En 2016, les émissions enregistrées de gaz à effet de serre (GES) ont été supérieures de 3,6 % aux objectifs fixés par le Ministère de la transition écologique et solidaire ; les chiffres de 2017 ne devraient pas être meilleurs. Ce dérapage est particulièrement marqué dans le bâtiment et les transports. Les transports représentent 34 % de la consommation finale énergétique et sont responsables de l'émission de 29 % des GES, de 61 % de l'oxyde d'azote et de 32 % des particules fines.

Le gouvernement entend privilégier le transport du quotidien. Le SRADDT avait comme ambition d'augmenter de 50 % la fréquentation ferroviaire à l'horizon 2020. Cet objectif ne sera pas atteint.

### 2

#### ENJEUX POUR LE SRADDET

**E**n termes de mobilité, le SRADDET devra pouvoir répondre à plusieurs objectifs :

- protéger notre environnement en favorisant la transition énergétique,
- offrir des mobilités innovantes au quotidien pour répondre aux besoins de toute la population et lutter contre l'assignation territoriale, en favorisant les solidarités, par la mise en place de systèmes d'informations multimodaux,
- améliorer l'offre TER et/ou TET en termes de qualité du service et d'efficacité notamment,
- relier la région aux autres régions françaises et à l'Europe,
- veiller à la sécurité et la sûreté pour les usagers,
- intégrer de nouveaux modèles de mobilités, réduire les mobilités contraintes,
- préparer l'ouverture à la concurrence des TER à l'horizon 2023.

### 3

#### PRÉCONISATIONS POUR LE SRADDET

➤ **Mener des campagnes pour sensibiliser** la population de la région, qu'elle soit rurale ou urbaine, sur les préoccupations environnementales **en vue de faire évoluer les comportements**, le report modal et la

**réduction de l'utilisation de la voiture particulière.**

➤ Améliorer les infrastructures selon les besoins des populations ; développer l'intermodalité vélo - bus - tram - covoiturage organisé - train.

### À Chartres (28)

Le réaménagement du pôle gare permettra, au-delà de la requalification des espaces publics, d'améliorer la multimodalité et l'interface réseaux urbain et interurbain/train/vélo/piéton, au service des usagers

> **Engager la transition vers des transports électrifiés** ; les transports collectifs urbains et suburbains de toutes les agglomérations de plus de 50 000 habitants doivent faire l'objet d'un plan de transition vers l'électrification.

### En Indre-et-Loire

Avec 210 bornes de recharge pour véhicules électriques à la fin 2017, l'Indre-et-Loire détient le maillage le plus dense de France, hors Île-de-France !

> **Promouvoir les mobilités douces** en faisant le lien avec les raisons de santé et de sédentarisation de certains habitants, mais aussi en termes de qualité de l'air et de son impact sur la santé.

> **Mettre en place un Plan régional vélo** qui prend en compte à la fois les déplacements du quotidien (notamment : accès aux établissements d'enseignement, pénétrantes vélos depuis les secteurs péri-urbains vers les centres villes, itinéraires de rabattement sécurisés vers les gares, accès aux zones commerciales et zones d'emplois,...) et les déplacements touristiques (itinéraires linéaires et en boucles, sécurisés pour les familles).

> **Développer une billettique unique de mobilité**, « RÉMI UNIVERSEL », qui permettrait d'acquitter aussi bien le parking relais pour sa voiture, le bus ou le tram pour

se rendre à la gare et le TER, dans une logique de parcours de mobilité.

> **Mettre en place un dispositif numérique de covoiturage gratuit** favorisant principalement des déplacements du quotidien, « CovoiturOCentre », aussi bien dans les zones rurales à faible densité de population que dans les zones semi-urbaines ou urbaines.

> **Améliorer la qualité et la sûreté du service TER/TET** en lien avec l'opérateur, puisque la Région consacre 40 % de son budget aux mobilités de la population. Cela doit se traduire par :

- des objectifs plus stricts de qualité et de ponctualité en augmentant les pénalités qui se calculeraient mensuellement et par ligne, avec des pénalités particulières sur les retards aux heures de pointes,
- des objectifs de confort à bord à amplifier,
- une offre en phase avec les besoins des usagers notamment pour le cadencement et les horaires avec des instances de concertations décentralisées (une par ligne),
- une amélioration de l'information disponible en gare comme sur internet et l'amélioration du dépôt des réclamations,
- une communication régulière du bilan carbone des TER avec la poursuite de l'électrification des lignes,
- la gratuité pour les collégiens, lycéens, les étudiants, les apprentis, les jeunes en formation,
- l'amélioration de la sécurité : passages à niveau et présence de contrôleurs.

> **Maintenir l'ambition de compléter le maillage territorial avec :**

- la réouverture aux voyageurs du tronçon Voves - Orléans, pour terminer la liaison Chartres - Orléans en liaison avec le fret ferroviaire (ouverture vers Rouen),
- des travaux d'urgence sur la ligne Tours - Loches.

> **Renforcer les étoiles ferroviaires et les liaisons périurbaines :**

- favoriser les transports collectifs et doux à travers les étoiles ferroviaires de Tours - Saint-Pierre des Corps, d'Orléans-Les Aubrais et de Chartres,
- développer les relations tram - train y compris en soutenant financièrement les futures lignes de tram en projet,
- faire aboutir le projet d'ouverture aux voyageurs de la ligne Orléans - Châteauneuf-sur-Loire.

À mi-parcours du SRADDET et compte tenu des conditions d'exploitation des lignes et de l'ouverture à la concurrence, étudier la possibilité d'extension des lignes vers Montargis et Gien, Pithiviers - Malesherbes, Loches - Châteauroux.

> **Moderniser la ligne POLT** (Paris - Orléans – Limoges - Toulouse) qui s'inscrit dans les mobilités infrarégionales ; le projet est en bonne voie avec une modernisation du matériel et une amélioration attendue de la vitesse à 200 km/h. L'agenda pour la rénovation des sillons et pour le changement de matériel, prévu pour 2020, doit être respecté.

> **Assurer une veille active sur le devenir du projet POCL** (Paris - Orléans - Clermont-Ferrand - Lyon).

> **La décision récente concernant Notre Dame des Landes doit amener la Région à se poser la question de la stratégie aéroportuaire et poser la vocation des sites de Châteauroux, Tours, Châteaudun et les aérodromes du Breuil, Saint Denis de l'Hôtel...**

**En Eure-et-Loir**

**Quel avenir pour la plateforme aéroportuaire de Châteaudun dans la perspective du desserrement des aéroports franciliens ?**

> **Continuer à améliorer l'accessibilité** dans les transports en commun aux personnes à mobilités réduites.

> Renforcer les incitations pour un usage plus rationnel de la voiture et un recours accru aux mobilités nouvelles. Par exemple, inciter les employeurs à la prise en charge de tout ou partie des abonnements ou des frais d'auto-partage ou de covoiturage (chèque mobilité ou chèque covoiturage).

> **Étudier les conséquences de l'ouverture à la concurrence des TER en 2023**, afin de s'assurer d'un service public de qualité pour les habitants de la région Centre-Val de Loire.

## Chantier 8 - Un axe métropolitain ligérien qui doit trouver une lisibilité au niveau national et européen

1

### CONSTATS

#### Des villes bénéficiant du statut politico-administratif de métropole

Orléans et Tours se sont vues reconnaître en 2017, à l'instar de 20 autres agglomérations françaises, un statut de métropole, tel que défini dans la loi du 16 décembre 2010<sup>9</sup>, loi qui a été complétée par la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et la loi NOTRe du 7 août 2015 qui a élargi les compétences métropolitaines (notamment par transfert de compétences départementales). De ce fait, elles sont désormais associées de plein droit à l'élaboration du CPER État/Région et à l'élaboration/révision des schémas et documents de planification (dont le SRADDET).

#### ... mais qui demeurent des métropoles incomplètes

Si l'on s'en tient à une définition purement géographique de la métropole comme « *une très grande ville qui s'exprime par la taille de sa population et celle de l'agglomération qu'elle anime, par son poids économique, politique, social et culturel, ainsi que par son pouvoir d'attraction et de diffusion* » (Roncayolo – 2004), force est de constater que les deux principales aires urbaines de la région, Tours (487 023 habitants en 2016 selon l'INSEE) et Orléans (425 495 habitants en 2016) répondent mal à cette définition.

À noter également que l'étude multicritères ESPON 111 menée dans 27 des États membres de l'UE en vue d'analyser la place des villes dans la hiérarchie européenne exclut les deux agglomérations ligériennes de la liste des « Metropolitan European Growth Areas » (MEGA's), tandis que le Schéma de Développement de l'Espace Atlantique, également financé par l'UE, ne les range que dans la catégorie des « villes intermédiaires » à forte visibilité régionale. Orléans et Tours ne peuvent donc prétendre constituer à elles seules des métropoles complètes dotées des attributs spatio-économiques dont disposent les MEGA's européennes.

De plus, largement sous l'influence parisienne (cf. le nombre de navetteurs quotidiens entre ces deux villes et la capitale) le binôme ligérien peut difficilement se départir d'un rôle de centralité secondaire en périphérie d'une « méga-région urbaine », celle du Grand Paris.

#### Des métropoles incomplètes, qui par leurs dynamiques propres, confortées par le nouveau statut, entraînent cependant une forte polarisation du développement régional

La région, structurée par une armature urbaine comprenant 9 agglomérations (dont les 2 métropoles) et 15 « pôles de centralité », souffre de fortes disparités intra-régionales, avec des territoires « qui gagnent » (les franges franciliennes – ainsi 54 communes du Loiret font déjà partie de l'aire urbaine de Paris qui comptait, en 2013, 12 405 426 habitants – et le corridor ligérien), et des territoires « qui perdent » (le sud plus rural, avec des bassins de

<sup>9</sup> « La métropole est un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave qui forment, à la date de sa création, un ensemble de plus de 450 000 habitants et qui s'associent au sein d'un espace de solidarité, pour élaborer et conduire ensemble un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de leur territoire afin d'en améliorer la compétitivité et la cohésion ».

population à faible densité, et le bipôle Bourges - Vierzon toujours affecté par les reconversions industrielles). Le corridor ligérien avec ses 1,2 million d'habitants exerce de fait une réelle polarisation sur l'ensemble de la région. Ceci s'exprime à travers des différences de dynamiques démographiques et économiques entre les villes de cet espace intermédiaire et le reste de l'armature urbaine régionale. Si parmi les 7 autres agglomérations de la région, de taille moyenne, une seule est en déclin absolu, perdant de la population, force est de constater que les villes-centres de ces agglomérations de deuxième rang perdent des emplois et des activités (notamment commerciales). Parmi les 15 pôles de centralité, 11 sont en perte de vitesse et décroissance démographique, en particulier Nogent-le-Rotrou, Saint-Amand-Montrond, Aubigny-sur-Nère, Châteaudun, Le Blanc et La Châtre.

## 2

### ENJEUX POUR LE SRADET

#### Les enjeux spatio-économiques

Il existe un risque patent d'une fracture territoriale qui mettrait en question la cohésion territoriale au sein d'une région dont on a pu dire qu'elle eût (si tant est que le problème soit résolu) beaucoup de difficulté à trouver son identité. Par voie de conséquence, s'il paraît nécessaire de conforter l'axe ligérien, il convient d'y renforcer les fonctions supérieures et l'offre de services rares, pour lui permettre de trouver sa place dans l'armature métropolitaine européenne et de gagner en visibilité aux échelles nationale et internationale. Mais corrélativement se pose la question de savoir comment consolider le maillage des villes petites et moyennes. Comment faire de l'axe ligérien un espace moteur participant par capillarité et percolation au développement de l'ensemble des territoires composant la région, tout en gagnant en attractivité ?

Comment accompagner le développement et la résilience des pôles de second rang (Bourges, Châteauroux, Chartes, Dreux...), qui ont vocation à irriguer les espaces à dominante rurale qu'ils polarisent ? Comment leur permettre d'échapper à l'évolution récessive qui semble déjà s'annoncer à travers

les évolutions démographiques et les pertes d'emploi, et de services ? Comment permettre une organisation spatiale polycentrique hiérarchisée en Centre-Val de Loire ?

#### Les enjeux en termes de gouvernance

La métropolisation, telle qu'elle est institutionnalisée en région Centre-Val de Loire, pose un ensemble de questions en termes de gouvernance, auxquelles le SRADET peut apporter des éléments de réponse. En premier lieu, se pose la question du mode et du niveau d'intervention de la Région sur les périmètres métropolitains et sur les autres territoires ; tout comme la question des relations à développer avec les métropoles. En second lieu, la création de deux métropoles, dans un contexte géoéconomique constitué par un seul axe de caractère "sous-métropolitain" diffus et tripolaire (Orléans, Blois, Tours), pose la question de savoir comment créer un espace de coopération intermétropolitain, seul à même d'atteindre la masse critique d'une véritable métropole ? Peut-on (et doit-on) imaginer un Pôle métropolitain unique ligérien Orléans - Blois - Tours ? Cela implique-t-il de concevoir un SCoT unique en cohérence avec le SRADET ?

## PRÉCONISATIONS POUR LE SRADET

Les préconisations sont largement induites par les questionnements précédents, mais nécessiteraient pour certaines d'entre elles d'être confortées par des études préalables.

> **Inciter les métropoles à s'engager dans des « contrats de réciprocité » avec les territoires ruraux et les petites villes** (à l'instar de ce que, par exemple, met en place la Communauté Urbaine de Poitiers). L'objectif est de maximiser les effets d'entraînement des métropoles sur les territoires qui sont extérieurs à leur périmètre, de sortir de la compétition entre territoires pour aller vers la coopération et la construction collective.

#### En Indre-et-Loire

Des contrats de réciprocités sont envisagés par Tours Métropole avec les communautés de communes limitrophes pour favoriser l'approvisionnement des cantines scolaires en produits locaux. Objectif : 15 % d'autosuffisance alimentaire d'ici 2025, créer un établissement public foncier pour soutenir l'installation de maraîchers sur le territoire, favoriser les produits locaux dans les cantines, promouvoir les circuits-courts, accompagner la formation et la reconversion professionnelles et mettre en place une légumerie...

> **Transformer le bipôle métropolitain en instituant un espace de coopération renforcée permettant de sortir d'une logique de concurrence au profit d'une logique de complémentarité.** Blois est à associer directement à ce projet, qui pourrait se concrétiser par la création d'un « Pôle métropolitain » unique, au sens de l'article 20 de la loi du 16 décembre 2010 qui prévoit qu'« un établissement public [peut être]

*constitué par accord entre des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre... en vue d'actions d'intérêt métropolitain, afin de promouvoir un modèle d'aménagement, de développement durable et de solidarité territoriale ».* Cette préconisation peut être complétée par l'élaboration d'un SCoT unique, comportant plusieurs schémas de secteurs (voir le cas de la métropole de Lyon).

Le SRADET doit trouver les moyens et les procédures pour renforcer les complémentarités, fédérer et animer une aire métropolitaine qui profite au territoire régional et qui fédère les acteurs (enseignement supérieur, développement économique, numérique, clusters, innovation et recherche, équipements et services de niveau métropolitain...) pour faire en sorte que ces dynamiques diffusent sur les territoires limitrophes au lieu de polariser et concentrer les facteurs de production de richesses : le capital, le travail, les technologies et la connaissance, l'innovation et la créativité.

> **Accompagner la structuration des fonctions supérieures de cet espace métropolitain ligérien** et confirmer son rôle moteur au sein d'un véritable réseau de villes agissant en coopération permettront de structurer une région multipolaire.

> **Accompagner cet espace métropolitain dans le développement de relations dans le domaine scientifique et éducatif, économique ou culturel** qui permettra de trouver des appuis réciproques pour rayonner et développer une relative autonomie vis-à-vis de l'Île-de-France.

**> Créer une dynamique métropolitaine et fédérative de tous les acteurs, qui ne se limite pas à la dimension institutionnelle (appui aux réseaux d'acteurs métropolitains).**

**> Accompagner par une action renforcée le développement des bipôles de Bourges - Châteauroux et de Chartres - Dreux, dans la perspective d'un meilleur maillage régional de l'offre de services et de l'emploi.**

**> Repenser l'organisation de la mobilité intra-régionale de façon à permettre les flux croisés entre les petites et moyennes villes, sans passage obligé par les grandes villes.**

**> Faire des bassins de vie l'échelle pertinente de la mise en œuvre de l'action publique et de l'organisation des services publics.**

## Chantier 9 - L'économie circulaire, un nouveau modèle de développement

1

### CONSTATS

L'économie circulaire, nouveau modèle de développement, apparaît comme la, ou en tout cas l'une des solutions, pour faire face aux défis planétaires qui s'annoncent : défi environnemental, défi climatique et défi démographique notamment.

Construit autour de sept piliers, approvisionnement durable, éco-conception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable, allongement de la durée d'usage, recyclage, l'économie circulaire a pour objectif une meilleure efficacité dans l'utilisation des ressources afin de diminuer l'impact sur l'environnement tout en permettant le bien-être des individus.

Inscrite dans la loi du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, l'économie circulaire doit dorénavant s'imposer comme un enjeu majeur dans la définition des politiques publiques.

Des territoires et des acteurs économiques se sont déjà engagés dans cette voie, la région Centre-Val de Loire apparaît en retrait dans cette dynamique d'ensemble même si une certaine prise de conscience se fait jour. De nombreuses actions ou projets sont déjà mis en place par les entreprises, il convient maintenant de massifier ces expériences sur tout le territoire régional. La réalisation du SRADDET doit être l'occasion d'amplifier cette dynamique au risque de voir s'échapper des opportunités de développement.

2

### ENJEUX POUR LE SRADDET

**S**ujet éminemment transversal, l'économie circulaire doit être intégrée dans les grands schémas régionaux. Proposée comme étant une réponse aux nouveaux défis et enjeux futurs dans la contribution du CESER sur le SRDEII, l'économie circulaire est également présente au sein du PRPGD par l'intermédiaire de la mise en place du Plan Régional d'Action en faveur de l'Économie Circulaire (PRAEC).

*cf. chantier relatif aux déchets*

Ces documents stratégiques, participant à la construction du futur SRADDET, devront se coordonner pour proposer une vision globale et passer d'une économie linéaire à une plus grande circularité de l'économie.

L'économie circulaire relève tout à la fois du développement économique, de l'aménagement et de l'urbanisme, de la recherche, de la formation, de l'éducation, autant de compétences de la Région que la loi NOTRe est venue renforcer.

## PRÉCONISATIONS POUR LE SRADDET

➤ **Transformer les contraintes en**

**opportunités** : si à court terme, le passage à l'économie circulaire peut engendrer des coûts supplémentaires pour les entreprises et les consommateurs, ces coûts sont également synonymes d'opportunités :

- réduction des déchets ou valorisation en sous-produits revendus à d'autres acteurs économiques,
- image de marque valorisée permettant une meilleure attractivité pour attirer des salariés,
- allongement de la durée d'usage des produits en favorisant la réparation,
- création de nouveaux produits ou services éco-responsables encouragés par une plus grande innovation.

À Ormes (45)

Burban palettes : 12 millions de palettes valorisées par an, en privilégiant la réparation, la valorisation systématique des déchets (réseau de chaleur), une optimisation des installations et des process afin de réduire la consommation de ressources

➤ **Intégrer les différents champs de l'économie circulaire dans l'ensemble des politiques du Conseil régional** et non plus seulement dans les politiques environnementales.

➤ **Faire tourner le cercle de cette nouvelle économie en :**

- améliorant la connaissance de ce qui existe sur les territoires,

- accompagnant les entreprises sur le volet juridique, sur la formation,
- appuyant la recherche et l'innovation,
- mettant en réseau les acteurs.

En Centre-Val de Loire

Act'IF : plateforme web développée en partenariat avec l'ADEME.

À travers une cartographie interactive, la plateforme Act'IF quantifie et géolocalise les ressources des entreprises et organisations.

Elle permet de créer des synergies de mutualisation (emplois partagés et achats groupés) ou des synergies de substitution (les flux sortants des uns étant les flux entrants des autres)

Un **volet sensibilisation/communication** devra également être mis en place pour favoriser une meilleure diffusion des pratiques et des expérimentations au sein des entreprises.

Par ses compétences la Région aura donc un grand rôle à jouer, le SRADDET est l'occasion de mettre en place les stratégies nécessaires pour passer vers un modèle plus circulaire, à condition que la collectivité régionale joue son **rôle d'animateur et d'accompagnateur** dans les territoires notamment avec son agence DEV'up.

À Châteauroux (36)

Dans le cadre de ses réflexions sur le devenir du territoire, le Conseil de Développement Castelroussin a organisé un colloque sur le thème de l'économie circulaire pour partager des bonnes pratiques et encourager les collaborations entre acteurs

# Chantier 10 - La révolution numérique, une transition à ne pas rater

1

## CONSTATS

81 % des français possèdent un ordinateur et 73 % un smartphone. Parmi eux, 88 % sont des « internautes », ce taux monte à 100 % chez les 12-39 ans. *(Chiffres au 30 juin 2017 – Baromètre du numérique)*

Le digital se développe dans toutes nos activités et bouscule les modèles économiques établis depuis le taylorisme, au point de le considérer générateur d'une quatrième révolution industrielle. Son apport en matière d'innovation, les transformations qu'il suscite dans de nombreux secteurs d'activité, son impact sur l'emploi questionnent directement l'équilibre économique des territoires.

Cette nouvelle problématique interpelle notre société quant à l'accès à ces nouvelles technologies et à leurs usages, que ce soit à l'échelle de l'individu et des structures (productive ou fonctionnelle).

2

## ENJEUX POUR LE SRADDET

La Région s'est inscrite dans cette dynamique de développement notamment par la mise en place du Schéma des usages et services numériques (en complément avec le SRDEII) en proposant quatre ambitions :

- déployer et généraliser l'accès aux réseaux et aux données,
- soutenir et accompagner l'écosystème régional du numérique,
- diffuser et valoriser la culture numérique,
- expérimenter et promouvoir les usages de demain sur les territoires.

La Région a également innové en créant le Conseil régional du numérique. Celui-ci réunit les acteurs du numérique (entrepreneurs, représentants d'organismes de formation, acteurs associatifs, professionnels du numérique) pour participer au suivi de la stratégie numérique ainsi qu'à la sélection de projets par des jurys. En outre, il se prononce

sur l'ensemble des politiques régionales avec un « regard numérique ».

L'utilisation du digital se retrouve dans tous les domaines d'activités : l'agriculture, l'artisanat, le commerce, l'industrie, l'habitat, l'environnement, l'énergie, la formation, le service aux usagers ou encore le médico-social. Le lien avec le SRADDET paraît donc incontournable pour favoriser un développement homogène sur tout le territoire régional et ainsi être vecteur de réduction des inégalités.

Son incidence sur l'emploi est également un élément non négligeable à prendre en compte dans la mesure où l'usage du numérique transforme les activités professionnelles et, malgré les déstructurations vécues, peut favoriser des créations d'emplois de toutes qualifications (de la conception à la réparation). Cela entraîne toute une évolution de la notion de la mobilité autant intellectuelle que géographique.

### Les infrastructures (matérielles) du numérique

> **Amplifier le déploiement du très haut débit (THD) sur l'ensemble du territoire en priorisant les zones d'activités tant industrielles qu'artisanales.** Pour rappel, les objectifs du SRADDET en termes de couverture numérique à l'horizon 2020 étaient de couvrir 70 % des foyers en très haut débit, une montée en débit pour les autres 20 % et la mise en place de solutions hertziennes ou satellitaires pour les 10 % restants.

> **Parvenir à une couverture à 100 % du territoire pour la téléphonie mobile.** Certains territoires ruraux sont toujours confrontés à une problématique de zones blanches (non couvertes) ou de zones grises (réseau de mauvaise qualité).

> **Multiplier et mettre en réseau les tiers-lieux.** Des espaces de coworking pourraient par exemple être aménagés dans des lieux publics où des espaces sont disponibles, tels que des bureaux de poste ou des mairies. De tels projets, pour être efficaces, nécessitent la mobilisation coordonnée d'acteurs publics et privés, afin d'assurer la bonne connexion des lieux en question aux réseaux numériques et la présence d'équipements de qualité (visioconférence), mais également pour trouver des modes d'animation et de gouvernance correspondant aux attentes des entreprises (notamment pour ce qui concerne les horaires d'ouverture).

> **Accompagner la transition numérique dans le secteur des transports :** de plus en plus développé comme système de communication, l'information, la billetterie, la

réservation, le contrôle d'accès, l'usage du numérique dans les transports n'ont cessé d'évoluer. Or, les personnes ne possédant pas d'outil numérique (smartphone, ordinateur) doivent pouvoir disposer dans les lieux intermodaux (exemple : gare) d'un accompagnement possible à ces nécessités de communication.

> **Encourager la création et le développement d'une filière de recyclage complète des équipements numériques** en lien avec la notion de l'économie circulaire et la mise en place du PRPGD.

### Les usages du numérique (l'immatériel) : prévenir le risque de fracture numérique

> **Accompagner les habitants.** L'aspect **formation/accompagnement** des usages demeure essentiel. Des fractures du numérique existent déjà, elles risquent de s'accroître, notamment dans les zones rurales, mais également avec le vieillissement de la population et le risque de l'isolement. Le support associatif est un relai (éducation) qu'il faut soutenir pour faciliter les accès aux différentes structures.

> **Accentuer et poursuivre le soutien aux entreprises les plus innovantes :** La promotion de l'usage du numérique réalisée par des structures comme French Tech Loire Valley, Conseil régional du numérique... renforce la volonté affichée du travail de la Région dans ce domaine. Si toutes les entreprises peuvent prendre part à la transformation numérique de l'économie, celles-ci n'en demeurent pas moins tirées par des innovations portées par les acteurs de la filière numérique.

Les pionniers en la matière sont en grande partie nés aux États-Unis, de même que les entreprises qui tiennent aujourd'hui les positions dominantes. Néanmoins, la France compte aussi quelques acteurs qui sont, ou qui peuvent devenir, des acteurs importants de l'économie de demain : startup, « gazelles »<sup>10</sup>, centres de recherche, incubateurs, entreprises et entrepreneurs de la filière numérique, etc.

Développer leur ancrage sur le territoire est indispensable. Favoriser leur développement est un enjeu de création potentielle d'emplois futurs.

#### À Orléans (45)

L'association Labomédia est à la croisée des pratiques artistiques et numériques. Elle s'articule autour d'un pôle dédié à la création artistique, à la recherche et au développement, à la diffusion, un pôle dédié à la fabrication numérique de type « FabLab », l'atelier du c01n et un pôle ressource tourné vers l'accompagnement de projets, l'innovation pédagogique et à la transmission de savoirs selon le principe des logiciels et connaissances « libres »

> **Maîtriser les évolutions de l'emploi et l'accompagner par la formation.** La transition numérique s'opère rapidement. Le développement de la robotique, du télétravail ainsi que l'Intelligence Artificielle génère des nouvelles règles de responsabilité sur les emplois du futur. Entre ceux détruits ceux générés, l'évolution des activités sera plus que nécessaire à cadrer autant sur le plan éthique que fonctionnel. La responsabilité humaine adossée à la maîtrise des technologies seront des enjeux sociétaux incontournables.

<sup>10</sup> Le terme de « gazelles » a été utilisé par David Birch, l'inventeur de la démographie des entreprises, chercheur au MIT, autour des années 1980 pour désigner les jeunes entreprises à croissance rapide.

> **Accompagner les entreprises /activités commerciales dans leurs usages du numérique.** Les entreprises françaises accusent un retard certain en matière d'utilisation du numérique (14 % d'entre elles ont reçu des commandes via Internet contre 26 % en Allemagne ; 65 % disposent d'un site internet contre 89 % en Suède). Il y a donc urgence à encourager cette transition numérique dans la mesure où cela peut être source d'opportunités pour une meilleure compétitivité et un meilleur développement des entreprises régionales ou des zones de commerce en centre-ville.

> **Faire du numérique une opportunité en matière de santé.** La problématique en matière d'**e-santé**, qui ne remplace pas le recours au personnel médical, doit également être posée afin d'améliorer la rapidité d'accès aux soins donc de la qualité de vie en région. Cela suppose une adaptation des compétences des médecins mais également des attentes des patients.

#### Dans le Cher

Le développement de la télémédecine permet la coordination du parcours des patients et les consultations à distance entre les MSP de Sancoins, Sancerre et l'institut de soins ostéo-articulaires du Cher de Saint-Doulchard

Le numérique est devenu, en peu de temps, un support incontournable du développement économique mais aussi social car ses incidences sont multiples et touchent toute la société civile. Pour faire face aux défis d'aménagement du territoire qui concernent l'environnement, l'activité économique, les relations sociales et toutes leurs adaptations face aux machines et aux institutions ; il est nécessaire de tenir compte des effets matériels et immatériels amenés par le développement du numérique actuel. La rapidité de son extension exige une réactivité permanente très forte pour garder l'exigence des défis auxquels nous sommes confrontés.

## Chantier 11 - L'industrie du futur, un enjeu pour les villes moyennes

### 1 CONSTATS

L'usine du futur est une réponse à plusieurs transitions simultanées : énergétique, écologique, numérique, organisationnelle et sociétale. Chacune de ces transitions fait appel à de nombreuses nouvelles technologies ou modes d'organisation arrivant à maturité, en cours de développement ou à concevoir.

Il s'agit de poursuivre la modernisation de l'outil de production et d'accompagner les entreprises dans la transformation de leurs modèles d'affaires, de leurs organisations, de leurs modes de conception et de commercialisation, dans un monde où les outils numériques font tomber la cloison entre industrie et services.

La région Centre-Val de Loire est encore fortement industrielle, mais touchée par des mutations lourdes, avec des conséquences dans la sous-traitance notamment.

Le nord de la région Centre-Val de Loire s'est fortement industrialisé dans les années 1970 grâce aux décentralisations en provenance d'Île-de-France. Cette zone bénéficie de la présence d'industries de haute technologie ou à forte valeur ajoutée. Ces industries n'ont cependant pas suffi à préserver complètement la région des pertes d'emplois industriels – lesquels restent en outre très dépendants des sièges sociaux franciliens (38 % des effectifs salariés).

Le sud de la région est une terre d'agriculture et d'industries lourdes, mais a été fortement touché par les restructurations industrielles. De façon générale, les entreprises se situent plutôt sur le créneau des PME-PMI et sont réparties dans une grande variété de secteurs.

Les secteurs principalement représentés sont l'industrie agroalimentaire (9,5 % de l'effectif), la plasturgie (7,4 %), la pharmacie (6,2 %), la métallurgie (5,8 % en majorité de la sous-traitance) et le secteur du caoutchouc (5,1 %).

Les savoir-faire variés complétés par une expertise plus spécifique dans certains domaines permettent à la région Centre-Val de Loire d'être reconnue pour ses compétences en chaudronnerie, électronique, plasturgie, travail des métaux, caoutchouc industriel, fonderie, visserie, prototypage, microtechnique, maintenance appliquées à de nombreux secteurs d'activité (pharmacie, cosmétique, aéronautique, ferroviaire, automobile...).

Cette diversité participe au développement de nombreuses entreprises de renom : MBDA, Hutchinson, Delphi, Thales, Guerlain, Novo Nordisk, Sacred, Plastivaloire, John Deere, STMicroelectronics, Faiveley, Daher Aerospace...

L'industrie du futur est globalement tirée par le digital mais non exclusivement (économie circulaire, environnement, économie d'énergie ou encore attentes des clients finaux ou des nouvelles générations de salariés).

L'année 2017 marque la reprise de l'activité industrielle en France, avec une création nette de 26 entreprises, une première depuis le début de la crise en 2008.

Il semble qu'il y ait matière à organiser une complémentarité entre des métropoles orientées vers le tertiaire supérieur et des villes moyennes réservant une place à l'industrie.

L'industrie du futur est une opportunité pour créer de la valeur ajoutée supplémentaire, par les volumes, et principalement par de nouveaux services et de nouvelles fonctionnalités autour des biens et des produits industriels.

## 2

### ENJEUX POUR LE SRADDET

**L**e maintien des industries présentes dans les villes moyennes revêt un enjeu fondamental dans une perspective d'équilibre durable du territoire. Il est nécessaire de consolider les entreprises industrielles sur ces territoires et développer de nouveaux projets dans une logique de système productif local. L'accès au très haut débit et la résorption des zones blanches de téléphonie mobile doivent permettre la transformation de ces entreprises.

L'enjeu est de démontrer que l'usine, économiquement compétitive, peut s'intégrer dans des écosystèmes urbains (à proximité des lieux de vie) ou ruraux. L'objectif est de développer des solutions techniques de réduction du bruit, des rejets atmosphériques et aqueux et de recourir à des technologies propres de production. Par ailleurs, les bâtiments de haute qualité énergétique et environnementale auront une architecture intégrée dans le paysage local.

Au-delà de l'enjeu purement technique, un second enjeu concerne l'intégration organisationnelle et relationnelle de l'usine dans son écosystème, autour :

- de la logistique et des accès aux systèmes et infrastructures de transport permettant d'optimiser les flux entrants et sortants de l'usine (« logistique du dernier kilomètre » avec des véhicules propres),
- de l'intégration dans le système urbain et au réseau de transport pour le personnel et les visiteurs.

Pour la région Centre-Val de Loire, la proximité immédiate de l'Île-de-France, bassin de consommation qui représente 35 % de la population nationale, est un atout considérable dans une industrie du futur, basée sur le numérique, conciliant à la fois une très forte réactivité immédiate de production mais avec une supply chain basée sur la tension des stocks (zéro stock), une production et une distribution de plus en plus décarbonée.

## 3

### PRÉCONISATIONS POUR LE SRADDET

**> Communiquer sur l'industrie du futur**, expliquer que l'industrie porte en elle : la capacité de créer de la richesse dans les villes moyennes et les territoires ruraux, de manière pérenne, et, à ce titre, de participer au développement territorial. 69 % des investissements industriels étrangers sont

localisés sur ces territoires contre une minorité de ces mêmes investissements dans le secteur tertiaire ou des services.

**> Développer une filière de la sous-traitance, ou une organisation de type cluster, pour booster l'innovation dans ce secteur** et intégrer les enjeux de l'industrie du

futur dans un tissu industriel principalement composé de PME-PMI.

> **Poursuivre la mise en œuvre des programmes d'accompagnement des entreprises destinés à encourager la Recherche et Développement** ainsi que l'investissement dans les technologies innovantes disponibles sur le marché (fabrication additive, robotisation...).

#### À Bourges (18)

Seco Tools France : spécialiste des outils d'usinage à haute valeur ajoutée, en ayant pour objectif à la fois une réduction de l'impact environnemental et une optimisation du processus de production et de suivi des outils grâce au numérique

> **Encourager l'implantation de FabLab** sur l'ensemble des départements de la région.

> **Accentuer la liaison permanente entre l'enseignement** (secondaire et supérieur) **et les entreprises**, sur l'ensemble des territoires, amplifier les GPEC territoriales.

#### Dans le Perche

À l'échelle du Grand Perche, en collaboration avec les Régions Normandie et Pays de la Loire, une GPEC territoriale interrégionale orientée sur le bassin de production industrielle permettrait d'anticiper les besoins en termes d'emploi

## Chantier 12 - L'économie sociale et solidaire comme source d'emplois non délocalisables

### 1 CONSTATS

L'économie présentielle, qui représente près de deux emplois sur trois en région, s'est vu renforcée ces dernières années et participe au développement de l'emploi dans les services marchands et non marchands notamment dans les territoires ruraux.

#### **L'économie sociale et solidaire est un des pans de l'économie présentielle.**

Représentant plus d'un emploi sur dix en région Centre-Val de Loire, les acteurs de l'ESS sont présents dans l'ensemble des secteurs d'activité. En effet, l'économie sociale et solidaire (ESS) s'est fortement développée en région Centre-Val de Loire : 90 % des services à la personne sont gérés par une structure de l'ESS, la moitié des structures d'aide à domicile fait partie de l'ESS,... Les acteurs sont présents tant dans le secteur privé que public, marchand et non marchand.

#### **Le SRDEII de la Région Centre-Val de Loire, adopté en décembre 2016, propose de « booster le développement d'activités de l'économie sociale et solidaire » :**

*« Ancrée sur son territoire, l'économie sociale et solidaire (ESS) constitue un important levier pour le développement de celui-ci. Elle génère une économie de proximité qui favorise les initiatives citoyennes et l'implication collective des habitants et permet de contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales, en particulier envers les habitants des quartiers politiques de la ville et des zones de revitalisation rurale. »*

L'ESS revendique un entrepreneuriat multiple où l'engagement, quel qu'il soit, est reconnu comme une forme d'entreprendre. Ainsi, la création d'une association tout comme la création d'une société commerciale sous forme de SCOP (Société COopérative de Production) relèvent de l'entrepreneuriat et sont toutes deux des formes d'entreprendre à promouvoir et à favoriser. Accompagner les créateurs d'activités dans l'ESS est un impératif, notamment pour les jeunes.

### 2

#### ENJEUX POUR LE SRADDET

#### **L'équilibre des territoires par la présence de services sur l'ensemble des territoires de la Région**

**L**es activités portées par l'Économie Sociale et Solidaire apportent des réponses nouvelles aux besoins des territoires, notamment en matière de développement local et de solidarité.

La présence de l'économie sociale et solidaire particulièrement forte dans les espaces ruraux

témoigne de son rôle fondamental en matière de cohérence et de cohésion territoriale. Elle permet ainsi de limiter la fragilité de certains territoires (quartiers prioritaires, milieux ruraux, zones en désindustrialisation...) à la fois par sa participation au maintien et à la relocalisation d'activités et services de proximité mais également par sa capacité, d'une part à créer des aménités propres à renforcer l'attractivité et la vitalité des

territoires, d'autre part à favoriser la cohésion sociale et les solidarités locales.

Moteur de dynamiques collectives, elle consolide et dynamise le tissu socio-économique. En proposant des solutions locales et adaptées face aux grandes évolutions de la société, au plus près des besoins des habitants, elle a un rôle novateur et pionnier dans l'émergence de nouvelles activités et la détection de nouveaux besoins sociaux (silver économie / services aux personnes âgées, transition écologique et énergétique et agriculture responsable, déplacements doux...) ainsi que dans la valorisation des ressources et des savoir-faire locaux (économie circulaire, développement des circuits courts et économie de la fonctionnalité).

#### **Maintenir la place de l'agriculture régionale**

3/4 des agriculteurs en région sont engagés dans une coopérative agricole.

Les agriculteurs continuent aujourd'hui à se regrouper, sous forme de coopératives, pour différentes raisons, mais toujours pour améliorer leur revenu et être plus efficaces :

- acheter et utiliser ensemble les machines agricoles (ex : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole - CUMA),
- acheter ensemble, et moins cher, les semences, les engrais, et les produits nécessaires pour soigner les plantes,
- stocker dans des silos et vendre au meilleur prix les céréales,
- élever les animaux et conditionner la viande, les poulets, les œufs...

En région Centre-Val de Loire, les coopératives représentent 15,2 % des effectifs salariés de l'ESS. Leur implantation est forte dans les départements de l'Eure-et-Loir, du Loir-et-Cher et du Loiret. Elles participent au maintien de l'emploi dans les zones rurales.

L'enjeu de la reprise d'entreprises dans les cinq à dix prochaines années est crucial. Les SCOP et les CAE<sup>11</sup> sont des solutions à encourager pour le maintien de l'emploi local et du savoir-faire spécifique.

#### **Renverser la tendance de la désertification**

Les projections démographiques prévoient un vieillissement de la population de la région Centre-Val de Loire. Aujourd'hui, déjà un tiers de la population régionale a plus de 60 ans (39,8 % dans l'Indre ; 37,4 % dans le Cher et 36,9 % dans le Loir-et-Cher).

#### **Faire face aux départs massifs à la retraite dans les 10 années à venir et maintenir le tissu des entreprises locales**

16,5 % des personnels travaillant dans le champ de l'ESS sont âgés de 55 ans et plus. D'ici 2019, ce sont ainsi plus de 14 000 salariés qui partiront à la retraite et dont les savoirs et le savoir-faire doivent être anticipés.

À l'horizon de 5 ans, plus d'un tiers des « aides à domicile, aides ménagers, travailleurs familiaux », du « personnel enseignant du secondaire et du supérieur », des « agents de services hospitaliers », des « nettoyeurs » ou encore des « cadres administratifs et financiers » partiront à la retraite.

---

<sup>11</sup> CAE : Coopérative d'Activité et d'Emploi.

### Chiffres-clés

L'ESS représente 10,5 % des emplois de la région Centre-Val de Loire, soit un pourcentage sensiblement supérieur à la moyenne nationale (10,46 %) ;

L'Indre et l'Indre-et-Loire ont la plus forte concentration d'emplois avec, respectivement, 11,5 % et 11,6 % de leurs effectifs salariés travaillant dans une entreprise de l'ESS.

16,5 % des effectifs salariés de l'ESS vont atteindre l'âge légal de la retraite d'ici à 2019, soit plus de 14 000 salariés dont les départs sont à anticiper.

*Source : Atlas de l'Économie Sociale et Solidaire en Centre-Val de Loire, CRESS, 2016*

- > **Lever les freins** (culturels et financiers) à la **transmission d'entreprise**, encourager la transmission d'entreprises au travers de SCOP et SCIC, qui sont des formes d'entreprendre de l'Économie Sociale et Solidaire.
- > **Envisager les SCOP et les SCIC comme un trait d'union possible entre les entreprises classiques et l'ESS.**

- > **Favoriser**, compte tenu de la taille réduite des structures, **les groupements d'employeurs** pour mutualiser les compétences "support" (ressources humaines, finances, marchés, informatique).
- > **Soutenir plus fortement les coopératives d'emploi et d'activité** pour en permettre l'accès sur tous les territoires.
- > **Favoriser l'insertion par l'activité économique.**
- > **Encourager l'entrepreneuriat et les activités artisanales** notamment pour réintroduire les commerces et services de proximité.
- > **Favoriser l'entrepreneuriat des jeunes** en faisant connaître les expériences réussies notamment celles menées dans le cadre de couveuses d'entreprises. Pour ce faire, l'information est primordiale.

## Chantier 13 - L'activité pour tous, expérimenter les territoires zéro chômeur de longue durée

1

### CONSTATS

L'augmentation du chômage et, plus particulièrement du chômage de longue durée, est une réalité préoccupante dans la plupart des pays de l'OCDE depuis 2008. Avec un accroissement de 56 % du nombre de chômeurs de longue durée entre 2008 et 2013, la France n'a pas échappé à cette tendance. Dans ce contexte, la recherche de solutions doit s'intensifier : la privation durable d'emploi a des effets particulièrement graves sur les personnes qui en sont victimes et sur le fonctionnement global de l'économie. Les chômeurs les plus éloignés du marché du travail sont aussi ceux qui ont le moins de chance de retrouver un emploi en cas de reprise de la croissance

Le projet « Territoires zéro chômeur de longue durée » a été porté pour sa phase de démarrage par ATD Quart Monde en partenariat avec le Secours catholique, Emmaüs France, Le Pacte civique et la Fédération des acteurs de la solidarité avec, dès le départ, une volonté partagée que la conduite opérationnelle de ce projet puisse être ensuite portée par une organisation ad-hoc.

L'association « Territoires zéro chômeur de longue durée » (TZCLD<sup>12</sup>) a ainsi été créée le 7 octobre 2016 pour prendre la suite de l'action et démontrer qu'il est possible à l'échelle de petits territoires, sans surcoût significatif pour la collectivité, de proposer à tout chômeur de longue durée qui le souhaite, un emploi à durée indéterminée à temps choisi, en développant des activités utiles pour répondre aux besoins des divers acteurs du territoire. Elle a pour objet l'animation et le développement du projet dans ses différentes étapes.

En novembre 2016, 10 territoires ont été sélectionnés par le ministère du Travail pour se lancer dans l'expérimentation. Ruraux ou quartiers urbains, ils comptent tous entre 5 000 et 10 000 habitants et vont expérimenter la démarche pendant 5 ans. Fin décembre, 419 personnes étaient déjà embauchées dans les entreprises à but d'emploi des 10 territoires.

Parallèlement, les territoires volontaires pour entrer dans une 2<sup>ème</sup> étape expérimentale en 2019 se mobilisent. Ils ont adhéré à l'association TZCLD, formalisé leur engagement dans la démarche (par un courrier de l' élu ou une délibération adoptée par le conseil municipal, la communauté de communes, etc.) et commencent à travailler sur le projet. En région Centre-Val de Loire, aucun territoire ne s'est à ce jour porté candidat.

Pourtant, au 3<sup>ème</sup> trimestre 2017, le taux de chômage de la région Centre-Val de Loire s'élève à 9,0 % (contre 9,4 % en France métropolitaine). Au sein de la région, le taux de chômage le plus élevé demeure celui du Cher avec 10,0 %.

Les chômeurs de longue durée sont toujours aussi nombreux, et ce sont les chômeurs de plus de 50 ans qui sont les plus touchés. 9 régions sur 13 participent aujourd'hui à une expérimentation « territoire zéro chômeur longue durée ».

<sup>12</sup> TZCLD : Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée

## ENJEUX POUR LE SRADET

**Une région qui doit favoriser l'activité économique et l'emploi**

La région dispose de nombreux atouts économiques à la fois dans les secteurs industriel, agricole, de services et touristique. Cependant des disparités importantes entre les territoires existent et tendent à se renforcer.

Plusieurs territoires cumulent à la fois un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale

et une offre de service insuffisante. L'expérimentation de ce projet pourrait de fait participer à revitaliser certains territoires.

**Renforcer l'équilibre social de la région**

La première des inégalités territoriales concerne l'accès à l'emploi et la formation. L'enjeu de cette expérimentation est de tendre vers un équilibre durable de l'ensemble des territoires régionaux.

## PRÉCONISATIONS POUR LE SRADET

La démarche doit partir du territoire. Pour chacune des expérimentations en cours, les différents échelons sont impliqués (commune, intercommunalité, métropole, région).

> **Identifier les territoires caractérisés par un taux de chômage longue durée supérieur à la moyenne régionale** (quartier, commune,...) et par des difficultés de recrutement des entreprises locales.

**En Bourgogne-Franche Comté**

La Communauté de communes Loire, Nièvre et Bertranges est l'un des dix territoires français retenus à ce jour pour appliquer la loi d'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée. L'entreprise à but d'emploi (EBE), créée spécifiquement, a ouvert le 6 février 2017. Un an après, 72 demandeurs d'emploi ont signé un contrat avec l'EBE et sont donc sortis du chômage. 72 autres sont sur liste d'attente

Parmi les territoires fragilisés par des taux de chômage durablement plus élevés que la moyenne régionale, la Région pourrait encourager une telle démarche, sans nécessairement entrer dans une éventuelle future phase d'expérimentation, sur des territoires où le pourcentage de chômeurs de

longue durée est plus important que la moyenne régionale (notamment Issoudun, Saint-Amand-Montrond, Vierzon, Montargis, Dreux,...).

> **Identifier les emplois susceptibles de répondre à ces enjeux sans rentrer en concurrence avec le marché existant.**

**En Auvergne-Rhône-Alpes**

L'entreprise EmerJean à Villeurbane, également expérimentatrice de Territoire Zéro Chômeur de longue durée, emploie 40 salariés, mais presque 115 candidatures sont en attente. L'objectif annoncé est d'atteindre 90 salariés avant la fin de l'année 2018, et 150 en 2019

Il conviendra au préalable de finir la notion d'«emploi utile» et de veiller à ce que les emplois ciblés ne rentrent pas en concurrence avec des activités publiques ou privées, ni avec les entreprises d'insertion par l'activité économique.

> **Ne pas réitérer ce qui a pu se passer dans le cadre des emplois aidés** où le levier de la formation a été très peu utilisé. La question de l'accompagnement et de la formation des personnes sera fondamentale.

# Chantier 14 - L'hébergement touristique, pour un tourisme ambitieux demain en région Centre-Val de Loire



## CONSTATS

Le succès de l'économie touristique et ses composantes est étroitement lié à plusieurs facteurs extérieurs : le climat, le contexte écologique, la situation géopolitique, la technologie, les conditions sanitaires, les rythmes scolaires...

L'attractivité de la région est principalement tirée par les châteaux, le Val de Loire et les sites UNESCO.

La clientèle française représente 67 % de la fréquentation totale. La clientèle étrangère est surtout constituée d'Allemands, de Néerlandais, de Britanniques et de Belges.

### Caractéristiques de l'hébergement touristique actuel en région Centre-Val de Loire

- Un parc d'hébergement en diminution mais une augmentation du nombre de nuitées,
- Un quart des lits touristiques sont des lits marchands (concentration sur l'axe ligérien),
- Les 9 millions de nuitées se concentrent surtout dans l'hôtellerie, l'hôtellerie de plein-air et les résidences de tourisme (65 % des séjours marchands),
- Les produits de la taxe de séjour représentent 2 millions d'euros,
- 5 160 emplois pour l'hébergement touristique marchand (sur les 32 700 emplois touristiques salariés et non-salariés).

### Opportunités et atouts de la région Centre-Val de Loire

- Un tourisme interne en hausse,
- Un patrimoine culturel et historique riche et de renommée,
- Des ressources naturelles préservées en région,
- Une région avec des traditions,
- La proximité de Paris,
- Des itinéraires vélo,
- Une qualité de vie.

### Tendances à l'horizon 2050

Malgré les aléas économiques, le tourisme est une économie qui résiste (besoin de rêve, d'évasion et de découverte). L'hébergement touristique est très dépendant de la technologie (objets, matériaux, services). La robotisation et l'intelligence artificielle vont modifier l'accès à l'information (intermédiation technologique importante). La valeur humaine prend tout son sens avec la montée en puissance de la technologie. Seule une forte qualification pour exploiter la créativité, l'émotion et la passion permettra de se différencier du tout technologique (expertise de la découverte + hospitalité fournie).

Les déplacements aériens sont multipliés par trois dans le monde (augmentation lente en France mais rapide en Chine et dans les autres pays asiatiques). Les plus fortes innovations en matière d'offre touristique (via le numérique notamment) viennent des destinations concurrentes non-occidentales.

Les tendances de consommations touristiques pour 2050 : grande exigence individuelle, vivre une expérience avec du sensationnel mais aussi un tourisme lent (émotion, sensation, apprentissage), retour à la nature, à l'authentique, au patrimoine culturel, recherche d'un environnement sain, partage de l'expérience, raccourcissement du délai de réservation (le jour même), profil zappeur, voyages virtuels.

Les populations accueillantes sont de plus en plus productrices de services complémentaires/concurrents de l'offre professionnelle pour compenser certaines baisses de revenus (le collaboratif est monnaie courante).

2

## ENJEUX POUR LE SRADET

À travers cette thématique, ce sont les enjeux économiques, sociaux et écologiques qui doivent faire débat car cela permet d'aborder aussi l'humain, la technologie, l'alimentation, le climat, l'environnement, l'urbanisme, le transport et l'économie.

Les avancées scientifiques et technologiques vont bouleverser notre manière de vivre, de

travailler et d'interagir. Les acteurs locaux, liés de près ou de loin avec l'hébergement touristique, quel que soit leur mode d'entreprendre, doivent prendre conscience des évolutions à venir pour s'adapter et préparer un développement harmonieux, efficient et durable pour les hommes et les territoires.

3

## PRÉCONISATIONS POUR LE SRADET

Pour répondre aux enjeux du territoire et dessiner la région souhaitée à l'horizon 2040, plusieurs mesures et actions sont à envisager sur le court, moyen et long terme.

### Liées directement à l'hébergement

> **Avoir une meilleure connaissance de l'état du parc** pour quantifier le besoin en investissement (enquête patrimoine à réaliser tous les 5 ans).

> **Investir massivement en direct ou de façon concertée dans la montée en qualité des hébergements** (et pas forcément en gamme) sur les territoires prioritaires définis en concertation avec les acteurs concernés. Privilégier la diversité des offres allant d'hébergements à prix abordables au tourisme de luxe et en phase avec le patrimoine culturel et naturel régional.

> **Favoriser l'implantation d'hébergements de grande capacité**, dans les zones

touristiques d'influence actuelles ou en devenir, mais aussi de petites capacités, dans les espaces naturels à préserver, et ce, de toutes catégories, répondant aux attentes de tous les publics et à tous les âges de la vie. Élargir l'offre d'hébergement « tribus », dédiée aux familles nombreuses (classiques ou recomposées, monoparentales, grands-parents - petits enfants).

> **Faire de la ruralité une force** en créant des offres uniques de ressourcement (petites unités, hébergements insolites).

> **Favoriser toute initiative d'hébergement s'engageant dans la préservation de l'environnement ou ayant des pratiques valorisant l'accueil social et solidaire.**

#### À Saint-Aignan-sur-Cher (41)

Au Zooparc de Beauval : ouverture en mars 2018 d'un nouvel hôtel, évoquant une ambiance africaine et portant la capacité d'accueil du parc à près de 400 chambres, pour s'adapter aux demandes de la clientèle et faire face à l'augmentation continue du nombre de visiteurs

> **Promouvoir les hébergements labellisés ou engagés dans des démarches qualité**, y compris environnementales, et ceux étant « ultra connectés » ou au contraire « déconnectés ».

> **Lancer des réflexions collectives par segment de clientèles** : familles, jeunes (dont colonies de vacances et classes de découverte), groupes, retraités, solos, duos, selon mode de déplacement, affinitaire, affaire....

> **Améliorer l'accessibilité des hébergements** dans une vision universelle et

pas seulement sur le handicap physique pour éviter que les mises aux normes soient vécues comme une contrainte financière sans retour commercial.

> **Créer des partenariats avec l'enseignement supérieur** : écoles d'architecture pour laisser libre court aux idées de projets d'hébergements touristiques "pépites" / écoles de tourisme pour entendre les étudiants sur leur vision de l'hébergement touristique de demain en région.

> **Favoriser la réservation en ligne**, les sites Internet performants, le paiement en ligne mais aussi conserver les moyens de réservation et paiements classiques pour les personnes les plus éloignées des technologies.

#### Liées à d'autres facteurs impactant l'hébergement

> **Investir massivement en direct ou de façon concertée dans la préservation des ressources** (culturelles, naturelles), pour satisfaire les besoins sur le long terme.

> **Maîtriser, réguler la fréquentation touristique de certaines zones naturelles d'exception**, en concertation avec les autres collectivités.

> **Prendre en compte le bien-être des populations locales** (faire en sorte que l'activité touristique ne nuise pas à leur vie quotidienne, au risque de baisser l'authenticité d'un territoire). Connaître le degré de satisfaction de la population locale des zones touristiques d'influence.

> **Réinvestir le sujet des échanges avec d'autres pays** (jumelages de nouvelle génération).

> **Mettre en place des synergies avec les politiques d'action sociale** (politique d'aide à la personne pérenne pour favoriser le départ en vacances des plus fragilisés, réflexion de fond avec les comités d'entreprises...).

> **Développer les itinéraires vélo, pédestre, équestres, fluviaux** pour les déplacements sur place.

> **Poursuivre la promotion de la région auprès des clientèles internationales** et lancer une campagne de promotion auprès des clientèles françaises, majoritaires, en développant des partenariats avec les autres régions françaises et en impliquant davantage la population locale (connaissance des

prestations touristiques de proximité et régionales).

> **Avoir une réflexion régionale concertée sur la taxe de séjour** pour ne pas concurrencer les territoires touristiques entre eux (institution, montants par type d'hébergement et exonérations, dates de perception, utilisation des produits collectés).

> **Faire évoluer les programmes de formation des étudiants en tourisme** (plus ambitieux et adaptés aux attentes des professionnels, viser l'excellence) et revaloriser les métiers du tourisme.

> **Trouver un nom pour les habitants de notre région.**

# Chantier 15 - Construire un système alimentaire répondant à des enjeux de soutenabilité

## 1 CONSTATS

L'alimentation est une activité centrale dans toute société. Elle est aujourd'hui au cœur des préoccupations individuelles et collectives. Les consommateurs souhaitent disposer d'informations sur les aliments, leur composition, leur provenance, les conséquences de leur consommation. Le choix des aliments que nous produisons et consommons, le lieu, les pratiques de production, de transformation et de distribution ont des conséquences écologiques et influent sur notre santé.

L'alimentation porte en ce sens, un enjeu fort de durabilité. Elle représente près de 30 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire français (IFEN, 2006), elle est créatrice, sur un territoire, de paysages, de services écosystémiques, de richesses, d'emplois et de lien social.

Si après la Seconde Guerre mondiale le système alimentaire s'est fortement modernisé par l'émergence notamment d'un système agro industriel structuré, assurant une production en quantité et une garantie de prix, il est nécessaire aujourd'hui d'amorcer des changements car ce système intensif, spécialisé et mondialisé, présente des externalités négatives.

## 2

### ENJEUX POUR LE SRADDET

**S'**intéresser à l'alimentation durable revient à réinterroger deux phénomènes liés que sont la dynamique de l'étalement urbain et la protection du foncier agricole.

Il s'agit de maintenir et redécouvrir le potentiel de production de territoire et de porter un regard vigilant sur l'utilisation des sols par le développement de politiques foncières ambitieuses, dans une perspective d'usage alimentaire. Une attention particulière doit être portée aux terres qui présentent une forte valeur agronomique pour que celles-ci ne soient pas perdues et soient le support de productions alimentaires.

Le soutien à l'activité agricole quelle que soit la filière, le développement d'une agriculture urbaine et périurbaine au plus près des grands bassins de consommation, le développement d'outils de transformation permettant notamment une consommation plus locale, le développement de l'auto consommation sont

autant d'actions permettant de soutenir la production alimentaire sur le territoire régional.

Il est nécessaire d'engager des choix alimentaires et logistiques qui minimisent l'impact de l'alimentation sur le réchauffement climatique. Nos choix alimentaires contribuent de façon significative aux émissions de gaz à effet de serre. Si la production est la principale source d'émissions de GES dans la chaîne alimentaire, le transport y contribue aussi fortement. S'intéresser à l'alimentation durable revient aussi à s'interroger sur :

- la localisation des activités de production par rapport aux lieux de consommation,
- les pratiques alimentaires,
- l'aménagement territorial,
- la logistique et les consommations énergétiques.

Le développement de circuits d'approvisionnement alimentaire alternatifs (circuits courts, circuits de proximité, approvisionnement local des cantines scolaires, développement d'unité transformation...) est à la fois un moyen de limiter les GES, de développer l'emploi et la valeur ajoutée sur le territoire.

Il faut augmenter l'autonomie alimentaire locale et s'intéresser aux besoins fondamentaux de se nourrir. Garantir la sécurité alimentaire, c'est assurer à chaque habitant de la région un accès en quantité et en qualité à une nourriture saine et socialement acceptable. Cette sécurité alimentaire n'est pas acquise pour 12 % de la population française. Aussi, il s'agit de :

- revoir les priorités du développement local et territorial en plaçant la question alimentaire au cœur des choix de développement,
- répondre à un besoin de traçabilité des produits en réduisant le fossé entre l'espace de production et l'espace de consommation pour revenir à une alimentation plus identifiée à un terroir, à un producteur et qui soit vecteur de lien social.

L'éducation à l'alimentation, c'est avoir un nouveau regard sur ce que l'on mange, la

façon dont on mange, en quelle compagnie, en quel lieu... Le plaisir de manger, l'apprentissage du goût et des saveurs, la recherche d'une alimentation équilibrée, la sécurité alimentaire et la santé ... tels sont les enjeux d'une éducation à l'alimentation qui fait intervenir de nombreux acteurs et à laquelle devrait de plus en plus contribuer la filière alimentaire dans son ensemble. Rapprocher les habitants de leur terroir, renouer avec les saisons, favoriser les circuits courts... sont autant d'actions qui permettront une alimentation plus durable.

Répondre à ces problématiques d'alimentation durable nécessite de rechercher et de construire de nouvelles formes de gouvernance qui permettent d'articuler les actions publiques, les initiatives de la société civile, les acteurs privés du secteur agroalimentaire, les consommateurs... Cela passe par un développement des coopérations territoriales et des actions partenariales rapprochant des acteurs publics et privés qui répondent aux intérêts économiques et à l'intérêt général. Dans ces relations nouvelles, les collectivités doivent contribuer à développer des systèmes alimentaires territorialisés qui soient de vrais projets de territoire de développement durable.

### 3

#### PRÉCONISATIONS POUR LE SRADET

**> Relever le défi de l'éducation à l'alimentation :** Le schéma alimentaire traditionnel ainsi que nos comportements alimentaires sont en pleine évolution. La progression des aliments transformés incorporant une dose croissante de services, le déclin des produits non transformés, la simplification des repas, la place prise par les repas hors domicile, la multiplication de l'offre

de restauration rapide sont autant d'éléments qui contribuent à réviser le modèle d'alimentation. Il est en outre nécessaire de valoriser et faire connaître le patrimoine alimentaire y compris aux habitants de la région.

### Dans le Pays des Châteaux (41)

Depuis 2010, le Pays des Châteaux et les collectivités qui le composent, s'engagent en faveur de la structuration de filières alimentaires locales et de la promotion des circuits courts. Le territoire bénéficie pour cela de ses productions locales diversifiées et de la présence du pôle urbain de Blois, deux atouts essentiels pour envisager une Politique Alimentaire Territorialisée à cette échelle.

Un certain nombre d'initiatives, publiques comme privées, émergent autour de cette thématique, que ce soit sur le champ de la promotion des producteurs locaux, de l'approvisionnement de la restauration collective, sur celui de la gouvernance alimentaire ou de l'éducation au goût en particulier des plus jeunes

#### > Structurer l'industrie agro-alimentaire en

**région :** Par le tissu diversifié de PME et ETI, les industries agroalimentaires occupent une place importante au sein de l'économie de la région Centre-Val de Loire. Les activités de transformation restent toutefois en retrait au regard de la richesse et de la variété des productions agricoles. En effet, si la valeur de la production agricole de la région représente 5,6 % de la production nationale, le chiffre d'affaires des IAA régionales ne représente que 2 % du chiffre d'affaires total. La région manque de leader dans les IAA et ne dispose pas suffisamment de PME de taille conséquente.

### À La Châtre (36)

L'atelier de découpe adossé à l'abattoir de La Châtre permet une transformation à l'échelle du sud régional et du bassin d'élevage

### Dans le PNR de la Brenne et le Pays Castelroussin (41)

« *Cagette et Fourchette* » (Indre), Association de valorisation des produits en circuits courts à destination de la restauration collective pour une alimentation durable : ce projet est porté à l'échelle de deux territoires, celui du Pays Castelroussin Val de l'Indre et du PNR Brenne. La plateforme regroupe actuellement plus de 30 producteurs ainsi qu'une quinzaine de restaurants collectifs.

Tous les produits référencés sur le site de commande « cagette-et-fourchette » proviennent des producteurs ou groupements de producteurs situés sur un périmètre de 80 km maximum des plates-formes logistiques (Le Blanc, Méobecq et Châteauroux)

Pour aller plus avant dans la structuration de cette filière et accompagner les entreprises agroalimentaires pourvoyeuses d'emploi et de formations il convient de :

- renforcer le dialogue entre l'amont et l'aval des filières,
- favoriser le dialogue entre les filières et la distribution et développer une relation plus équilibrée pour que le poids de la distribution pèse moins sur les filières,
- accompagner le développement d'outils de transformation (abattoirs notamment-exemple de la Châtre),
- organiser et adapter l'offre pour mieux capter certains marchés qu'ils soient de proximité (restauration collective) ou à l'export,
- soutenir et développer la formation, en ce sens la création du CFA Agroalimentaire en est une illustration.

La Région jouera son rôle d'ensemblier, de facilitateur de synergies et de mutualisations logistiques afin d'aider les acteurs à réaliser les mutations nécessaires à la relocalisation de leurs approvisionnements et dans une recherche de qualité du produit.

## Chantier 16 - La coopération entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche au sein de la COMUE

1

### CONSTATS

Après une longue éclipse depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la région Centre-Val de Loire dispose à nouveau depuis un demi-siècle de trois établissements d'enseignement supérieur autonomes : deux universités pluridisciplinaires à Orléans et à Tours et l'INSA Centre-Val de Loire.

À la rentrée 2016, elles accueillent respectivement 17 022 étudiants pour Orléans, 26 159 pour Tours et 1 602 étudiants pour l'INSA. Ces effectifs sont en constante augmentation depuis quelques années, portés par le dynamisme démographique de l'axe ligérien. L'université de Tours accueille la faculté régionale de médecine et l'université d'Orléans l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation. Les effectifs sont principalement localisés sur les sites de Tours et d'Orléans, puis de Bourges, Chartres et Châteauroux-Issoudun pour l'université d'Orléans, et de Blois pour l'université de Tours. L'INSA est installé sur deux campus, à Blois et à Bourges.

En juillet 2010, les deux universités avaient adhéré au PRES CVLU. Même s'il n'entre pas dans les attributions d'une Région de décider des regroupements universitaires, le Conseil régional dans le SRADDT de 2011 a préconisé la création d'une université fédérale.

Toutefois, en juillet 2015, le PRES CVLU était remplacé par la COMUE interrégionale Léonard de Vinci avec les universités de La Rochelle, Limoges et Poitiers. Le redécoupage régional consécutif à la loi NOTRe étant discordant du périmètre de cette COMUE, les deux universités et l'INSA l'ont quitté pour intégrer la COMUE Centre-Val de Loire, créée par décret du 25 octobre 2017, revenant ainsi à un périmètre régional de structuration et comprenant, outre ces trois établissements, le BRGM et le CHRU.

Par ailleurs, les deux agglomérations d'Orléans, capitale régionale, et de Tours ont accédé au statut de métropoles, par décret n°2017-686 du 28 avril 2017 pour Orléans métropole, et par décret n°2017-352 du 20 mars 2017 pour Tours métropole Val de Loire. Or, le programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche est une compétence métropolitaine de plein droit, en articulation avec le SRESRI (Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation).

Enfin, la région Centre-Val de Loire bénéficie d'une implantation régionale de la plupart des grands organismes de recherche nationaux :

- BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières),
- CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique),
- CEA (Commissariat à l'Énergie Atomique et aux énergies alternatives),
- INSERM (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale),
- INRA (Institut National de la Recherche Agronomique),

- IRSTEA (Institut de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture).

La forte présence de ces organismes de recherche, ainsi que leur coopération avec les trois établissements d'enseignement supérieur est un atout considérable pour la région.

## 2

### ENJEUX POUR LE SRADDET

**L**e cadre européen pousse à une concentration de grands établissements dans un souci de lisibilité internationale et de spécialisation intelligente.

Toutefois, la présence de deux universités de taille moyenne réparties sur un territoire de la superficie de la Belgique semble tout à fait pertinente en termes d'accès des populations à l'enseignement supérieur.

Les universités d'Orléans et de Tours, comme nombre d'universités françaises de taille moyenne, sont fragilisées, notamment financièrement, par le nouveau cadre budgétaire et les modalités de financement, tant des projets de recherche que de l'offre de formation et davantage encore pour leur présence dans les six départements de la région. Il en est de même pour l'INSA.

Les objectifs quantitatifs visés par la collectivité régionale (« 75 000 étudiants à l'horizon 2025 ») nécessitent une articulation pertinente des deux universités, notamment dans un souci d'attractivité de l'offre de formation et de qualité vie étudiante.

La présence régionale des grands organismes de recherche français est une opportunité à optimiser par une meilleure articulation avec les deux universités, l'INSA, en termes d'enseignement supérieur et de recherche

mais aussi de diffusion de la culture scientifique, de valorisation et d'innovation.

Certaines formations d'excellence du niveau master sont aujourd'hui fragilisées par la faiblesse de leurs effectifs. Il importe de les pérenniser pour maintenir l'attractivité régionale du Centre-Val de Loire dans le paysage européen de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il faut donc explorer l'ensemble des synergies possibles pour conserver autant de formations que possible, en valorisant les complémentarités entre les établissements.

L'universitarisation des études paramédicales et de santé, la gravité de la désertification médicale en région Centre-Val de Loire incitent tous les acteurs à mener de concert et sans a priori une réflexion neuve, qui prenne réellement en compte l'intégralité des lourdes difficultés régionales, particulièrement en ce qui concerne l'accès aux soins, la prévention et le bien-être.

Le développement de la formation continue ouvre le champ d'une réflexion commune aux établissements. Cette réflexion rejoint pour partie celle sur l'aménagement du territoire, à l'heure de la métropolisation, des difficultés financières des collectivités territoriales et de la perte de la clause générale de compétence des départements.

> **Amplifier les dynamiques de coopération au sein de la COMUE :**

- **Renforcer le partenariat des laboratoires de recherche** des deux universités, de l'INSA et des organismes de recherche présents sur le territoire au sein de la COMUE, particulièrement avec les nouvelles modalités de financement des projets de recherche.
- **Consolider l'attractivité des formations de Master** en cohérence avec la formation d'écoles doctorales communes et en regroupant certains masters d'excellence aux effectifs faibles, pour lesquels la coopération des établissements peut constituer une solution de pérennisation.

À Orléans (45) et Tours (37)

L'institut Denis Poisson a vu le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec la fusion de l'ancien laboratoire de Mathématiques MAPMO, pour Mathématiques, Analyse, Probabilités, Modélisation, Orléans, et de l'ancien Laboratoire de Mathématiques et Physique Théorique (LMPT) à Tours. Ce laboratoire compte environ 90 enseignants-chercheurs et chercheurs permanents, une trentaine de doctorants, ATER et postdocs ainsi qu'une dizaine de personnels de soutien à l'enseignement et à la recherche

> **Organiser et développer les études de santé sur le territoire régional :** dans le prolongement de la dynamique insufflée par le Collegium Santé et de la nouvelle organisation des études médicales (avec la création d'une licence santé et l'intégration de l'ensemble des cursus au système LMD), la COMUE Centre-Val de Loire peut faciliter une meilleure couverture territoriale des

formations médicales et paramédicales, notamment par la création d'une PACES à Orléans, par une montée en puissance du nombre d'internes dans les services hospitaliers mis en réseau et un nombre plus important de PU-PH. Elle peut être ainsi le terrain propice à un renforcement de l'articulation entre les hôpitaux régionaux, sous l'égide de Tours, préparant la voie d'un CHU Val de Loire souhaité de longue date par le CESER. Cette dynamique devra prendre aussi en compte l'universitarisation des formations médico-sociales et sociales et viser une organisation régionale globalisée qui soit pertinente.

> **Organiser les conditions de la réussite**

**étudiante :** la COMUE doit permettre une réflexion et des actions communes sur la vie étudiante, que ce soit dans l'offre d'accès à la culture, au sport et à la citoyenneté, mais aussi en ce qui concerne l'accès aux soins, la qualité de l'alimentation, la lutte contre l'isolement. Les conditions de vie et d'accueil sont au cœur de la réussite éducative et de l'épanouissement des jeunes. Elle doit permettre aussi une réflexion sur la mise en œuvre de modalités d'accompagnement innovantes de nature à prévenir l'échec universitaire.

> **Permettre la mise en œuvre d'une politique universitaire régionale globale articulée avec l'ensemble des acteurs régionaux :** la COMUE offre à ce titre des possibilités de gouvernance dont il convient de s'emparer, en particulier pour prendre à bras le corps la problématique des « décrocheurs » dans le supérieur, des passerelles, de l'orientation active et de l'insertion professionnelle.

**> Porter équitablement la fonction de démocratisation de l'accès par l'aménagement du territoire :** dans un souci d'intérêt général des habitants de la région et des étudiants, la COMUE devra porter une politique guidée par les enjeux sociétaux fondamentaux : santé, éducation, ingénierie... Un intérêt particulier sera porté à l'apprentissage jouant un rôle d'ascenseur social et promouvant son image.

**> Mener une réflexion commune sur l'ouverture de nouvelles formations d'intérêt régional, notamment dans le domaine agricole (Vallée végétale numérique),** à l'instar des conventions en cours de signature entre les universités et Agreenium, qui

fédèrent les 12 établissements publics d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage ainsi que l'INRA et l'IRSTEA. Cette réflexion devra être menée en lien étroit avec les organismes de recherche, notamment l'INRA et l'IRSTEA en ce qui concerne les formations agricoles supérieures. Elle intégrera le projet Vallée numérique du végétal. Cette piste pourrait constituer un préalable à l'implantation d'une école d'ingénieurs agronomes, à l'instar de l'INSA, fruit de la fusion de l'ENSIB (ancien établissement rattaché à l'université d'Orléans avant de devenir école nationale d'ingénieurs, et l'ENIVL, ancien établissement rattaché à l'université de Tours qui a suivi le même parcours).

## Chantier 17 - Les sites d'enseignement supérieur décentralisés, un enjeu d'aménagement du territoire

### 1 CONSTATS

La région Centre-Val de Loire possède 4 sites décentralisés intégrant une antenne de licence générale, une dans chaque département n'accueillant pas d'université. L'INSA Centre-Val de Loire est implanté à Blois et à Bourges. L'École Polytech de l'Université d'Orléans possède une antenne à Chartres. La présence de ces cursus répond à une mission d'équité sociale quant à l'accès à l'enseignement supérieur notamment pour les étudiants boursiers et/ou ceux issus des classes sociales les moins mobiles dans une région toujours en proie à des carences sur son réseau de transport. L'apprentissage joue là également un rôle important. Le financement des sites décentralisés repose essentiellement sur les collectivités en partenariat avec l'Université et l'INSA. Les autres filières présentes au niveau local (IUT, STS, écoles d'ingénieurs, instituts sanitaires et sociaux) ont des liens forts avec le tissu économique local.

L'ensemble de ces structures ont vu leurs effectifs augmenter (excepté pour la filière scientifique universitaire), et les perspectives démographiques, notamment celle des 4000 lycéens supplémentaires à l'horizon 2025 devraient confirmer cette tendance. Cette dynamique se conjugue avec la nouvelle ambition affichée par la Région Centre-Val de Loire d'atteindre 75 000 étudiants à l'horizon 2025, étudiants qu'il conviendra d'accueillir dans les meilleures conditions possibles.

Cependant, les universités multi-filières de taille moyenne, telles que celles d'Orléans et de Tours sont exposées à des difficultés de financement inhérentes à l'évolution du cadre réglementaire, de nature à mettre à mal le maintien de sites décentralisés. Pourtant ces sites sont fondamentaux pour l'aménagement du territoire.

### 2

#### ENJEUX POUR LE SRADDET

La question d'un accès démocratique à l'enseignement supérieur est au cœur d'une réflexion qui doit prendre en compte par ailleurs la contrainte financière et celle de la qualité de l'offre des formations dispensés. L'INSA est un exemple du succès que peut connaître l'implantation d'une structure d'enseignement supérieur dans deux villes de taille moyenne.

Il en va par ailleurs de l'attractivité et du dynamisme des territoires concernés. L'impact positif de la présence d'étudiants demeure incontestable sur ces questions, même si cette dimension ne fait l'objet d'aucun financement

particulier par l'État. Les évolutions réglementaires introduites par l'État incitent par ailleurs les établissements d'enseignement supérieur à se regrouper, et n'ouvrent pas dans le sens d'une diffusion locale de l'enseignement supérieur.

La problématique peut ainsi se décliner autour de 3 enjeux principaux.

Le premier relève des évolutions démographiques en lien avec l'élévation des niveaux de qualification. Les objectifs fixés par le SRADDET ont été atteints en grande partie grâce à une croissance démographique qui devrait s'éroder passé 2025. Le solde

entrée/sortie d'étudiants en région Centre-Val de Loire présente actuellement un déficit de 2 000 étudiants par an. Comment dans un premier temps augmenter le nombre d'étudiants accueillis en région, et ce, dans de bonnes conditions, alors que certaines filières sont déjà en sureffectifs. Comment, par la suite conserver cette dynamique dans une optique de 75 000 étudiants en 2025, sans le levier démographique, si ce n'est notamment par un accès renforcé et de proximité à la réussite universitaire mais aussi par l'amplification de l'attractivité régionale. La présence d'une offre de formation répartie sur l'ensemble du territoire régional peut être de nature à drainer des étudiants des régions limitrophes, de par la proximité géographique qu'elle est susceptible de leur proposer, un coût de vie souvent moindre que dans les

ville sièges, et des spécificités de filière inhérentes au tissu économique local.

Le second découle directement des choix stratégiques et de la situation financière des établissements, qui ne leur laissent que peu de marges de manœuvre. Il est en outre important que la dimension recherche soit prise en compte afin de ne pas mettre au second plan ces antennes.

Le troisième enjeu relève de l'aménagement du territoire. L'implantation des sites a toujours été réalisée sur la base de décision discrétionnaire, et n'a jamais réellement fait l'objet d'une approche régionale globalisée. L'absence de structures dans le nord de l'Eure-et-Loir alors même que le dynamisme démographique y est particulièrement important est très symptomatique.

### 3

#### PRÉCONISATIONS POUR LE SRADET

##### > **Évaluer l'organisation actuelle des sites :**

la pluralité des acteurs, les assemblages successifs d'implantation qui n'ont pas fait l'objet d'une concertation globale, la logique concurrentielle qui parfois se manifeste entre les cursus, les établissements, et/ou les territoires sont autant de difficultés qu'il convient d'identifier. Ce préalable est nécessaire à toute construction d'une organisation plus globale.

> **Forger une vision partagée :** le deuxième préalable découle du premier et réside dans la définition d'une dynamique communément acceptée qui pourrait être trouvée au sein de la COMUE, instance réunissant l'ensemble des acteurs pour la définition d'un projet d'intérêt régional commun.

> **Organiser les parcours de réussite :** dans une région où la poursuite d'étude est encore

plus courte qu'ailleurs, il est fondamental de parvenir à mettre en œuvre une articulation basée sur des passerelles et des services d'orientation de nature à permettre au maximum les poursuites d'étude quel que soit l'établissement d'accueil.

##### > **Permettre aux antennes d'assurer leur**

**double fonction :** les antennes permettent à la fois de répondre à une demande sociale de poursuite d'études et à une demande économique de spécialisation. Ces deux approches ne sont pas antinomiques mais ne vont pas forcément de pair et doivent au moins coexister, ne serait-ce que pour des questions d'équité d'accès aux formations supérieures. Sur cette question, il est nécessaire que les antennes deviennent un outil commun et ne soient pas majoritairement portées par une université, ce qui ne sera économiquement pas viable à moyen voire court terme. De même, les

conventionnements locaux avec les différents financeurs sont hétéroclites et peuvent apparaître opaques. La structuration du portage financier doit permettre la mise en œuvre de conventionnements harmonisés, clarifiés et reconnus, tout en respectant l'autonomie des financeurs, d'autant que la question financière devient de plus en plus prégnante en des temps de réductions budgétaires.

### À Châteauroux (36)

À la rentrée 2016, le collège d'études supérieures de Châteauroux comptait 56 % d'étudiants boursiers parmi ses effectifs, contre 39 % pour les effectifs totaux de l'université d'Orléans. Et même si le volume tend à baisser à mesure que le niveau augmente, les boursiers ne représentent que 46 % de la totalité des étudiants inscrits en licence à l'université d'Orléans à la rentrée 2016

#### > **Pérenniser le maillage territorial :**

l'organisation territoriale, sur des sites mieux regroupés, ouvre des perspectives intéressantes. Le rapprochement des formations présentes sur les territoires, sous forme de sites départementaux, offre des possibilités en termes de vie étudiante, de mutualisation de moyens et de services, davantage de liens entre les différents cursus.... Elle doit permettre notamment

d'améliorer l'accès à une restauration équilibrée, à une offre de soins, à la culture et au sport. Le maillage territorial pourrait aussi favoriser la mise en œuvre de la gratuité des transports et d'une politique de logement à destination des étudiants quel que soit leur cursus. Un seuil critique de 500 étudiants semblerait pertinent. Tout en préservant une offre plus localisée notamment en ce qui concerne les STS.

> **Élaborer une stratégie globale :** cette idée implique a fortiori de dépasser les rivalités sous-jacentes omniprésentes ces dernières décennies. La construction d'un ensemble régional cohérent constitue une première étape inéluctable. La COMUE Centre-Val de Loire doit permettre de poser ces bases, à condition qu'elle soit construite en ce sens. Elle doit permettre une coopération universitaire efficiente en s'appuyant notamment sur la valorisation des dynamiques de coopération déjà présentes au niveau des laboratoires, le renforcement et le développement de celles-ci.

> **Favoriser l'innovation pédagogique :** il est nécessaire d'explorer toutes pistes permettant un accès à un enseignement de qualité sur les sites décentralisés, notamment en ce qui concerne les nouveaux outils numériques.

## Chantier 18 - La recherche en Centre-Val de Loire, une richesse à développer

1

### CONSTATS

*Quelques éléments de constats (notamment issus du diagnostic régional STRATER publié en octobre 2016 par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche).*

La recherche publique représente aujourd'hui 44 % des effectifs régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR). Les collaborations avec l'enseignement supérieur (ES) sont croissantes : la majorité des laboratoires sont désormais des unités mixtes de recherche (UMR) avec une double tutelle de l'université et des organismes d'où l'importance et la nécessité d'une réflexion commune.

En région Centre-Val de Loire, il faut noter l'importance de la recherche privée (8<sup>ème</sup> rang des régions) et du nombre de brevets (8<sup>ème</sup> rang des régions) : ce sont des atouts à saisir.

Malgré tout, si des réussites marquées ont été obtenues lors de la première vague des projets Investissements d'avenir, ce fut nettement moins le cas lors de la seconde.

La région présente des niches d'excellence en biologie-santé, géosciences, sciences de l'environnement, littérature et patrimoine avec le portage ou la participation à des projets très compétitifs : Investissements d'avenir, projets européens, Institut universitaire de France, instituts Carnot...

Le STRATER identifie certaines menaces dont :

- le manque d'attractivité pour les chercheurs et les entreprises, d'où l'urgence d'une promotion commune de la région,
- l'absence d'incubateur régional et les questions sur l'activité de la SATT en région Centre-Val de Loire.
- des synergies existantes entre la recherche privée et la recherche publique à renforcer, mieux mettre en valeur ou renforcer sur des pépites,
- une activité d'incubation de start-ups à améliorer et accompagner,
- la mise en place d'un comité d'orientation stratégique (COS) régional regroupant l'ensemble des organismes de l'Enseignement supérieur et de la recherche permet désormais une réflexion commune ; tous souhaitent qu'elle se poursuive au sein de la COMUE.

Les opportunités à saisir sont néanmoins nombreuses.

2

## ENJEUX POUR LE SRADET

La recherche est inséparable de l'enseignement supérieur et du développement économique. Elle est aussi une condition *sine qua non* de l'attractivité du territoire (avec un effet sur un rayon assez large).

Elle permet de plus d'irriguer des territoires parfois plus excentrés que les universités du fait d'implantations excentrées d'entreprises privées et publiques (CEA, INRA, IRSTEA...).

3

## PRÉCONISATIONS POUR LE SRADET

### > Promouvoir l'ESR régionale et rechercher des synergies :

- Réflexion commune de l'ESR de l'ensemble de la région Centre-Val de Loire en action au sein du COS et à poursuivre dans la COMUE,
- Recherche des synergies avec la recherche privée (en fédérant autour d'objets et/ou de technologies), qu'elle soit issue de grands groupes, de PME, de start-ups ou de réseaux (agricoles, tourisme, services...).

### > Renforcer les aides à la poursuite de thèses en région :

- Financement de bourses doctorales (bourses financées ou cofinancées par la Région),
- Développement des bourses CIFRE.

### > Aider les pôles de recherche :

- Renforcement des pôles existants mais aussi des pépites (autisme, forêt et entomologie, infectiologie, sciences numériques...) et plates-formes technologiques,
- Concentration (non exclusive) sur des domaines de spécialisation reconnus ou en développement sur lesquels la Région a un fort potentiel d'avancée des connaissances, d'innovation et de développement économique.

### > Développer l'offre de formations :

- Formations de haut niveau impliquant des installations spécifiques à la région Centre-Val de Loire,
- Adossement des formations de second et troisième cycle sur les structures de recherche.

### > Aider les collaborations entre laboratoires publics et privés : laboratoires communs, plates-formes d'accueil de partenaires et ce sur tout le territoire.

- Renforcer les structures et les aides à l'accueil d'entreprises et au développement de travaux communs,
- Développer l'accueil d'entreprises souhaitant délocaliser leurs activités.

#### En Centre-Val de Loire

LE STUDIUM est une agence régionale de visibilité de la recherche accueillant des chercheurs de renommée internationale. Les chercheurs sont associés au développement de projets scientifiques des organismes de recherche, des universités d'Orléans et de Tours, des industriels. Depuis 1998, une centaine de chercheurs ont été recrutés et accueillis par le STUDIUM

### > Maintenir l'aide à la mobilité internationale des chercheurs et enseignants-chercheurs et l'aide au développement de réseaux internationaux.

## Chantier 19 - La formation de demain

1

### CONSTATS

Les évolutions réglementaires passées et à venir bouleversent le panorama des compétences pour l'ensemble des acteurs. Les dernières annonces gouvernementales en termes d'apprentissage, la perspective d'un « big bang de la formation professionnelle », la réforme attendue du baccalauréat sont actuellement autant d'inconnues qui ne permettent pas une réelle lisibilité de la structuration à venir. Jusqu'alors en tête de ligne pour la formation professionnelle et l'apprentissage, les Régions risquent d'être exposées à des changements en ce qui concerne leur place dans cette gouvernance. L'apprentissage dans les établissements d'enseignement supérieur est également concerné.

La Région Centre-Val de Loire s'est fortement engagée sur ces modes de formation et s'est à ce titre posée comme expérimentatrice voire initiatrice de différents dispositifs de nature à encourager et à développer la formation professionnelle initiale, par apprentissage ou continue.

Longtemps située sous la moyenne nationale, la région Centre-Val de Loire affiche désormais un taux de réussite au bac 2017 qui lui est supérieur, et ce quelle que soit la nature du bac.

Cependant, la poursuite d'études supérieures courtes ou professionnelles occupe encore une place plus importante que dans le reste de la métropole.

Les effectifs du supérieur n'ont cessé d'augmenter, mais cela s'explique pour partie par la dynamique démographique du moment qui devrait voir son terme en 2026 (selon l'INSEE).

Les effectifs en apprentissage n'ont cessé de baisser jusqu'en 2017, où l'on assiste à nouveau à une augmentation pour la première fois depuis quelques années pour s'établir à 18 290 apprentis (contre 17 900 en 2016). La Région s'est fixée comme objectif 23 000 apprentis à l'horizon 2022, la réforme annoncée par le gouvernement et le temps nécessaire à sa mise en place nécessite d'en analyser l'impact pour voir si cet objectif est atteignable. Rappelons également que ce sont les effectifs de l'apprentissage dans le supérieur (au-delà du niveau 4) qui ne cessent de croître.

2

### ENJEUX POUR LE SRADDET

**L**e cœur de la réflexion doit s'appuyer sur la question de l'accès à la formation quel que soit son mode et à l'élévation des niveaux de qualification et des compétences. L'enjeu est de permettre à tout un chacun de disposer des ressources pédagogiques et matérielles pour pouvoir se former tout au long de la vie. La formation continue a trop longtemps servi de remédiation, alors qu'elle doit être un outil d'évolution.

Ce qui implique notamment une amélioration des dispositifs d'orientation tout au long de la vie, des formations de qualité en amont et en aval, une offre variée qui permet de prendre en compte besoins économiques et appétences et tout dispositif de nature à fluidifier le fonctionnement global du système de formation.

Par ailleurs, la Région a été en charge de l'élaboration de différents documents directeurs (CPRDFOP, SRDEII, SRESRI....) qu'il faut dorénavant mettre en œuvre dans le SRADDET en tenant compte de l'évolution du contexte réglementaire.

Même si à ce jour il demeure difficile de se prononcer sur l'impact que pourront avoir certaines dispositions législatives, des leviers demeurent.

3

### PRÉCONISATIONS POUR LE SRADDET

> **Poursuivre la réflexion sur les CFA et lycées du futur** : à l'instar du colloque du 17 mars 2017, la construction de nouveaux bâtiments et la réfection des anciens doit prendre en compte les nouveaux paramètres sociétaux, qu'ils soient environnementaux, pédagogiques, humains, numériques.... La construction des deux nouveaux lycées en région Centre-Val de Loire devra s'inscrire en ce sens.

#### En Eure-et-Loir

Le bassin industriel de Dreux mériterait de voir s'installer un campus des métiers axé notamment sur la pharmacie

> **Porter une attention particulière aux apprenants les plus fragiles tout au long de leur scolarité et tendre vers une école inclusive** : dans un système régulièrement pointé par l'OCDE comme reproducteur d'inégalités, la mise en œuvre de solutions spécifiques (individualisation des parcours, pédagogies différenciées) pour les publics les plus fragiles doit être une priorité, de leur entrée dans le système éducatif, à leur sortie. Un accompagnement spécifique de ces publics doit être réalisé.

> **Poursuivre la dynamique de professionnalisation des acteurs notamment**

**sur les questions d'égalité, mixité, lutte contre les discriminations.**

> **Faciliter la mobilité, le logement et l'équipement des apprenants, lycéens et apprentis** : la mobilité et le logement constituent souvent des freins à la poursuite d'étude. Outre la dimension du lien social, l'aspect financier constitue également une difficulté forte notamment pour les apprenants issus des CSP les plus défavorisées. Les frais annexes liés aux besoins d'équipements des apprenants peuvent également constituer un frein supplémentaire.

> **Déployer le numérique et les outils qui en découlent et faire de la formation au numérique une priorité régionale** : un accès de qualité au numérique est aujourd'hui indispensable. Mais la réflexion doit aller au-delà et intégrer les innovations pédagogiques permises par cet outil. Il faut cependant veiller à ce que tous les apprenants soient en capacité d'utiliser ces nouveaux outils que ce soit sur le plan matériel ou en capacités cognitives. Le numérique est devenu un facteur discriminant quand il n'est pas maîtrisé a minima, que ce soit dans les usages privés ou professionnels. Tous les métiers font aujourd'hui appel au numérique, dans des proportions plus ou moins importantes. Le numérique doit donc être intégré dans l'ensemble des formations.

**> Poursuivre la structuration et développer**

**le réseau d'orientation :** l'orientation est au cœur de la réussite éducative et professionnelle et n'a pas toujours fait l'objet d'une attention à sa juste importance. La posture a évolué ces dernières années et il convient d'accentuer la logique qualitative des dispositifs, voire d'en créer de nouveaux si besoin. Les évolutions annoncées sur le Conseil en Evolution Professionnelle nécessitent à ce titre une attention toute particulière.

**> Conserver une priorité sur la question du décrochage,** notamment dans le supérieur qui voit un taux d'échec très important en première année.

**> Veiller à une articulation d'ensemble de l'offre de formation qu'elle soit initiale, par apprentissage, sous statut scolaire ou continue y compris les VAE :** ces différents modes de formation doivent être complémentaires et non concurrents. Un travail important reste à faire pour assurer la qualité et la modularité des formations et pouvoir articuler acquis de l'expérience et modules de formation. L'organisation doit pouvoir permettre un maximum de passerelles entre les différentes formations pour favoriser l'évolution des compétences et leur transférabilité entre filières économiques.

**> Permettre une concertation de qualité avec l'ensemble des acteurs de la formation :** la Région fait partie des pionnières dans ce domaine (notamment sur le quadripartisme)

et présente à ce titre un savoir-faire à valoriser. Cette concertation doit pouvoir se poursuivre, quelles que soient les évolutions législatives qui seront à l'œuvre.

**> Identifier les besoins des pôles de compétences, clusters et autres pépites régionales,** pour développer des formations porteuses et attractives. Les pôles et les clusters doivent être en mesure d'anticiper leurs besoins futurs en termes de formation.

**> Favoriser l'émergence de formations absentes du panorama de l'offre de formation en région Centre-Val de Loire :** école d'architecture, école d'ingénieurs agronomes et Institut d'Etudes Politiques.

**> Réussir en région la réforme systémique de l'apprentissage et de la formation professionnelle en conservant les acquis du quadripartisme et en positionnant la Région au cœur des dispositifs territoriaux.**

**Dans le Loiret**

Les acteurs économiques du bassin de vie de Gien connaissent des difficultés dans le recrutement et soulignent la nécessité de mettre en place des formations initiales et continues adaptées

# Chantier 20 - Santé, zéro habitant sans solution à l'horizon 2027

## 1 CONSTATS

L'accès au parcours de soins pour les habitants du Centre-Val de Loire continue de se détériorer du fait de la diminution du nombre de médecins. La santé en région Centre-Val de Loire devient une question cruciale pour ses habitants, y compris les plus fragiles, et pour son attractivité avec :

- **Une démographie médicale en berne** avec de grandes disparités infra régionales et un vieillissement accru des professionnels de santé : La nouvelle méthodologie retenue pour la définition des zones fragiles dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte Territoire Santé<sup>13</sup> par le Ministère et les Agences Régionales de Santé aura pour effet de faire passer la part de la population couverte par ces zones de 14,2 % à 39,8 % en Centre-Val de Loire.<sup>14</sup> Certains départements sont particulièrement touchés par la chute des effectifs de médecins généralistes : le Cher et l'Eure-Loir (-19 % entre 2007 et 2016) et l'Indre (-21 %). En parallèle, les densités médicales de spécialistes sont à de rares exceptions significativement plus faibles en région qu'à l'échelle nationale,
- **Un personnel médical et paramédical qui vieillit** : au 1<sup>er</sup> janvier 2016, 29 % des médecins actifs étaient âgés de 60 ans et plus, tandis que les moins de 40 ans représentent seulement 15 % des effectifs,
- **Une activité par médecin généraliste actif qui peut aller du simple au double selon les cantons** : par exemple, 7 628 actes/an par médecin généraliste actif dans le canton de Courtenay (Loiret) (classé en zone fragile dans le cadre du SROS par arrêté du 27 octobre 2014) contre 3 385 dans le canton de Neullé-Pont-Pierre (Indre-et-Loire),  
*Source : Cartosanté*
- **Des professionnels qui quittent plus précocement leur activité en raison de leurs conditions d'exercice** surtout dans les zones fragiles (surcharge d'activité),
- **Des établissements de santé de proximité en difficulté** : fusion des Centres Hospitaliers de Châteauroux et du Blanc, fermeture de la maternité du Centre Hospitalier de Pithiviers...

<sup>13</sup> Au zonage "pluriprofessionnel", s'ajoutent des zonages spécifiques par profession : infirmiers libéraux, masseurs kinésithérapeutes libéraux, orthophonistes libéraux, sages-femmes libérales, chirurgiens-dentistes libéraux. Il existe aussi un zonage spécifique pour les Praticiens territoriaux de médecine générale (PTMG) et Contrat d'engagement de service public (CESP). L'objectif de ces zonages spécifiques est de rééquilibrer l'offre de soins sur l'ensemble du territoire par une régulation de la profession considérée, et de lutter contre les disparités géographiques. Ils s'inscrivent dans le cadre du dispositif conventionnel, déterminé et négocié entre les syndicats de professionnels de santé et l'Assurance maladie.

<sup>14</sup> Jusqu'à présent, les territoires étaient définis uniquement en fonction du nombre de médecins par habitants. Désormais, les territoires bénéficiant d'aides seront définis en fonction de plusieurs critères :

- les besoins de soins en fonction de l'âge des habitants,
- le temps d'accès par la route vers le médecin généraliste,
- le volume d'activité des médecins,
- l'âge des médecins pour tenir compte des départs prévisibles à la retraite.

- **Des temps d'accès à des rendez-vous médicaux qui se sont allongés :** Les patients éprouvent des difficultés à trouver un médecin traitant référent quand le leur est parti à la retraite. Certains médecins n'acceptent plus de nouveaux patients, en raison de leur surcharge de travail,
- **Des inégalités territoriales et sociales de santé.** (cf. l'étude de l'ORS Centre-Val de Loire)

Pour ce qui concerne l'offre de santé en région Centre-Val de Loire, la densité des professionnels et plus particulièrement des médecins, reste la problématique principale. Le nombre de médecins formés en région Centre-Val de Loire, historiquement bas, explique probablement en partie au moins la situation de la démographie médicale. Le lieu de formation, plus particulièrement au niveau du 3<sup>ème</sup> cycle, est déterminant pour l'installation.

À cela, il faut ajouter un vieillissement de la population qui va augmenter le besoin en matière de santé (maladies chroniques...) tant dans des établissements hospitaliers et/ou spécialisés qu'à domicile (HAD, soins infirmiers à domicile...). Cela aura pour corollaire des besoins et des difficultés accrues de déplacement des patients.

## 2

### ENJEUX POUR LE SRADDET

La santé ne doit pas être appréhendée comme quelque chose de figé. Il est nécessaire d'adapter le système de santé face aux mutations attendues, à savoir : vieillissement de la population, progression des maladies chroniques, révolution numérique et technologique, big data et données de santé, généralisation de l'analyse des données génétiques, conséquences de l'environnement sur la santé, des citoyens qui souhaitent devenir acteurs de leur santé...

De même, les évolutions territoriales comme la métropolisation peuvent influencer sur l'accès à la santé des populations. Cela ne va-t-il pas accroître les tensions concernant la faculté de médecine de Tours ? Cela n'aura-t-il pas un impact sur la répartition des professionnels de santé sur le reste des territoires et notamment dans les villes moyennes ?

Au vu des enjeux pour la population, il doit y avoir un engagement collectif (ARS, élus dont le Conseil régional, Assurance Maladie, services de l'État, Collegium santé,...). Toutefois, il revient à l'État de prendre les mesures nécessaires à une meilleure répartition des professionnels de santé sur l'ensemble du territoire national ; c'est une question d'égalité entre les citoyens et d'accès aux droits.

Le SRADDET doit intégrer les questions de santé à plusieurs titres : au niveau de l'égalité des territoires et des populations, au niveau environnemental et aussi en termes d'aménagement équilibré. Un lien fort doit être établi entre ce document et le Projet régional de santé 2018-2027 celui-ci ayant vocation à dresser une vision stratégique partagée en matière de santé pour les 10 ans à venir.

## PRÉCONISATIONS POUR LE SRADET

Le CESER tient à réaffirmer quelques pistes pour améliorer la situation sanitaire en région Centre-Val de Loire même si elles ne sont pas exhaustives ni parfois suffisantes en elles-mêmes :

- > **La CHT Centre-Val de Loire existe, il faut maintenant qu'elle se renforce avec son volet universitaire (vers un CHU Val de Loire) puis qu'elle s'étende à l'ensemble du territoire régional pour assurer une offre plus équilibrée.** Orléans demeurerait la dernière capitale régionale à ne pas en être dotée. La présence d'un CHU permettrait à Orléans de tendre vers son statut de métropole et les fonctions supérieures métropolitaines qui en découlent.
- > **Rendre effective la dimension régionale de la Faculté de médecine Centre-Val de Loire :** La dynamique est cruciale notamment pour l'organisation des études de santé sur le territoire. La Faculté de médecine de Tours doit être, comme son nouveau nom l'indique, la Faculté de médecine de toute la région, en s'appuyant sur les centres hospitaliers de Bourges, Orléans et Tours.
- > **Porter le numerus clausus à 350 places et accroître le nombre de places d'internes à hauteur du numerus clausus pour permettre de former un nombre supérieur de médecin en région.**
- > **Accompagner en région la modification des conditions d'entrée en études de médecine,** en vue d'une possible réforme et en favorisant l'égalité des chances.

- > **Favoriser l'accueil d'étudiants de 3<sup>ème</sup> cycle dans les 8 principaux hôpitaux de la région.**
- > **Accompagner l'universitarisation des formations paramédicales et développer la transversalité des enseignements avec le « Collégium santé ».**
- > **Favoriser l'ancrage en région des futurs professionnels de santé dès la phase de formation initiale.**
- > **Simplifier et concentrer les aides à l'installation des professionnels de santé dans un objectif d'efficacité.**
- > **Renforcer l'attractivité de la région pour encourager l'installation des professionnels de santé en ayant pour objectif zéro habitant sans médecin traitant à l'horizon 2027 :** Il est indispensable de faire connaître la région et les perspectives professionnelles qu'elle peut offrir aux professionnels de santé et à leurs familles.
- > **Intégrer la télémédecine dans la formation des étudiants en médecine apparaît comme une nécessité** pour accompagner les mutations tant scientifiques et technologiques que sociales et démographiques qui s'annoncent. Le développement des nouvelles technologies liées à l'intelligence artificielle seront également à prendre en compte dans la perspective de la médecine du futur.
- > **Favoriser l'émergence d'une faculté régionale d'odontologie, allant au-delà des**

simples antennes d'odontologie existantes à Tours et Orléans.

#### À Avoine (37)

La maison de santé du Véron à Avoine accueille plus de 10 000 patients par an. Une vingtaine de praticiens dont 7 médecins généralistes tous maîtres de stage, assure une offre de santé au plus près du besoin de la patientèle

> **Lier implantation des MSP et transports pour favoriser l'accès aux soins, en particulier pour les publics en difficulté et en zone rurale**, les MSP répondant aux attentes des nouveaux médecins en termes de pratique professionnelle pluridisciplinaire et collective et en termes de qualité de vie.

> **Développer la recherche médicale en région Centre-Val de Loire**, ce qui permettra de renforcer son attractivité auprès des professionnels et de développer à terme des techniques de pointe bénéficiant aux patients.

#### À Orléans-La Source (45)

La MSP Simone Veil d'Orléans-La Source est en péril, seulement deux ans après son ouverture, en raison du départ d'un médecin (en mars 2018) et la perspective des retraites de deux autres praticiens, d'ici deux ans

> **Ouvrir des maisons de santé pluridisciplinaires étudiantes sur les campus d'Orléans et de Tours** pour faciliter l'accès aux soins des étudiants souvent éloignés de leur médecin traitant.

> **Développer les délégations de tâches entre professionnels de santé**, en s'appuyant sur une montée en compétence des professionnels et en faisant émerger éventuellement de nouveaux métiers dans le cadre de nouvelles licences Santé.

> **Faire collectivement le choix de la prévention** pour l'ensemble de la population (y compris au sein des établissements scolaires et universitaires) en accordant une attention particulière aux personnes les plus fragilisées, par des programmes d'action dans différents domaines (nutrition, activité sportive...).

> **Avoir une politique volontariste d'actions pour combattre les principaux risques environnementaux** (en lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3 et les questions relative à la qualité de l'air et de l'eau notamment).

# Chantier 21 - Une région qui promeut le sport pour tous

1

## CONSTATS

En matière d'équipements sportifs, la région Centre-Val de Loire :

- recense 5 % des équipements de la France,
- se situe en valeur absolue parmi les régions les moins bien équipées de France (11<sup>ème</sup> rang),
- se classe 3<sup>ème</sup> en terme de nombre d'équipements pour 1 000 habitants, derrière l'Occitanie et Pays de la Loire. À noter que c'est le Département de l'Indre<sup>15</sup> qui recense le plus d'équipements pour 1 000 habitants (10,7), suivi par le Cher (7,2) et le département du Loir-et-Cher (6,7). A contrario, c'est le département du Loiret qui recense le moins d'équipements pour 1 000 habitants (5,4).<sup>16</sup>

L'accès au sport passe nécessairement par l'existence d'équipements adaptés, diversifiés et répondant aux normes actuelles. Or force est de constater qu'en région Centre-Val de Loire nombre d'équipements sont anciens (construits avant 1994) voire vétustes.

Concernant les pratiques, on note que :

- 68,4 % des équipements sportifs régionaux ne sont pas accessibles aux personnes en situation de handicap alors que la région héberge au sein du CREPS, à Bourges, le Pôle ressources national sport et handicaps (PRNSH),
- 36,5 % des licences de la région Centre-Val de Loire sont des licences féminines (34,7 % au plan national, 40 % dans le Loiret contre 34,7 % en Eure-et-Loir),
- Le nombre de licenciés est en hausse (641 000 licenciés en 2016 contre 620 000 les années précédentes), la région Centre-Val de Loire étant la seule région ayant connu une hausse du nombre de licenciés,
- Il existe de fortes disparités dans le nombre de licenciés selon les territoires de la région (souvent en lien avec la faible diversité de l'offre sportive et le nombre d'équipements).

<sup>15</sup> Sont comptabilisés les équipements de sports de pleine nature ce qui impacte les données.

<sup>16</sup> Source : « vers un schéma territorial de développement du sport en région Centre-Val de Loire, Diagnostic territorial de la pratique sportive », DRDJSCS Centre-Val de Loire, 2017.

## ENJEUX POUR LE SRADET

**D**ans le cadre du SRADDT, en 2011, il avait été annoncé que la Région renforcerait l'attractivité de ses grandes agglomérations en favorisant le développement et la création de grands équipements adaptés à ces ambitions dans le domaine de la culture, du sport et des loisirs. Le sport demeure une compétence partagée comme le prévoit la loi NOTRe et doit donc être partie prenante du futur SRADET. La Conférence régionale du sport, qui vient d'être réactivée, doit répondre à cet enjeu au travers des outils qui seront développés (schémas de cohérence des équipements sportifs...).

Toutefois, le sport ne doit pas uniquement être appréhendé du point de vue des

équipements même si cela semble cohérent dans un schéma qui se veut prescriptif et associant l'ensemble des collectivités composant la région. La politique sportive doit être envisagée comme un élément de l'aménagement, du développement et de l'animation du territoire régional. Il y a là un enjeu d'équilibre et d'égalité des territoires. Le mouvement sportif est légitime pour fédérer les initiatives et apporter les outils d'aide à la décision.

Il y a enfin un enjeu majeur qui est celui de la transversalité : la politique sportive ne doit pas être le fait seulement des collectivités territoriales.

## PRÉCONISATIONS POUR LE SRADET

### Pistes pour le SRADET quant aux équipements sportifs

**> Définir de nouvelles complémentarités entre l'État, les collectivités et les acteurs sportifs pour co-construire les nouvelles politiques publiques du sport.**

**> Renforcer les démarches de mutualisation en matière d'équipement sportif et la définition de schémas directeurs pour programmer les investissements.**

### Pistes pour le SRADET en matière de haut niveau

**> Faire du CREPS un outil au service du développement de nouvelles formations** qui permettraient d'entraîner l'éducation

populaire ou de nouveaux publics appelés à se former à des métiers ciblés.

**> Promouvoir l'émergence de projets ambitieux et structurants pour le haut niveau** car il s'agit indiscutablement d'un moteur de la vie sportive régionale (développement de la discipline, image du sport, spectacle sportif...) et facteur de son rayonnement.

**> Faire du sport un outil de marketing territorial fort pour le Centre-Val de Loire.**

### Pistes pour le SRADET quant aux pratiques

Le développement des pratiques sportives a toute sa place dans le volet « équilibre et égalité des territoires » que le SRADET doit intégrer. Pour le CESER, il semble nécessaire dans ce cadre de :

> **Développer une politique inclusive de la pratique handisport** comme c'est en train de se mettre en place au sein de certaines fédérations (exemples : tennis, équitation...).

#### Chiffres-clés

68,4 % des équipements sportifs de la région ne sont pas accessibles aux personnes en situation de handicap

> **Renforcer la politique dédiée au développement de la pratique sportive féminine** et pas uniquement dans les sports accueillant déjà beaucoup de filles (comme la gymnastique, l'équitation...) et auprès des publics éloignés de la pratique sportive.

#### Chiffres-clés

Seules 36,5% des licences de la région sont des licences féminines

> **Imaginer une offre spécifique dédiée aux seniors.**

> **Développer une approche transversale des politiques sportives**, en les insérant dans les problématiques de santé, de tourisme, d'éducation, d'aménagement du territoire.

> **Mettre en œuvre des dispositifs de mutualisation des emplois sportifs** (ex : groupement d'employeurs) **ainsi que des dispositifs d'aide à l'emploi**, qui s'inscrivent dans la durée (exonération de charges patronales) favorisant ainsi le maillage sportif et de ce fait la pratique sur l'ensemble du territoire régional.

> **Promouvoir les actions en direction du sport santé bien-être.**

### Pistes pour le SRADDET, dans le cadre de Paris 2024

> **Faire en sorte que les Jeux olympiques soient populaires et inclusifs.** La communauté éducative dans son ensemble doit être mobilisée (programmes scolaires, EPI au collège, USEP/UNSS...) pour porter les valeurs de l'olympisme et en faire une fête populaire.

> **Anticiper et accompagner les athlètes de haut niveau dans leur parcours jusqu'aux JO de Paris 2024** (soutien financier, projet professionnel, anticipation de leur retraite sportive...).

> **Envisager et tester des modes de mobilités spécifiques pour cette période afin de permettre le développement de la découverte touristique.** Il s'agit de prévoir des dessertes régulières et adaptées pour accéder aux installations sportives tout au long de l'année.

> **Développer un CAP'Engagement pour accompagner l'émergence d'associations sportives** ou autres dans les zones « blanches » et favoriser ainsi la diversité des pratiques.

> **Favoriser l'émergence d'événements pour répondre aux sollicitations des collectivités qui souhaiteraient prendre part à la dynamique de Paris 2024.**

> **Développer des actions de sensibilisation auprès des populations (sport-santé)** et notamment auprès des jeunes en s'appuyant sur les valeurs de l'olympisme.

> **Développer l'accueil de manifestations sportives en amont des Jeux et l'accueil de délégations étrangères souhaitant se préparer pour les Jeux.**

## Chantier 22 - La politique de la ville en Centre-Val de Loire, pour des territoires solidaires

*La politique de la ville désigne la politique mise en place par les pouvoirs publics afin de revaloriser les zones urbaines en difficulté et de réduire les inégalités entre les territoires, une politique qui a pour objet de cibler et d'aider spécifiquement des quartiers dits sensibles ou populaires cumulant des difficultés multiples. Le commissariat général à l'égalité des territoires a pour mission la conception et la mise en œuvre de cette politique sur des territoires ciblés. Cela passe par la signature de contrats de ville. Ces derniers doivent s'inscrire dans une approche devant tenir compte d'enjeux multiples : développement économique, développement urbain et cohésion sociale. La démarche associe un grand nombre d'acteurs dont la Région, les Départements, la société civile, les associations et les habitants des quartiers prioritaires. Ce bref rappel montre la place que doit prendre la politique de la ville dans le SRADDET pour parfaire ses ambitions.*

### 1

#### CONSTATS

La politique de la ville en Centre-Val de Loire c'est :

- 52 quartiers désormais concernés par la politique de la ville, avec la réforme de la nouvelle géographie prioritaire, régis par 19 contrats de ville. Les agglomérations orléanaise et tourangelle concentrent 40 % de cette population concernée par la politique (...),
- une région qui affiche la plus grande part de population en politique de la ville en métropole, soit 157 000 personnes, soit 6 % de la population régionale,
- une répartition des habitants très disparate : la moitié des quartiers comptent moins de 2 000 habitants et trois quartiers comptent parmi les plus peuplés de France (plus de 10 000 habitants : Bourges Nord, Kennedy-Coty-Croix Chevalier Sarrazines à Blois et La Source à Orléans),
- des quartiers prioritaires en Centre-Val de Loire qui sont globalement dans une situation plus difficile que les autres quartiers prioritaires de France métropolitaine au regard du revenu médian par unité de consommation, du chômage, du poids de l'emploi précaire, et de la part de la population sans diplôme ou avec un diplôme infra-bac,
- un taux de scolarisation des 16-24 ans qui varie du simple au triple dans les quartiers de la région Centre-Val de Loire (de 27 % aux Chaises à Saint-Jean-de-la-Ruelle à 73 % au clos de la grande salle à Fleury-les-Aubrais). Moins d'un jeune de 16 à 24 ans sur trois dans les quartiers de Saint-Jean-de la Ruelle, Issoudun, Montargis et Sully-sur-Loire est encore scolarisé.

De plus, on ne peut que constater l'échec du modèle actuel, fondé sur une approche quartier par quartier, zone par zone (zones urbaines sensibles, zones franches urbaines, zones de redynamisation urbaine, etc.). L'intervention par zonage enferme les quartiers sur eux-mêmes plutôt que de contribuer à leur meilleure insertion dans la ville.

## ENJEUX POUR LE SRADDET

La réforme territoriale, en créant de grandes régions, en articulant celles-ci autour d'une ou deux métropoles, en clarifiant les compétences régionales autour du développement économique et de l'aménagement et en instaurant deux nouveaux outils d'animation (SRDEII, SRADDET), a donné les moyens aux nouvelles Régions de devenir des acteurs désormais majeurs de l'égalité des territoires.

Actuellement, les dynamiques de spécialisation territoriale sont telles que l'apport de potentiels de développement économique dans un territoire n'entraînera pas automatiquement un développement social. La Seine-Saint-Denis est un exemple.

Les créations d'emplois y sont rapides. Mais elles ne concernent que peu les habitants des quartiers en difficulté et n'entraînent donc pas de développement social.

Si l'on veut réduire les inégalités, il faut déjà mettre en œuvre les objectifs portés par les contrats de ville en termes de cohésion sociale, de cadre de vie et de renouvellement urbain, de développement de l'activité économique et de l'emploi. Pour rappel, la lutte contre les discriminations constitue un axe transversal des contrats de ville 2015-2020, tout comme l'égalité Femmes/Hommes et la jeunesse. Le SRADDET doit se faire l'écho de cela.

## PRÉCONISATIONS POUR LE SRADDET

La mise en œuvre d'un SRADDET opérationnel nécessite la prise en compte des préconisations suivantes :

> **Amplifier les efforts en faveur de l'égalité et la citoyenneté en associant les populations de ces quartiers pour qu'elles soient actrices des changements.** À cet égard pourquoi ne pas mobiliser le dispositif À vos ID ? Celui-ci a vocation à accompagner l'émergence et l'expérimentation d'initiatives locales porteuses d'emploi, d'activités ou services nouveaux pour le(s) territoire(s). Elles prennent nécessairement appui sur une démarche collaborative et/ou participative pour garantir leur ancrage.

> **Renforcer la cohésion sociale et urbaine et accompagner l'émergence des nouveaux usages de l'espace urbain** par les individus

notamment du fait de la révolution des transports et des technologies.

### Chiffres-clés

La politique de la ville en Centre-Val de Loire, c'est 52 quartiers et 6 % de la population régionale concernés

> **Assurer une mixité sociale et donner l'assurance à tous les habitants des quartiers de la politique de la ville de bénéficier d'équipements scolaires de qualité, d'emplois, de la sécurité, etc. comme n'importe quel quartier de la ville.** Les pouvoirs publics, dans ces territoires, ne doivent pas concentrer leurs actions sur les seuls plus démunis, mais aussi prêter attention aux besoins des classes moyennes pour éviter leur départ, dans un objectif de mixité sociale.

> **Repenser la ville dans sa globalité et arrêter de sectoriser et stigmatiser les quartiers dits de la politique de la ville.** À cet égard, ne faut-il pas passer de la politique de la ville à une politique pour la ville, en organisant la politique de la ville à l'échelle des communes voire des intercommunalités ? En œuvrant pour une véritable politique pour

la ville, l'objectif porté par le SRADDET, à savoir l'égalité entre les territoires, pourra peut-être pleinement se concrétiser.

> **Apporter un soutien linguistique dans un objectif de cohésion sociale** (cf. contribution du CESER concernant la mise en place d'une agence de la langue française pour la cohésion sociale).

## Chantier 23 - La région Centre-Val de Loire à l'épreuve des inégalités

*Bien qu'il soit difficile de donner une définition officielle, ou qui fasse consensus, on peut définir les inégalités sociales comme des différences entre individus ou groupes sociaux portant sur des avantages ou des désavantages dans l'accès à des ressources socialement valorisées (éducation, revenus, capital social, etc.) ou à des biens ou services (santé, loisirs, logement, etc.). Ces dernières dépendent bien sûr de chaque société et des valeurs communes partagées. Les inégalités sociales prennent en partie la forme d'inégalités économiques. Toutefois, ces inégalités sociales ne se réduisent pas aux inégalités économiques.*

### 1

#### CONSTATS

La question globale des inégalités sociales recouvre des réalités multiples et complexes et est au cœur du débat public. Les inégalités se cumulent. C'est ainsi qu'elles s'auto-entretiennent et peuvent avoir un caractère « multiforme », c'est à dire qu'elles peuvent s'observer dans des domaines variés : revenus, patrimoine, loisirs, santé, études....

Les inégalités économiques sont sources d'inégalités sociales : pour exemple, la stratégie d'orientation des enfants n'est pas la même dans les classes populaires à faibles revenus que dans les classes privilégiées. Par conséquent, leur futur statut social ne sera pas le même.

La faiblesse des diplômés (inégalité sociale) génère un risque plus élevé de chômage, ou de travail précaire. Les inégalités sont multifformes et même cumulatives ce qui explique en partie leur reproduction sociale.

Des revenus à l'école, en passant par la santé, le logement, l'emploi, les inégalités entre les femmes et les hommes ou le handicap, sont des domaines que l'Observatoire des inégalités a explorés pour affirmer que tous les dispositifs de réduction des inégalités demeurent insuffisants.

Quelques faits marquants concernant les inégalités en région Centre-Val de Loire :

- **Des inégalités sociales et de condition de vie (pauvreté et précarité) :** le Centre-Val de Loire fait partie des cinq régions françaises les plus riches<sup>17</sup> et la pauvreté monétaire y affecte moins la population qu'en moyenne métropolitaine. En 2014, un peu plus de 12,9 % de la population régionale vit en dessous du seuil de pauvreté. Les inégalités sont également moins marquées qu'en France métropolitaine. Cependant, au sein même de la région, les situations sont contrastées et diffèrent selon le type d'espace considéré. La pauvreté est plus importante dans le centre des grandes aires urbaines et dans les territoires isolés, éloignés de l'influence des villes. Certaines villes enregistrent des taux de pauvreté très importants comme Montargis (31,6 % de la population située sous le seuil de pauvreté en 2014), Châlette-sur Loing (31 %) et Dreux (28,7 %).

<sup>17</sup> Sur les 13 régions de France métropolitaine.

- **Des inégalités sociales et territoriales en matière de santé et d'accès aux soins toujours prégnantes** (cf. l'étude de l'ORS sur ces questions). À cet égard, il faut rappeler aussi les inégalités dont sont victimes les personnes en situation de handicap<sup>18</sup>. À titre d'exemple, les taux de scolarisation des élèves en situation de handicap du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré dans l'académie Orléans-Tours sont légèrement inférieurs par rapport au niveau national (respectivement 2,16 % et 2,05 % en Centre-Val de Loire contre 2,35 % et 2,15 % au niveau national).
- **Des inégalités femmes/hommes qui perdurent même s'il y a des avancées :**
  - Les parcours scolaires restent très inégaux entre les femmes et les hommes, même si les différences s'atténuent légèrement. Les filles poursuivent une scolarité plus longue et choisissent des orientations plus généralistes. Malgré des taux de scolarisation plus élevés et une meilleure réussite dans le secondaire, la part des étudiantes dans l'enseignement supérieur a baissé entre 2000 et 2013 dans la région, passant de 56,1 % à 55,5 %, contrairement à la France de province (+ 1 point).
  - Le taux d'activité féminin a fortement progressé ces quinze dernières années. Les femmes de la région sont très présentes sur le marché du travail. En Centre-Val de Loire, le taux de multi-activité des femmes est élevé, 13,1 % contre 11,8 % en France de province. Seuls 5,1 % des hommes de la région sont dans ce cas. La multi-activité concerne souvent les emplois dans les services à la personne, où les femmes sont surreprésentées. La part des emplois à temps partiel est, par contre, nettement plus faible dans la région et en diminution depuis 1999 pour les femmes. Le temps de travail reste cependant très inégalitaire, une femme sur quatre travaille à temps partiel, contre un homme sur vingt-cinq. Les différences de métiers perdurent entre hommes et femmes et ces dernières sont plus souvent en situation de déclassement par rapport à leur diplôme. (source : « *Les inégalités entre femmes et hommes un peu moins marquées en Centre-Val de Loire* », Insee Analyse Centre-Val de Loire, n°23, mars 2016)

<sup>18</sup>cf. Rapport de la Section Égalité, Mixité, Lutte contre les discriminations de novembre 2017 « *Scolarisation des lycéens en situation de handicap en région Centre-Val de Loire* ».

## 2

### ENJEUX POUR LE SRADDET

**L**e CESER s'est emparé durant les précédentes mandatures de plusieurs questions en lien avec le sujet des inégalités, questions constitutives des fondements républicains et décisives pour le développement économique et social de notre territoire. Dans son rapport « *la Région Centre-Val de Loire à l'épreuve des discriminations* », la Section « Égalité, Mixité

et Lutte contre les Discriminations » précise que « *Le défi de notre société est de lutter à la fois contre les discriminations avec les outils du droit, et contre les inégalités sociales avec des politiques économiques et sociales ambitieuses* ».

L'existence d'inégalités sociales pose plusieurs questions qui sont autant d'enjeux : dans une société démocratique et qui se veut

responsable et solidaire, les inégalités sociales ne sont pas acceptables. Les inégalités croissantes sont donc au cœur des problématiques centrales posées pour l'avenir de la région. Le succès d'une politique d'égalité des territoires est une nécessité sociale, mais aussi économique, et *in fine* démocratique.

La Région contribue et doit continuer à agir dans l'exercice de ses compétences dans les domaines de l'éducation, de la formation, du

développement économique, de l'aménagement du territoire pour participer à réduire les inégalités sur son territoire régional.

Le SRADDET est une véritable opportunité : la mise en œuvre de politiques volontaristes globales de la part des pouvoirs publics pourrait permettre l'atténuation des caractères multidimensionnels et auto-entretenus de ces inégalités. Le SRADDET doit relever le défi du paradoxe de l'égalité.

### 3

#### PRÉCONISATIONS POUR LE SRADDET

La réduction des inégalités (sociales, économiques, de genre, etc.) doit être appréhendée au travers de différents prismes dans le cadre du SRADDET :

> **Recenser les inégalités** : dresser un diagnostic sérieux sur l'état des inégalités en région Centre-Val de Loire pour déterminer leur ampleur et en suivre l'évolution.

Chiffres-clés

12,9 % de la population régionale vit en dessous du seuil de pauvreté (2014)

> **Inclure la lutte contre les discriminations dans toutes les politiques publiques existantes**, et non uniquement dans la politique de la ville et ce, afin d'assurer une égalité de traitement pour chaque citoyen. Cela nécessite un portage politique fort et l'assurance d'une pérennité des financements dans le temps.

> **Agir pour que la région Centre-Val de Loire soit une région 100 % accessible aux personnes en situation de handicap** en conformité avec la loi de 2005. Cela devra

s'accompagner d'une formation des professionnels œuvrant auprès des personnes en situation de handicap (y compris des enseignants) afin de permettre une réelle inclusion.

À Orléans (45)

Créée en 2011, l'association Voy'elles s'est fixé pour objectif d'accompagner les femmes dans leur parcours professionnel en développant leurs compétences entrepreneuriales, en les aidant à aller au-delà des stéréotypes, et à dépasser l'autocensure qui résulte de la crainte de ne pouvoir concilier vie familiale et vie professionnelle

> **Impulser une politique forte de formation et d'emploi pour parvenir à l'égalité professionnelle** (mixité des métiers, égalité salariale, lutte contre les stéréotypes...), la Région étant compétente sur ces questions.

> **Lutter contre les inégalités impactant les jeunes** : une partie de la jeunesse est aux premières loges de la crise de l'emploi et du mal logement, notamment les moins qualifiés (cf. Chantier Jeunesse pour les préconisations afférentes à cette thématique).

## Chantier 24 – La jeunesse, partie prenante du SRADDET

*La loi Égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017 (Loi n° 2017-86 art 54 et 61) a conforté les Régions dans leur rôle de chef de file des politiques “Jeunesse”, une compétence qui leur est confiée depuis la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). En outre, « Les politiques publiques en faveur de la jeunesse menées par l’État, les régions, les départements, les communes et les collectivités à statut particulier peuvent faire l’objet d’un débat au sein de la conférence territoriale de l’action publique mentionnée à l’article L. 1111-9-1. Ce débat porte notamment sur l’articulation et la coordination de ces politiques entre les différents niveaux de collectivités et l’État. » (Article 28).*

1

### CONSTATS

Il est difficile de parler de la jeunesse de manière générique, car il existe une multitude de situations au sein des publics jeunes. On peut tout de même dresser quelques tendances de fond en région Centre-Val de Loire. Ainsi, on constate que :

- les jeunes de la région sont moins diplômés que la moyenne des jeunes français : Parmi les 20-24 ans, un sur deux a un niveau de diplôme inférieur au baccalauréat, contre 47 % en moyenne nationale<sup>19</sup>,
- la région est marquée par un moindre niveau de scolarisation général qui s’explique en partie par le fait que les jeunes étudient souvent en dehors de la région,
- les jeunes de la région Centre-Val de Loire sont plus présents sur le marché du travail (47,4 % contre 44,0 % en moyenne sur le plan national),
- 21,7 % des moins de 30 ans sont en situation de pauvreté contre 22,8 % en moyenne en France métropolitaine<sup>20</sup>. Ainsi, les jeunes sont surreprésentés parmi les pauvres. En région Centre-Val de Loire, plus de 35 % de la population considérée comme pauvre a moins de 20 ans alors que les moins de 20 ans représentent moins de 25 % de la population régionale. *Source : Insee – Revenus disponibles localisés*

**À noter que les jeunes ne sont pas qu’actifs ou étudiants mais ils sont aussi citoyens, consommateurs, bénévoles et/ou adhérents à des associations, acteurs de la vie collective.**

Sous l’effet de l’arrivée dans le 3<sup>ème</sup> âge des baby-boomers et de l’amélioration de l’espérance de vie, la population de la région va vieillir dans les prochaines années, modifiant ainsi profondément la structure d’âge à l’horizon 2050. En 2013, deux habitants sur dix avaient 65 ans ou plus ; ils seraient trois sur dix en 2050. Le rapport entre la population jeune et âgée se creuserait. Il était de 82 seniors pour 100 jeunes en 2013 et serait de 136 seniors pour 100 jeunes en 2050. Il resterait plus élevé qu’à l’échelle nationale où il atteindrait 122 seniors pour 100 jeunes en 2050<sup>21</sup>.

<sup>19</sup> Source : « Les jeunes en région Centre : des études moins longues, plus présents sur le marché du travail », Insee Centre flash N°1, septembre 2014.

<sup>20</sup> Chiffres 2014, Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal.

<sup>21</sup> Source : « La génération des baby-boomers pèse sur la croissance démographique à l’horizon 2050 » INSEE Analyse, N°34, INSEE Centre-Val de Loire, juin 2017.

## ENJEUX POUR LE SRADET

**D**ans une société vieillissante, la Région doit déterminer quelle place elle souhaite accorder aux jeunes. Le SRADET a un rôle à jouer à cet égard. Il est nécessaire de faire de la priorité à la jeunesse une réalité, en envisageant cette question de manière transversale dans toutes les politiques initiées.

La position de chef de file de la Région en matière de politique jeunesse doit être saisie dans le cadre du SRADET, qui a une visée prescriptive afin de définir une culture

commune qui doit aboutir à des dispositifs uniques dédiés à la jeunesse. Il convient de veiller à la cohérence des politiques publiques entre les différents niveaux de compétences (État, Régions, Départements, collectivités locales) et à la responsabilité de chaque acteur dans le principe de continuité et de non abandon des situations. Il faut affirmer une politique jeunesse qui définit les responsabilités de chacun et s'assure de leur mise en œuvre.

## PRÉCONISATIONS POUR LE SRADET

Pour le CESER, la politique « jeunesse » doit :

➤ **S'adresser à l'ensemble des jeunes** afin de générer une dynamique positive pour tous, une non stigmatisation avec bien évidemment une **attention particulière aux jeunes les plus vulnérables**.

➤ **Permettre à tous les jeunes d'accéder à leurs droits et aux conseils associés** (dans tous les domaines : santé, transports, emploi, formation...). Cela passe par le site [jeunesocentre.fr](http://jeunesocentre.fr) qui centralise un certain nombre d'information mais qui semble encore peu connu. Pour être mieux connu, il faudrait qu'il soit la plateforme unique et centralisée de tous les acteurs intervenants auprès des jeunes.

➤ **Favoriser l'émancipation des jeunes en s'inscrivant dans une approche globale** : il faut viser la complémentarité des réponses proposées (éducation, formation, orientation, emploi, ressources, logement, santé, loisirs, culture, citoyenneté, mobilité, etc.) :

- Alors que les expériences de mobilité nationale, européenne et internationale sont une indiscutable richesse pour les jeunes, seuls très peu d'entre eux y ont accès,
- **Démocratiser l'accès de tous les jeunes à la mobilité de projet** (associative, citoyenne) et mettre en place la reconnaissance des acquis de cette expérience,
- **Mettre en place la gratuité réelle des déplacements (en transports publics) des jeunes** en région Centre-Val de Loire, y compris pour les jeunes résidants dans les agglomérations ou les métropoles et en allant jusqu'à une prise en compte des étudiants. Dans le cadre de la nouvelle politique jeunesse qui doit être définie à la rentrée 2018, **remettre en place une aide au permis de conduire**,
- **Garantir une offre de logements adaptés aux situations de jeunesse** (création/réhabilitation) : l'enjeu n'est pas tant dans la production que dans l'offre adaptée, c'est-à-dire pouvant accueillir sur

du court séjour, avec un tarif adapté et un accompagnement possible, cf. *chantier logement des jeunes*

- **Renforcer l'accès à la culture et aux loisirs dans le cadre de la nouvelle carte « jeunes »**, carte qui doit être mise en place par la Région au cours de l'année 2018 (refonte de sa politique « jeunesse »),
- **Favoriser l'information et l'accès des jeunes à leurs droits en matière de santé**, en veillant au maillage territorial des structures d'information et d'accompagnement (Planning familial, Maisons des adolescents, etc.). En ce sens, et au vu des manques en termes de médecine de prévention et de l'éloignement de certains étudiants de leur médecin référent, il serait bon de **faire émerger des maisons de santé pluridisciplinaires au sein des campus universitaires**.

➤ En matière de formation, **permettre à tous de choisir leur parcours et d'expérimenter** : Le Compte Personnel d'Activité et le Compte Personnel de Formation mettent en exergue une poursuite de la mise à l'écart de l'accès à la formation pour les jeunes les plus fragiles. De ce fait plusieurs pistes sont envisagées. Il semble important d'**entrer dans une logique d'accompagnement renforcé** pour les jeunes les plus fragiles (jeunes décrocheurs ou désocialisés), en intégrant toutes les problématiques auxquelles les jeunes peuvent être confrontés (relations familiales, accès à la santé et addiction, au logement, mobilité...). Cet objectif peut être réalisé et porté par un acteur intervenant en direction de la jeunesse (mission locale, Habitat jeunes, CHRS jeunes, Centres sociaux, MECS, prévention spécialisée, etc.).

### Chiffres-clés

Une population vieillissante qui doit soutenir et aider sa jeunesse : 82 seniors pour 100 jeunes en 2013 en Centre-Val de Loire ; 136 seniors pour 100 jeunes en 2050 !

source INSEE

➤ **Favoriser l'accueil et le maintien des jeunes dans les territoires ruraux et péri-urbains, au sein des villes moyennes** (parfois désertées) notamment en réalisant des investissements dans des équipements à vocations collective et partagée, sociale, culturelle, socio-culturelle, et proposant des services de base notamment à destination des jeunes.

➤ **Améliorer le dialogue et la co-construction avec les jeunes dans les territoires notamment dans le cadre de l'année 2018 « année de la jeunesse » et de la Démocratie permanente**, à partir de la démarche du dialogue structuré, des orientations et déclinaisons d'une politique jeunesse affirmée. À cet égard, il est nécessaire de **garantir la participation des jeunes dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques** et assurer leur prise en compte dans l'ensemble des enjeux de société, **en mettant en place la clause d'impact jeunesse**<sup>22</sup>.

<sup>22</sup> La circulaire du 2 mai 2016 rend obligatoire la prise en compte de la situation des jeunes dans les travaux d'évaluation préalable des textes préparés par le Gouvernement. Dans le cadre du développement d'une politique interministérielle de la jeunesse, et par souci d'exemplarité, l'État s'oblige à documenter les projets et les textes réglementaires qu'il produit à l'aune de l'intérêt pour la jeunesse. Cette méthode vise à prévenir les impacts négatifs sur les jeunes aujourd'hui et/ou sur le moyen/long terme et à prévoir des mesures correctrices en tant que de besoin. Elle présente notamment un fort intérêt dans le cas de textes dont les jeunes ne constituent pas directement le public cible.

# Chantier 25 - Le logement des jeunes, développer une offre adaptée pour répondre à des besoins spécifiques

1

## CONSTATS



La garantie d'un logement pour tous est un élément majeur du vivre ensemble, de l'intégration et de la cohésion sociale de notre société et de nos territoires. L'État constitue le garant de la solidarité nationale et le garant de l'accès de toutes et tous à un logement décent. Pourtant, beaucoup de jeunes rencontrent encore des difficultés pour se loger.

2

## ENJEUX POUR LE SRADET

Les jeunes doivent construire leur parcours vers l'autonomie : ils se retrouvent dans une phase de transition et donc de potentielle instabilité. Le logement des jeunes doit donc faire l'objet d'une attention particulière. Il existe des interactions

directes entre le logement et les domaines dont la Région a la responsabilité ; ainsi celle-ci est légitime à agir aux côtés de l'État et des autres acteurs régionaux. **Le défi du logement des jeunes doit être posé dans le SRADET, en termes de planification et d'objectifs.**

3

## PRÉCONISATIONS POUR LE SRADET

> Mettre en place une stratégie régionale en matière de logement ; cela passe donc obligatoirement par une instance coordinatrice et incitatrice. La Région peut être cette instance, elle peut aider à coopérer et échanger les idées via l'élaboration et le suivi du SRADET.

> **Mettre en place un Schéma régional de l'habitat des jeunes, intégré au SRADET.** Ce volet doit permettre de se projeter dans l'avenir à moyen et long terme, en croisant les données démographiques et les objectifs de développement du territoire.

> **Faire émerger les besoins non-satisfaits des territoires pour savoir où mettre l'accent en priorité.**

> **Expérimenter des « territoires 100 % bien logés »**, à l'instar de ce que propose le CESE dans son rapport de mars 2017, cette formule s'inspirant des « territoires zéro chômeur de longue durée ». Il s'agit de parvenir à des « territoires au sein desquels chaque ménage pourrait trouver l'habitat adapté à ses ressources et à ses besoins dans un temps raisonnable, facilitant en particulier le lien entre le logement et l'emploi ». Le CESER propose de mettre en place cette expérimentation en région sur un territoire par département (échelle territoriale à caler sur l'échelle des PLH), en accord avec les partenaires du logement, en formalisant cet engagement sur une durée minimale de 5 ans dans le cadre d'un « contrat local de développement du logement ». Cette expérimentation devra être évaluée

précisément, afin d'intégrer les ajustements nécessaires.

> **Simplifier et rendre plus efficace l'information.** Des dispositifs, gérés par différents acteurs, existent déjà mais ceux-ci sont encore mal connus. La solution pourrait être de généraliser les ADIL (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement). Ces Agences détiennent une information globale de l'ensemble des dispositifs et aides ; elles fournissent un premier niveau d'informations et sont en capacité de réorienter directement vers l'interlocuteur le plus adapté. **Le réseau des ADIL devrait ainsi développer une information plus perceptible auprès des jeunes.** Pour être au plus près des territoires, les ADIL devront travailler avec les acteurs déjà présents.

> **Mettre en synergie les acteurs actuels intervenant sur l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement** au logement (AIOA), en créant un club de professionnels à l'échelle départementale et régionale. Dans le monde rural et les villes moyennes, il est possible qu'il n'existe pas d'acteurs spécifiques pour le logement ; les mairies ou intercommunalités devront alors être associées au réseau d'acteurs du logement.

> **Fusionner les garanties locatives pour tendre vers une garantie universelle accessible à tous.** Afin d'éviter les effets discriminants, cette seule garantie pourra être demandée. Elle nécessitera la mise en place d'une gouvernance mutualisée et des financements multiples : collectivités territoriales et Action Logement notamment.

> **Expérimenter des projets communs entre les acteurs du logement des jeunes,**

beaucoup d'acteurs se côtoyant mais les approches et solutions demeurant encore trop cloisonnées. Plusieurs gestionnaires seraient alors regroupés sur un même projet (avec un seul porteur de projet pour l'investissement), en mettant en place un mode de gestion adapté (par exemple, un même bâtiment partagé par plusieurs gestionnaires pour différents publics : internats de MFR, logements CROUS, logements FJT...).

#### À Tours (37)

L'Hôtel de l'alternance : cet établissement propose 45 logements en priorité destinés aux jeunes de 16 à 30 ans pour des courts séjours dans le cadre de leurs études. Ce dispositif permet de répondre à la problématique du « double logement »

> **Développer l'offre de logement temporaire** en zone tendue lorsque l'offre mutualisable est insuffisante ou inadaptée. Un dispositif pour une offre avec deux hébergements (période alternée : formation/entreprise) pourrait être favorisé : cela pourrait consister en une aide adaptée à la dépense totale et non au logement (sous la forme d'un chèque logement). **La plateforme e-logement répond à cette problématique** pour les apprenants mais n'est pas encore assez connue ; **le Conseil régional doit en intensifier la communication.** Un Service Logement Jeunes régional mutualisé permettrait de mieux accompagner la demande.

#### À Chartres (28)

« La Résidence » : cette structure d'accueil (81 studios) offre des solutions de logement pour des jeunes en alternance ou en contrat de professionnalisation, des salariés en mobilité et des collaborateurs d'entreprises en formation

> **Changer l'image du parc social auprès des jeunes et leurs familles afin que celui-ci se réinscrive dans le parcours logement du jeune.** Pour cela, il faut agir en premier lieu auprès des professionnels de l'accompagnement des jeunes afin qu'ils adaptent leur discours.

> Favoriser le vivre ensemble avec la colocation, les habitats intergénérationnels, les résidences collectives, qui sont autant de formes de logement permettant le lien social entre différentes populations. Il faut continuer à promouvoir ces diverses formes d'habitat qui font du lien ; pour favoriser l'intergénérationnel, l'accompagnement doit impérativement être financé.

## Chantier 26 - La culture, un support et un lien essentiels pour le développement du territoire et l'épanouissement des populations

1

### CONSTATS

Le territoire régional est caractérisé par la richesse et la diversité de son patrimoine culturel, notamment bâti (près de 10 % des établissements de gestion des sites et des monuments historiques de la France de province sont implantés dans la région) avec les châteaux du Val de Loire dont nombre sont classés ou inscrits, mais également de son patrimoine naturel et paysager (Loire patrimoine mondial de l'UNESCO, PNR de la Brenne, du Perche et Loire-Anjou-Touraine...).

L'offre culturelle proposée aux habitants de la région est cependant marquée par certaines disparités. On note ainsi que le département de l'Indre est peu doté en salles de cinéma (18 contre 26 dans le Cher). La fréquentation cinématographique rapportée à la population y est d'ailleurs la plus faible de la région (1,8 sortie au cinéma par habitant dans l'année contre 3,1 en Indre-et-Loire en moyenne)<sup>23</sup>.

De même, on note que le Cher et le Loir-et-Cher sont peu dotés en termes de lieux de lecture publique au regard des autres départements de la région.

Des événements de grande importance sont organisés dans différents lieux de la région permettant d'accueillir un large public y compris extérieur à la région, comme le festival DARC, le printemps de Bourges, les rendez-vous de l'Histoire à Blois. Mais l'irrigation de ces événements est limitée.

La Région offre différents dispositifs pour aller au plus près des populations mais dans un cadre très précis comme pour les scolaires ou le parcours du cinémobile. Ceci ne peut répondre aux besoins de tous les territoires.

Concernant les dépenses culturelles des collectivités territoriales, il faut également souligner des disparités marquées en termes de dépense par habitant (toutes collectivités confondues, chiffres 2014) :

- 107 €/hab. en Eure-et-Loir,
- 114 €/hab. en Loir-et-Cher et dans l'Indre,
- 123 €/hab. dans le Cher,
- 125 €/hab. dans le Loiret,
- et enfin 143 €/hab. en Indre-et-Loire.

L'accès de tous à la culture demeure une préoccupation : nombre de personnes sont encore éloignées ou empêchées d'y accéder.

<sup>23</sup>Source des données chiffrées : Atlas régional de la culture -2017, DRAC Centre-Val de Loire.

## ENJEUX POUR LE SRADDET

La culture est un élément fondamental et constitutif du vivre ensemble, un ciment de la société, une ouverture sur le monde et une richesse individuelle et collective. Elle constitue aussi une ressource d'un point de vue économique pour le territoire régional notamment par la création d'activités, d'emplois, de formation, de développement économique, dimension non négligeable qui doit être pleinement intégrée au SRADDET.

Elle est en outre source d'attractivité du territoire et porteuse d'image pour tous les secteurs qu'elle recouvre (cf. chantier relatif au marketing territorial).

Par ailleurs, comme le précise la loi NOTRe du 7 août 2015, « *La responsabilité en matière*

*culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État dans le respect des droits culturels énoncés par la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005 » (article 103). Cette compétence qui demeure partagée, implique d'avoir une gouvernance elle aussi partagée pour éviter la constitution de « zones blanches culturelles ». La mise en place de la Conférence Permanente Consultative de la Culture (CPCC), suite à l'adoption de la nouvelle politique culturelle de la Région, est la première marche dans ce processus, elle doit constituer le cadre de cette nouvelle gouvernance pour orienter les choix des différents acteurs en cohérence et complémentarité.*

## PRÉCONISATIONS POUR LE SRADDET

Afin d'œuvrer pour l'accès de tous, particulièrement les populations empêchées ou éloignées de la culture, le SRADDET doit :

**> Faire de l'accès à la culture du plus grand nombre l'objectif principal retenu et mieux structurer l'accès à la culture des personnes empêchées ou éloignées de la culture.**

### À Blois (41)

Le bailleur social « Terres de Loire Habitat » et l'association « Cultures du Cœur Loir-et-Cher » organisent "Cultur'Hall" (spectacles dans les halls d'immeubles). L'objectif est de mettre en valeur la culture et favoriser le lien entre voisins, autour d'un moment convivial.

À ce titre, le projet a obtenu le soutien financier de la Ville de Blois et de l'État

**> Développer des événements culturels porteurs, en s'adossant au patrimoine régional**, notamment architectural qui est l'image de marque de la région sans oublier le patrimoine alimentaire. La culture est aussi un élément majeur de l'attractivité d'un territoire.

**> Développer l'intercommunalité culturelle.**

**> Développer le hors les murs, sous toutes ses formes** : décentralisation de spectacles, résidences, etc.

> **Soutenir l'itinérance et les échanges.**

À Tours (37)

Véritable bibliothèque mobile, le bibliobus de Tours dessert le centre-ville et les quartiers excentrés du nord et du sud. Il stationne également sur les marchés et propose aux lecteurs, lors de ses vingt-cinq arrêts, un fonds de 3 500 ouvrages variés à destination des adultes et des jeunes : romans, documentaires, biographies, BD, mangas, contes, magazines, livres en gros caractères...

> **Œuvrer pour une meilleure coordination des politiques culturelles et des politiques de transport.** Il s'agit de permettre aux différents publics, notamment ruraux, de pouvoir rejoindre les événements et les lieux culturels. Aider les établissements scolaires qui sont confrontés à des freins liés à la mobilité dans leurs projets culturels.

> **Planifier la réfection de monuments et d'œuvres architecturales de la région en concertation avec les autres collectivités.**

> **Favoriser l'appétence des publics** notamment en favorisant l'offre de stages de découvertes gratuits.

> **Mettre en place des projets éducatifs et culturels de territoire** impliquant tous les acteurs comme le prévoit la loi sur la refondation de l'école.

> **Favoriser la continuité des dispositifs.**

> **Favoriser le continuum éducatif.**

> **Mettre en place des formations diplômantes pour les métiers de la culture.**

> **Développer des conditions favorables pour la création artistique :** ateliers et résidences d'artistes, mise en réseau des créateurs, médiation et éducation artistique...

> **Considérer la population comme acteur essentiel pour une culture participative ;** s'appuyer sur la population pour être ambadrice de la région.

> **Aider l'accès à la culture en entreprise** en incitant les employeurs à soutenir les projets culturels dans leurs propres structures et en travaillant à des projets d'incitation à des échanges avec les associations d'éducation populaire/entreprise.

# Chantier 27 - Marketing territorial, une identité régionale vectrice d'image et de sentiment d'appartenance

## 1 CONSTATS

En région Centre-Val de Loire, de nombreuses initiatives sont menées par des acteurs territoriaux notamment dans le domaine du tourisme. Toutefois, en dépit des nombreux atouts de la région, on peut considérer qu'il existe :

- **Un déficit d'image et de notoriété du Centre-Val de Loire** : la question cruciale de la démographie médicale montre que la région n'a pas une image assez attractive. Facteurs expliquant ce déficit d'image : absence de métropole de rang supérieur, dépendance vis-à-vis de l'Île-de-France, universités n'attirant que peu d'étudiants originaires d'autres régions etc.
- **Une image tournée vers le passé** : l'attractivité du patrimoine culturel et touristique cache une image « passéiste », peu moderne, plutôt moyenne (les statistiques sont dans la moyenne : sur le plan de la démographie, sur le plan économique, sur le plan du bien-être, sur le plan éducatif). Il faudrait créer une image tournée vers le futur basée sur l'innovation, le dynamisme, la créativité.
- De plus, le Centre-Val de Loire apparaît comme **hétérogène** (nord, centre, sud). Or, il faudrait tirer parti de la diversité des territoires pour affirmer son identité. Créer une perception positive de chaque territoire.
- Une identité rurale mal assumée, en dépit de l'importance des productions agricoles de la région qui contribuent à son dynamisme (exportations). La prise en compte de la protection de l'environnement menée par les acteurs de l'agriculture pourrait constituer un atout complémentaire.

### Une stratégie de marque trop fragmentée

Les marques touristiques du Centre-Val de Loire : il existe 6 marques, voire plus, reflétant la diversité du territoire :

- *Val de Loire, Loire à vélo, Châteaux de la Loire*, en coopération avec la région Pays de la Loire. Ces marques permettent la structuration des offres pour une visibilité internationale.
- *Berry Province, Touraine, Sologne*, ces marques permettent la structuration de l'offre pour une visibilité nationale et européenne.

### La signature régionale © du Centre

Elle permet aux habitants et aux touristes d'identifier rapidement les entreprises et produits élaborés en région. Elle doit, entre autres, contribuer à la notoriété et à l'identité de la région en mettant en valeur ses richesses.

Ces deux séries de constats amènent le CESER à préconiser le développement d'une marque globale en concertation avec les territoires.

## Objectif d'une stratégie de marque pour la région Centre-Val de Loire

Avec la création d'une marque de territoire, le Centre-Val de Loire pourrait s'engager dans une démarche **d'attractivité globale**, pour enrichir, rajeunir et dynamiser son image.

Cette **marque est à partager** avec tous les acteurs privés et publics, du monde de l'entreprise, des arts, de la recherche, de l'enseignement ou encore du sport, qui souhaitent se référer au territoire et à ses valeurs pour se faire connaître et promouvoir leurs activités sur la scène nationale et internationale.

### 2

#### ENJEUX POUR LE SRADDET

**L**a question de l'attractivité du territoire régional est au cœur de l'élaboration du SRADDET. La concertation organisée par la Région au travers des ateliers 360° montre un intérêt poussé des acteurs pour cette question (forte participation sur ce thème). Le SRADDET constituera un document fort, une stratégie globale pour notre région. Or pour aller plus loin et afin de renforcer son attractivité, la Région devra promouvoir cette vision, se faire connaître, « vendre » ses territoires, travailler

son identité. Le CESER propose que la Région s'engage dans une démarche de marketing territorial global intégrant la dimension économique, touristique mais aussi culturelle et institutionnelle car il apparaît que la région Centre-Val de Loire manque cruellement de notoriété. **La démarche de marketing permettra de créer une identification de la région Centre-Val de Loire comme région du monde.**

### 3

#### PRÉCONISATIONS POUR LE SRADDET

##### > Explorer les atouts, corriger les faiblesses :

- réaliser une analyse SWOT (forces/faiblesses/opportunités/menaces) : travailler sur la notoriété, l'identité et **les valeurs** du Centre-Val de Loire. À cette fin, il est nécessaire d'avoir une approche interdisciplinaire en associant historiens, géographes, sociologues, ethnologues, urbanistes, conteurs etc.,
- parvenir à un **portrait du Centre-Val de Loire** sur le plan physique et psychologique pour dégager les valeurs et spécificités du territoire,
- faire une étude comparative ou benchmark des stratégies de marque de territoire sur le plan international. Il est nécessaire de

réaliser une étude de la concurrence à laquelle est confrontée la région.

> **Mobiliser autour d'une méthode participative** : tous les acteurs publics et privés doivent être invités à participer notamment grâce à la concertation en ligne selon plusieurs modalités :

- co-construction avec les acteurs et les leaders d'opinion,
- enquêtes et questionnaires auprès d'acteurs économiques et touristiques afin de percevoir l'identité du territoire et mieux en comprendre les attentes en termes de positionnement et de marque,
- mobilisation d'ambassadeurs.

**> Créer une agence « attractivité » fédératrice et porteuse de cette marque du territoire :**

***Rappel :** DEV'UP a pour vocation de valoriser l'attractivité économique de la région et l'excellence de ses entreprises. DEV'UP et ses partenaires soutiennent et accompagnent le développement à l'international de produits régionaux. Le CRT est une association de promotion touristique en France et à l'étranger qui a adopté une stratégie de marketing.*

**À l'initiative de la Région, DEV'UP et le CRT pourraient s'associer par le biais d'une convention pour créer une agence « attractivité »** pour gérer la marque, faire un travail d'influence au niveau mondial, articuler les diverses démarches d'attractivité et de promotion du territoire, animer le réseau d'ambassadeurs, impulser les projets, accompagner les grands évènements.

**Dans le Perche**

Dans le domaine économique, le PETR intensifie ses actions pour l'accueil et l'accompagnement de nouvelles entreprises. Il a reçu 82 porteurs de projets dans ses locaux et mis en place un programme de marketing territorial : Perche entreprendre, portraits d'entrepreneurs, panneaux d'information, Facebook, etc. Il soutient les initiatives innovantes : ressourceries, start-up, cafés associatifs, etc.

**> Intégrer les territoires infra-régionaux à la démarche :**

- l'hétérogénéité du territoire est un fait qu'il convient d'aborder positivement, la diversité du territoire doit être un facteur d'identité,
- un diagnostic/bassins de vie : les bassins de vie sont l'échelle pertinente pour l'analyse

de l'identité et de la particularité des territoires, pour évoquer le passé mais surtout les projets d'avenir. Il est indispensable de ne pas brider les acteurs locaux. Ne pas les détourner d'un indispensable effort d'imagination et d'initiative.

**> La nouvelle marque : création d'un logotype :**

- la marque nouvelle doit permettre de porter un discours unique sur le Centre-Val de Loire et donner une image d'unité (dans la diversité). Elle a vocation à être utilisée par tous les acteurs privés ou publics qui souhaitent se référer au territoire pour promouvoir leurs activités sur la scène nationale ou internationale,
- le logo : il doit être facilement personnalisable et doit incarner les valeurs de la région qui auront été dégagées durant la démarche de marketing territorial. Il faut que tous les acteurs se reconnaissent dans cette marque afin de s'unir sous une même bannière.

**À Chartres (28)**

Suite à une démarche de marketing territorial, une marque partagée « C'Chartres » est née. Cette marque traduit une nouvelle dynamique (125 000 habitants et 8 600 entreprises sur la Communauté d'Agglomération de Chartres) et un territoire en mouvement qu'il s'agit de mettre en valeur et de faire connaître à l'extérieur

Les expériences normande et bretonne peuvent être de bons exemples.



# CESER

Centre-Val de Loire  
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du Centre-Val de Loire

---

9 rue Saint-Pierre Lentin • 45000 ORLÉANS • Tél. : 02 38 70 30 39 • Email : [ceser@regioncentre.fr](mailto:ceser@regioncentre.fr)  
[ceser.regioncentre.fr](http://ceser.regioncentre.fr)